

Aménagement routier **SAINT-LÔ / COUTANCES**

Février 2022



DOSSIER DE CONCERTATION

(article L.103-2 du code de l'urbanisme)

TOME 2

 **RÉGION
NORMANDIE**

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT 

PROJET D'AMENAGEMENT ROUTIER – AXE SAINT-LO/COUTANCES
DOSSIER DE CONCERTATION

Maître d'Ouvrage :	<p>Conseil Départemental de la Manche</p>  <p>LA MANCHE LE DÉPARTEMENT</p>	<p>Maison du département 98 route de Candol 50 050 Saint-Lô 02 33 05 55 50</p>
Partenaire financier :	<p>Région Normandie</p>  <p>RÉGION NORMANDIE</p>	<p>Site de Rouen 5, rue Robert Schuman CS 21129 76 174 Rouen Cedex 02 35 52 56 00</p>
Date	Objet	
31/01/2022 au 11/03/2022	Diffusion du dossier Concertation	

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I. SCENARIOS 2	3
I.1. Scénario 2.1 : Giratoires + Contournement de St-Gilles par le Nord.....	4
I.2. Scénario 2.2 : Echangeur dénivelé + Contournement de St-Gilles par le Nord.....	5
I.3. Scénario 2.3 : Echangeur dénivelé + Contournement de St-Gilles par le Sud.....	6
II. L'ANALYSE MULTICRITERES	7
II.1. Méthodologie d'analyse.....	7
III. LES SECTEURS DU PROJET	8
III.1. Découpage des secteurs.....	8
IV. LES VARIANTES SOUMISES A LA CONCERTATION : SECTEURS 1, 1 BIS ET 1 TER	9
IV.1. Etude des secteurs 1, 1 bis et 1 ter.....	9
IV.1.1. Les particularités du secteur 1.....	9
IV.1.2. L'aménagement 2+1 voies.....	9
IV.1.3. Les voies de rétablissement (accès riverains, itinéraire « véhicules lents », voie verte).....	13
IV.2. Synthèse du Secteur n°1.....	19
V. LES VARIANTES SOUMISES A LA CONCERTATION : SECTEUR 2	20
V.1. Etude du secteur 2.....	20
V.1.1. Les particularités du secteur 2.....	20
V.1.2. L'aménagement 2+1 voies.....	20
V.1.3. Les voies de rétablissement (accès riverains, itinéraire « véhicules lents », voie verte).....	24
VI. LES VARIANTES SOUMISES A LA CONCERTATION : SECTEURS 3 ET 3 BIS	38
VI.1. Etude des secteurs 3 et 3 bis.....	38
VI.1.1. Les particularités du secteur 3.....	38
VI.1.2. L'aménagement 2+1 voies : Elargissement sur place.....	38
VI.1.3. Les voies de rétablissement (accès riverains, itinéraire « véhicules lents », voie verte).....	43
VII. LE PROJET DE RECALIBRAGE DE LA RD44 : SECTEUR 5	53
VII.1. Zoom sur le secteur 5.....	53
VII.1.1. Les particularités du secteur 5.....	53
VII.1.2. La RD 44.....	53
VII.2. Etude du secteur 5.....	54
VII.2.1. L'aménagement 1+1 voies et piste cyclable.....	54
VIII. GLOSSAIRE	57

INTRODUCTION

Le présent dossier permet d'aborder les scénarios 2.1, 2.2 et 2.3. Dans un premier temps seront présentés les différents aménagements concernant la 2+1 voies puis, dans un second temps, ceux concernant les variantes de rétablissements d'itinéraires étudiés. **Ces voies de rétablissements sont identiques aux 3 scénarios**, de Coutances jusqu'à la jonction entre la partie « élargissement sur place » et le « tracé neuf » pour créer le contournement de St-Gilles.

Pour rappel, le scénario 2.2 a été défini comme scénario préférentiel du Conseil Départemental de la Manche.

I. SCENARIOS 2

Le scénario n°2 consiste à l'aménagement sur place en 2+1 voies de l'actuelle RD972 et d'un tronçon de la RD971 au nord de Coutances ainsi que la création d'une portion neuve afin de contourner St-Gilles.

Il prévoit également le recalibrage de la RD44, entre l'entrée de Tourville-sur-Sienne et le giratoire de « La Belle Croix ».

La traversée de « La Chapelle » est maintenue en chaussée bidirectionnelle accessible à tous les véhicules.

CARACTERISTIQUES GEOMETRIQUES*

POUR RAPPEL, LA ROUTE BIDIRECTIONNELLE EN 2+1 VOIES :

- 2+1 voies : Route bidirectionnelle séparée par un séparateur central avec alternance de créneaux de dépassements sur l'ensemble du linéaire.
- La vitesse est limitée à 110km/h excepté pour le tronçon entre le giratoire des Iles et l'échangeur de « La Hastonnière » où elle sera réduite à 90km/h permettant ainsi l'accès aux tracteurs.
- Mise aux normes des bretelles de l'échangeur de la ZA de la Mare et amélioration de la visibilité sous l'ouvrage et réalisation d'un PSGR au niveau du giratoire des Pommiers où la vitesse sera ponctuellement abaissée à 70km/h puis 50km/h.
- Accès riverains et parcelles supprimés et création de voies de rétablissement pour desservir les différentes propriétés.
- Réalisation d'un itinéraire parallèle entre l'échangeur de « La Hastonnière » et St-Gilles pour les véhicules lents (tracteurs, scooters, voitures sans permis...)
- Prise en compte des modes doux avec la réalisation de voies vertes ou pistes cyclables en site propre à proximité des zones urbanisées et l'utilisation de l'itinéraire parallèle en voies partagées dans les zones plus rurales (entre « La Chapelle » et Marigny-le-Lozon)

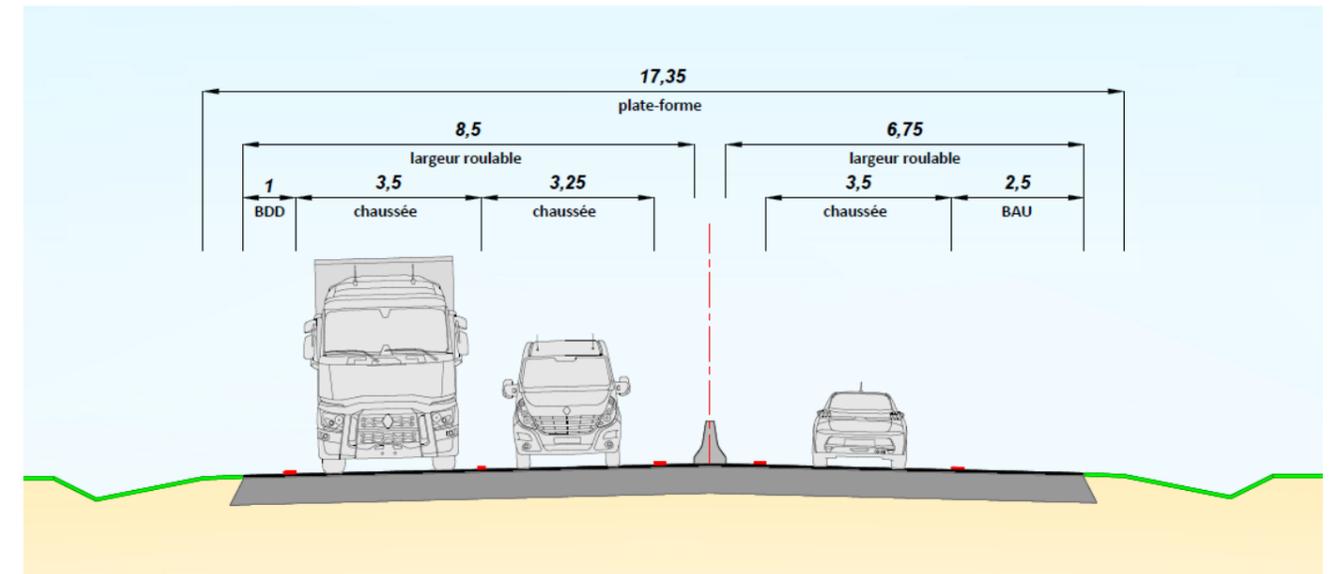
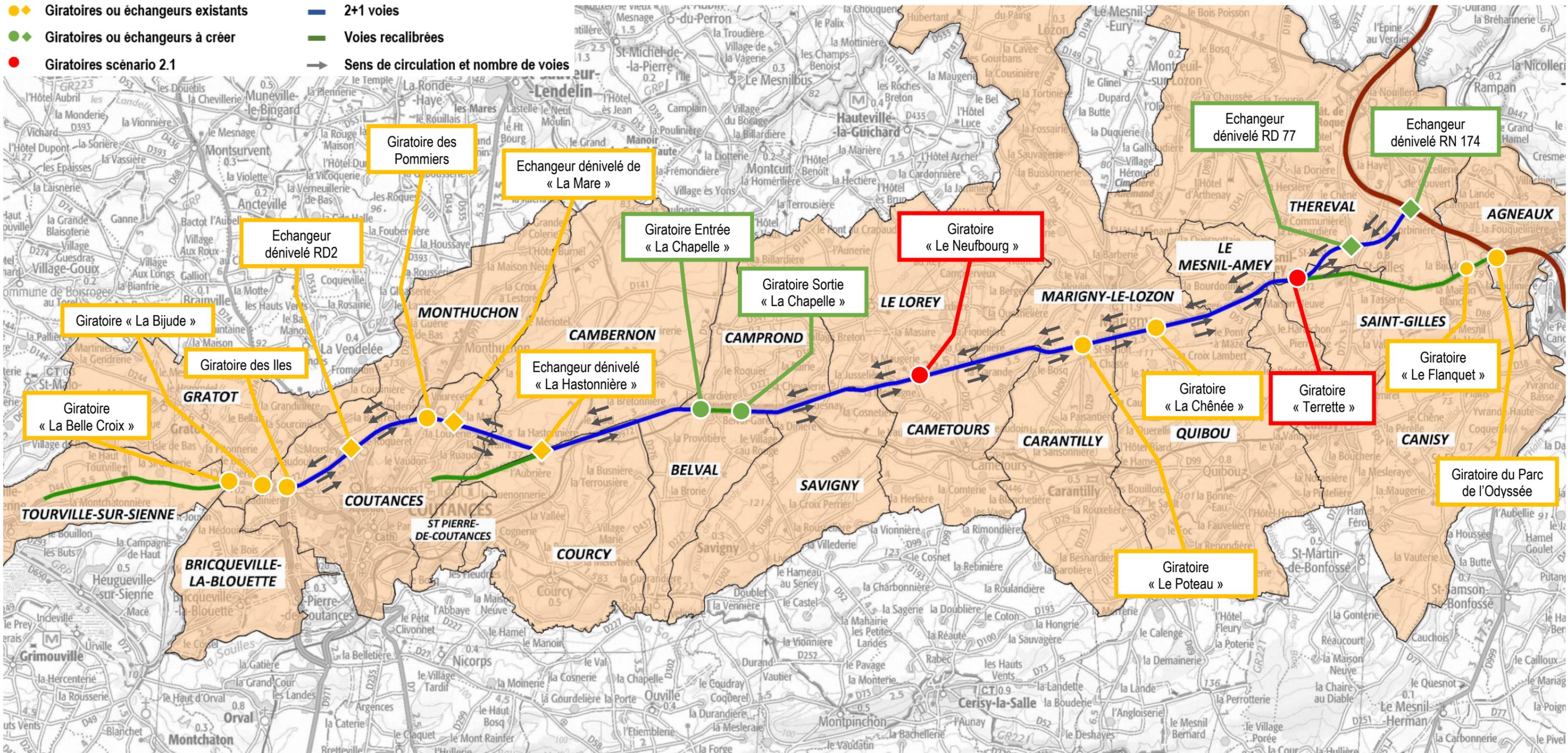


Figure 1 : Coupe graphique du profil de la route bidirectionnelle 2+1 voies

*Les détails sur les caractéristiques géométriques du projet sont présentés dans la partie n°1 du dossier de concertation.

I.1. SCENARIO 2.1 : GIRATOIRES + CONTOURNEMENT DE ST-GILLES PAR LE NORD

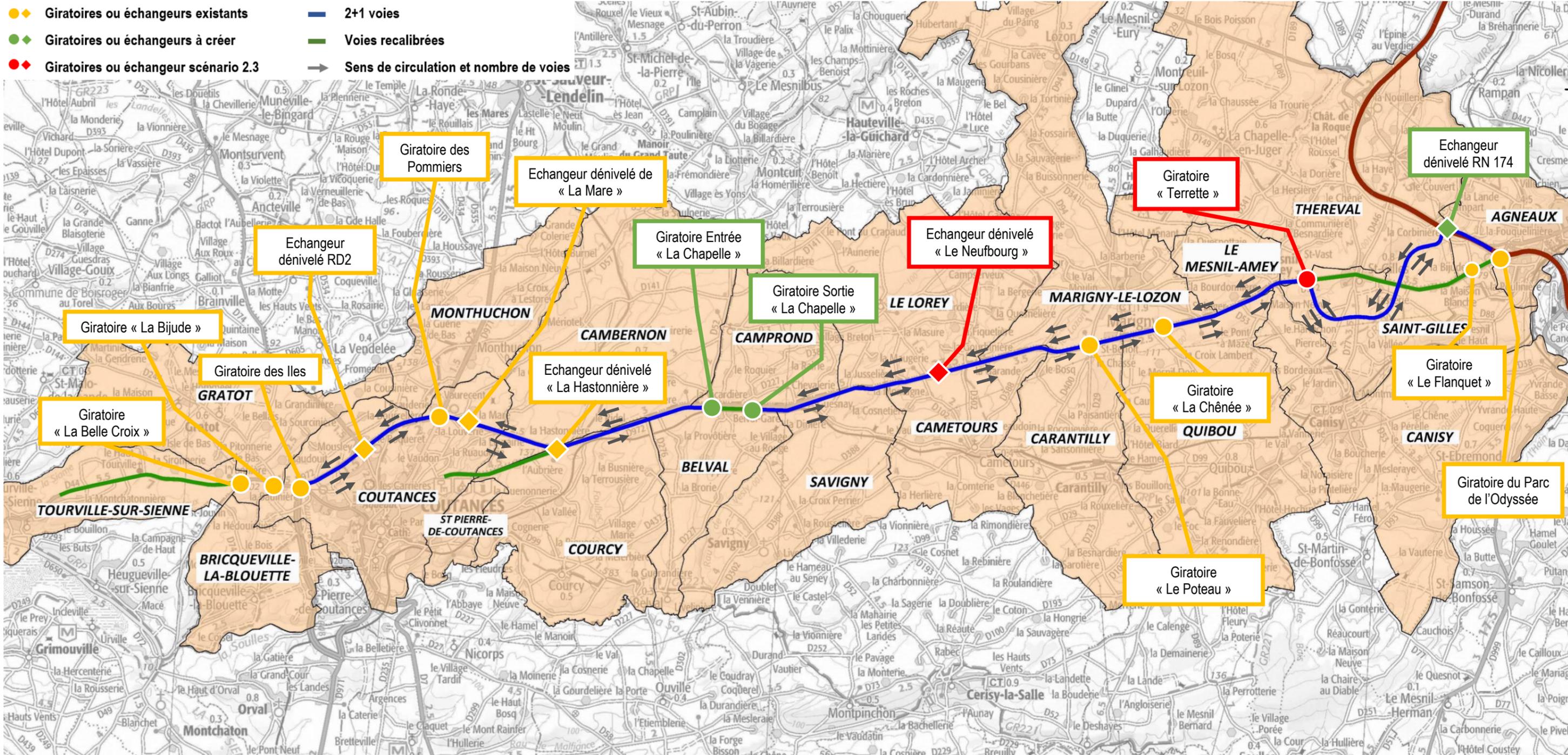
Cette variante présente 2 giratoires : le giratoire « Le Neufbourg » et le giratoire « Terrette », + le contournement de St-Gilles par le Nord pour rejoindre la RN 174.



Carte 1 : Plan synoptique du scénario 2.1

I.3. SCENARIO 2.3 : ECHANGEUR DENIVELE + CONTOURNEMENT DE ST-GILLES PAR LE SUD

Cette variante présente 1 giratoire dans le haut de Terrette et un échangeur dénivelé au Neufbourg + le contournement de St-Gilles par le Sud pour rejoindre la RN 174.



Carte 3 : Plan synoptique du scénario 2.3

II. L'ANALYSE MULTICRITERES

II.1. METHODOLOGIE D'ANALYSE

La comparaison des scénarios 2.1, 2.2 et 2.3 ainsi que des variantes correspondantes se fait selon une méthodologie permettant de mettre en exergue les différences majeures entre celles-ci.

L'étude des scénarios et des variantes se divise en deux étapes principales :

1/L'ANALYSE :

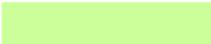
Elle consiste, dans un premier temps, à analyser une à une chaque variante indépendamment afin d'obtenir pour chaque catégorie et sous-catégorie, l'impact ou le gain retenu.

La comparaison se fait selon 5 grandes catégories, subdivisées en sous-catégories :

- La fonctionnalité qui prend en compte le confort de parcours, la sécurité, l'accessibilité et l'allongement du parcours ;
- Le milieu physique se basant essentiellement sur le relief ;
- Le milieu naturel en analysant les zones humides, les haies, les habitats d'espèces ;
- Le milieu humain qui examine le cadre de vie (bruit) et l'activité économique qui en découle ainsi que l'utilisation de foncier et son impact sur la production des exploitations ;
- Le côté technique et financier qui étudie la faisabilité du projet et son coût (comparaison d'Ouvrage d'Art, linéaire, géométrie)

Dans ces grandes catégories, l'analyse comparative est traitée par sous-catégorie et donne à la fin un résultat en fonction de ses impacts et gains.

L'échelle utilisée est la suivante :

Gain fort	
Gain moyen	
Gain faible	
Impact négatif faible à nul	
Impact négatif moyen	
Impact négatif fort	

2/LA COMPARAISON :

Dans un second temps, sur la base de l'évaluation de chaque variante, les résultats sont assemblés dans un même tableau de synthèse globale de comparaison.

Dans cette partie il est question d'évaluer chaque variante par rapport aux autres et d'en déduire la variante la plus satisfaisante par rapport aux objectifs fixés, d'une part et au respect de l'environnement, d'autre part.

Un exemple de tableau de synthèse est présenté ci-après :

	V1	V2
FONCTIONNALITE : confort et parcours		
MILIEU NATUREL : amélioration OH		
MILIEU HUMAIN : activités économiques		
TECHNIQUE : conception		

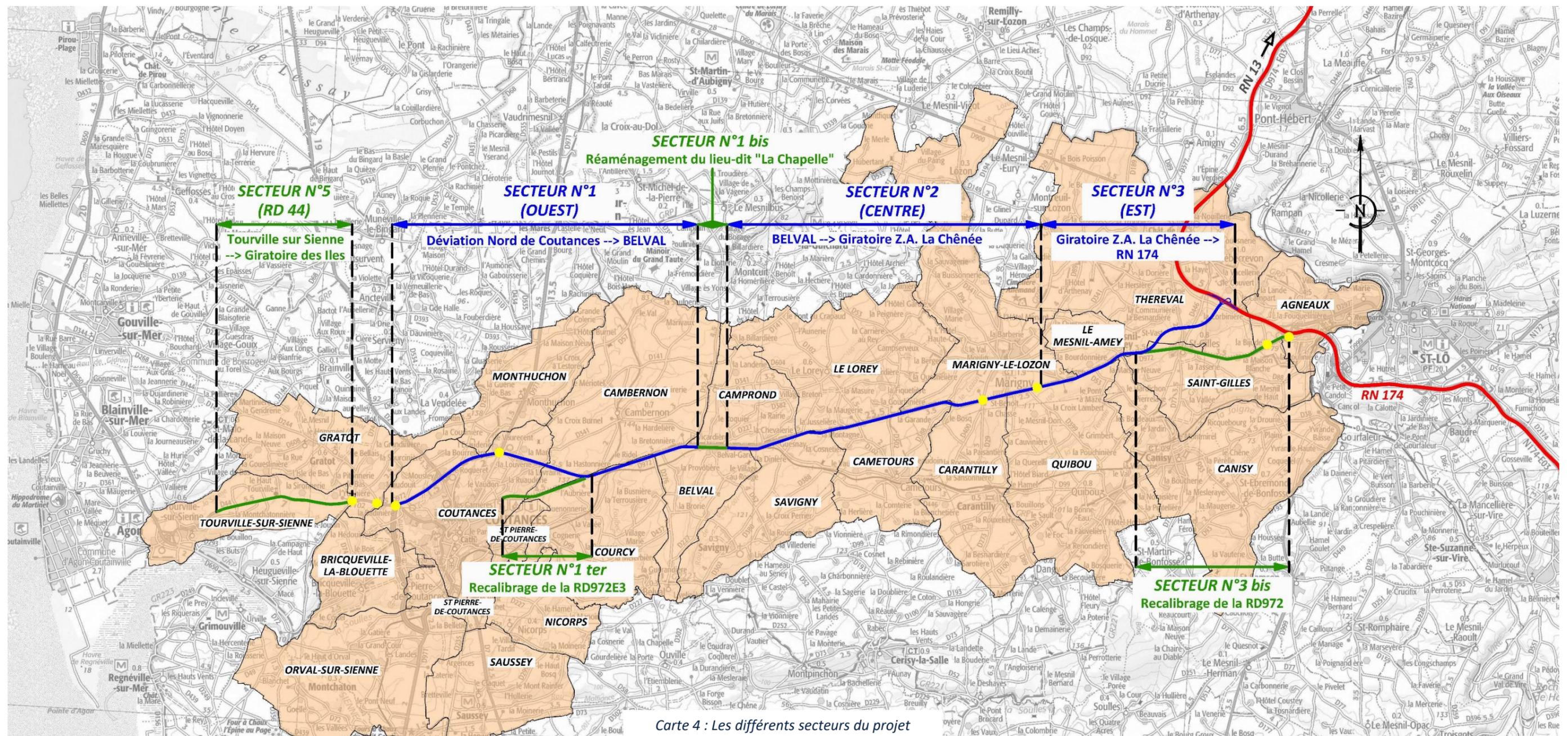
Lorsqu'un critère présente un gain ou un impact commun entre les variantes, ce critère n'est pas pris en compte dans la comparaison car il n'influe pas dans le choix de variantes

III. LES SECTEURS DU PROJET

III.1. DECOUPAGE DES SECTEURS

Dans le détail, le projet d'aménagement se décompose en plusieurs secteurs :

- IV. LES VARIANTES SOUMISES A LA CONCERTATION : SECTEURS 1, 1 BIS ET 1 TER..... 9
- V. LES VARIANTES SOUMISES A LA CONCERTATION : SECTEUR 2 20
- VI. LES VARIANTES SOUMISES A LA CONCERTATION : SECTEURS 3 ET 3 BIS 38
- VII. LE PROJET DE RECALIBRAGE DE LA RD44 : SECTEUR 5 53



Carte 4 : Les différents secteurs du projet

IV. LES VARIANTES SOUMISES A LA CONCERTATION : SECTEURS 1, 1 BIS ET 1 TER

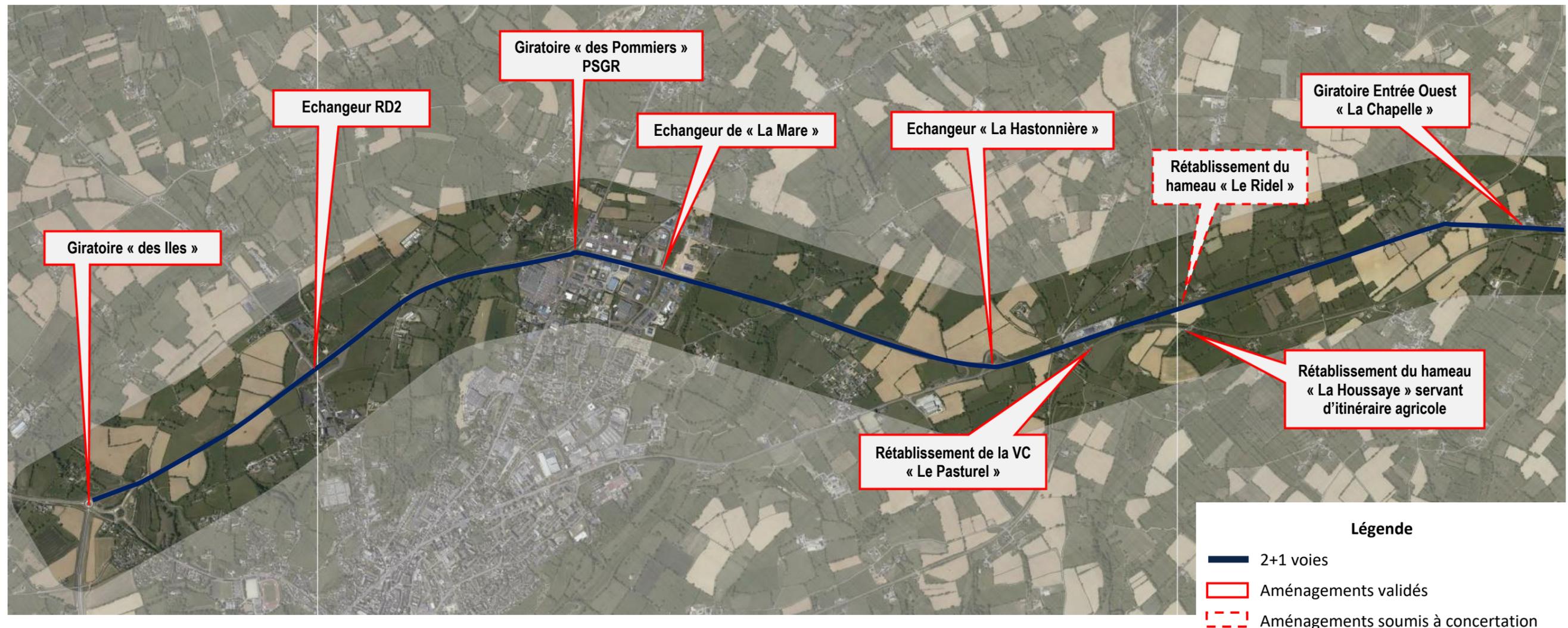
IV.1. ETUDE DES SECTEURS 1, 1 BIS ET 1 TER

IV.1.1. LES PARTICULARITES DU SECTEUR 1

- Chaussée existante avec une emprise du domaine public large,
- Plusieurs points d'échanges existants à adapter et/ou à modifier,
- Secteur avec 7 ouvrages d'art dont les tirants d'air varient entre 3,80 m et 4,85 m, dont certains sont en passage inférieur (PI) et d'autres en passage supérieur (PS)
- Secteur présentant de nombreux ouvrages hydrauliques (OH)
- Pas d'accès direct de riverains sur le contournement nord de Coutances,
- Pas d'accès direct de parcelles agricoles sur le contournement nord de Coutances,
- Peu d'habitations le long de l'axe

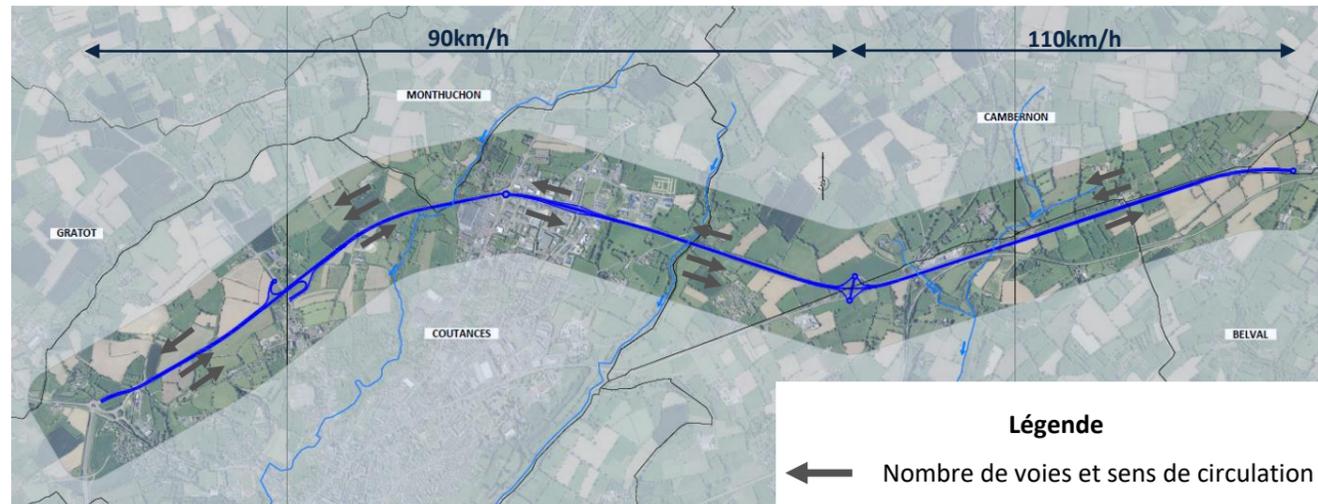
IV.1.2. L'AMENAGEMENT 2+1 VOIES

L'aménagement de la chaussée actuelle en 2+1 voies, sur le secteur 1, débute au giratoire des Iles, sur la commune de Coutances, et se termine au nouveau giratoire à l'entrée ouest de « La Chapelle » sur un linéaire d'environ 9,3 km



Carte 5 : Les aménagements prévus sur le secteur 1

IV.1.2.1. L'AMENAGEMENT EN 2+1 VOIES SUR LA RD971 ET LA RD972



Légende
 ← Nombre de voies et sens de circulation

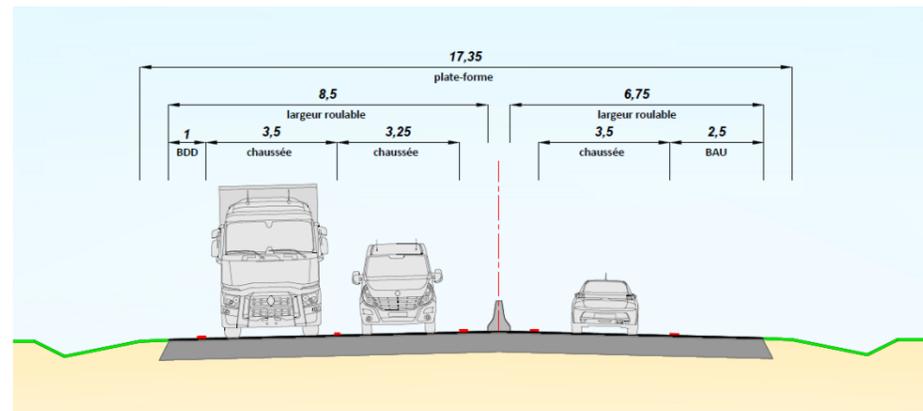


Figure 2 : Coupe en travers de la future 2+1 voies

Du giratoire des Iles jusqu'à l'échangeur de « La Hastonnière » :

- La vitesse sera limitée à 90km/h permettant ainsi aux véhicules lents (tracteurs, scooters, voitures sans permis...) d'accéder à la 2+1 voies.
- Les ouvrages d'art routiers existants seront élargis afin de permettre le passage en 2+1 voies.
- L'élargissement de la 2+1 voies se fait majoritairement en restant dans les emprises du domaine public.
- Un Passage Souterrain à Gabarit Réduit (PSGR) sera aménagé au niveau du giratoire des Pommiers pour fluidifier la circulation. La vitesse sera réduite à 70km/h puis 50km/h au droit du PSGR.

De l'échangeur de « La Hastonnière » jusqu'au hameau « La Chapelle »

- La vitesse sera limitée à 110km/h et les véhicules lents n'y seront pas autorisés.
- Les divers accès directs (sorties parcelles, riverains, intersections avec RD) sur la 2+1 voies seront supprimés.
- Un itinéraire parallèle sera créé afin de garantir un itinéraire d'Ouest en Est pour les véhicules lents.
- Des rétablissements pour les riverains seront créés pour leur garantir un accès à leur propriété.

IV.1.2.2. LES POINTS D'ECHANGES

GIRATOIRE DES ILES – COUTANCES OUEST

Le giratoire des Iles, à l'Ouest de Coutances, gardera ses caractéristiques actuelles.

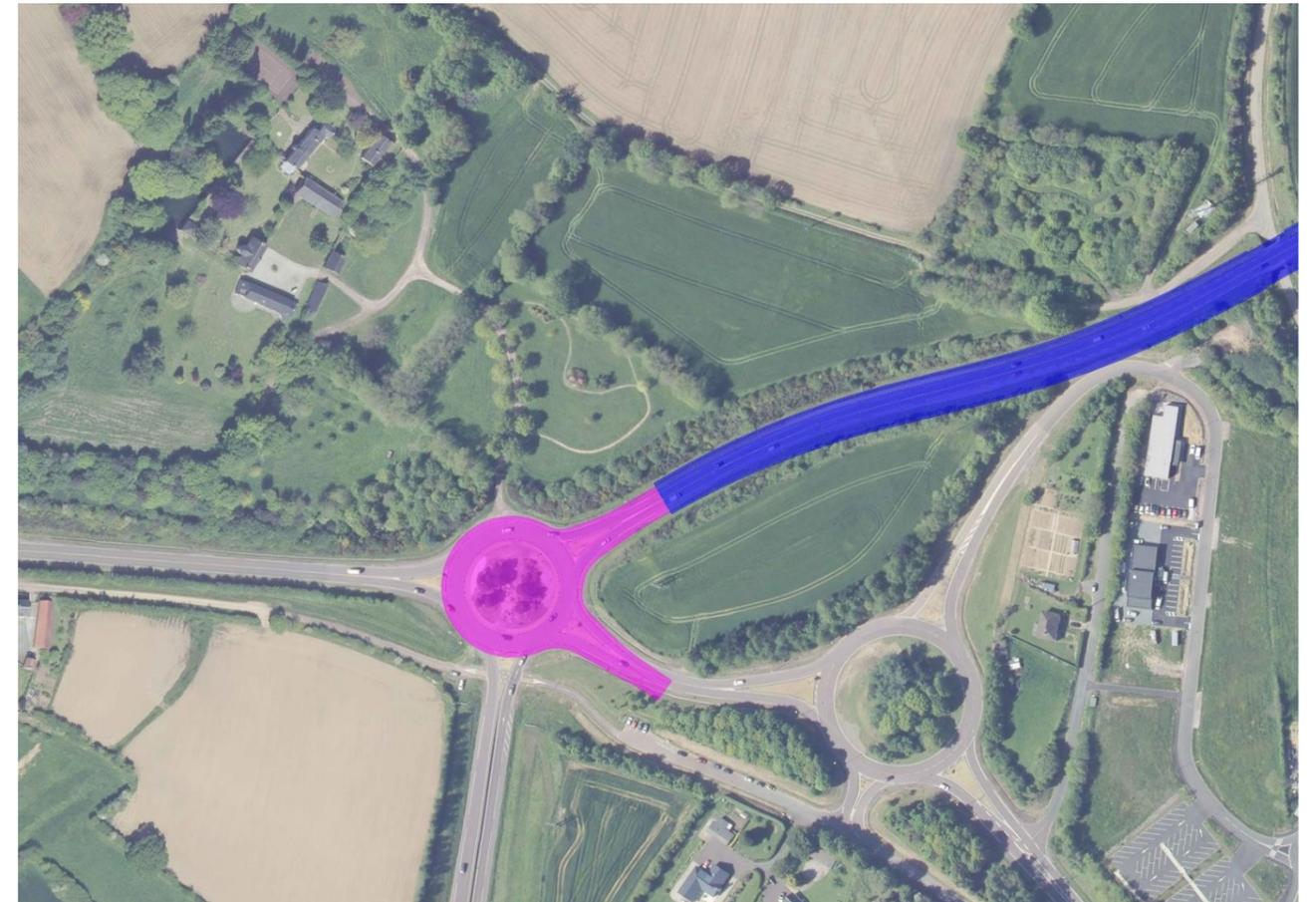


Figure 3 : Vue en plan du giratoire des Iles



Figure 4 : Photo du giratoire des Iles

ECHANGEUR SUR LA RD2 – « VAUDOME »

Les choix techniques retenus pour l'aménagement de cet échangeur sont d'utiliser au maximum l'existant, de rester dans les emprises du domaine public et de maintenir la configuration actuelle afin de ne pas perturber les usagers.

Un giratoire sera aménagé au nord de l'échangeur sur la RD2 afin de réduire la vitesse à l'approche de Coutances pour les véhicules venant de Lessay.

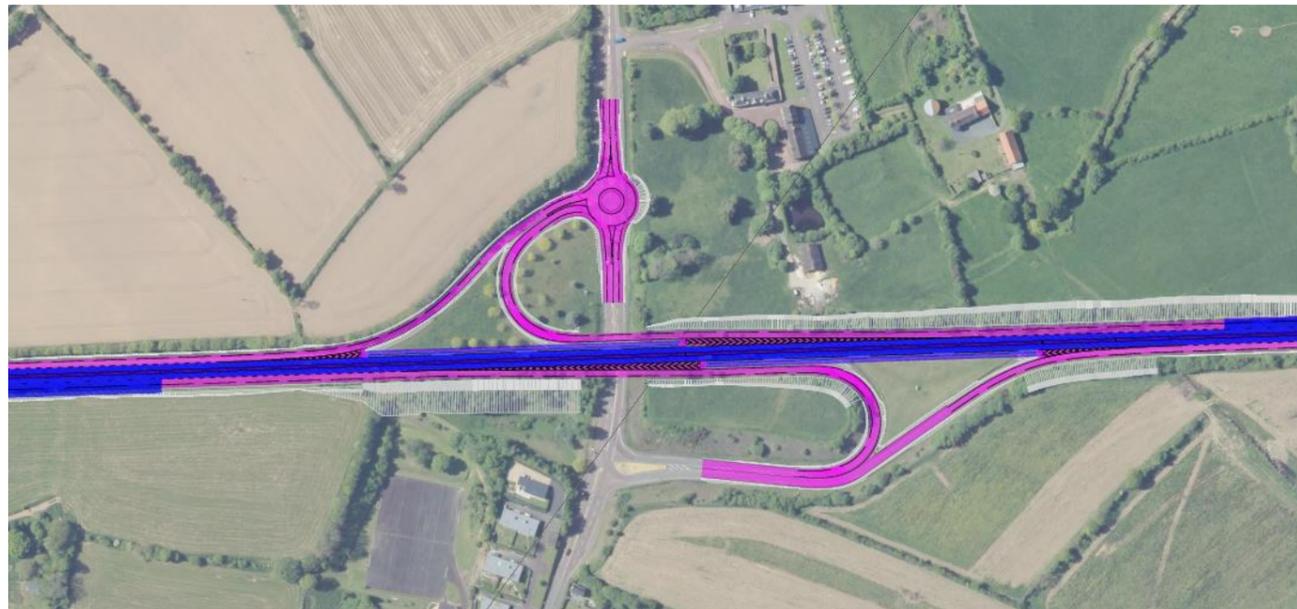


Figure 5 : Vue en plan du futur aménagement de l'échangeur sur la RD2

GIRATOIRE DES POMMIERS – ECHANGEUR ZONE D'ACTIVITE DE LA MARE

Le giratoire des Pommiers verra son rayon réduit en passant de 38 m à 30 m et un PSGR va être aménagé permettant aux véhicules d'une hauteur inférieure à 2,70 m de passer sous le giratoire.

Cet aménagement garantira une meilleure fluidité du trafic entre le giratoire des Pommiers et la ZA de la Mare. De plus, sur cette portion la vitesse sera réduite à 70km/h puis 50km/h au droit du PSGR.

L'échangeur de la Mare sera maintenu avec ses 4 bretelles qui seront néanmoins mises aux normes afin d'assurer une meilleure visibilité pour les usagers.

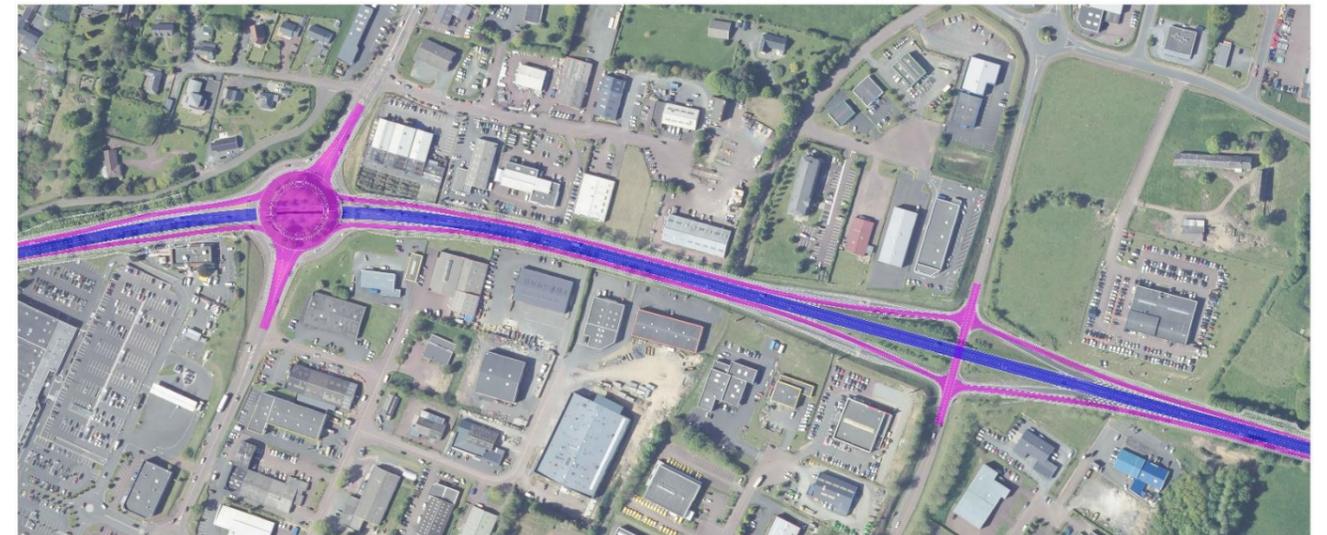


Figure 6 : Vue en plan du futur du PSGR au niveau du giratoire des Pommiers

Les distances entre le giratoire des Pommiers et l'échangeur de la Mare permettent l'intégration de voies d'entrecroisements. Les usagers de l'axe pourront donc ainsi accéder à la 2+1 voies ou la quitter depuis l'échangeur ou le giratoire.



Figure 7 : Photo d'un PSGR à Rouen – Source Google

ECHANGEUR DE « LA HASTONNIERE » - LA MAISON ROUGE

L'ouvrage d'art existant (Pont de la Maison Rouge) sera élargi et l'échangeur actuel modifié avec l'intégration de 2 giratoires permettant de raccorder les différentes voies à proximité en toute sécurité.



Figure 8 : Vue en plan du futur aménagement de l'échangeur de « La Hastonnière »

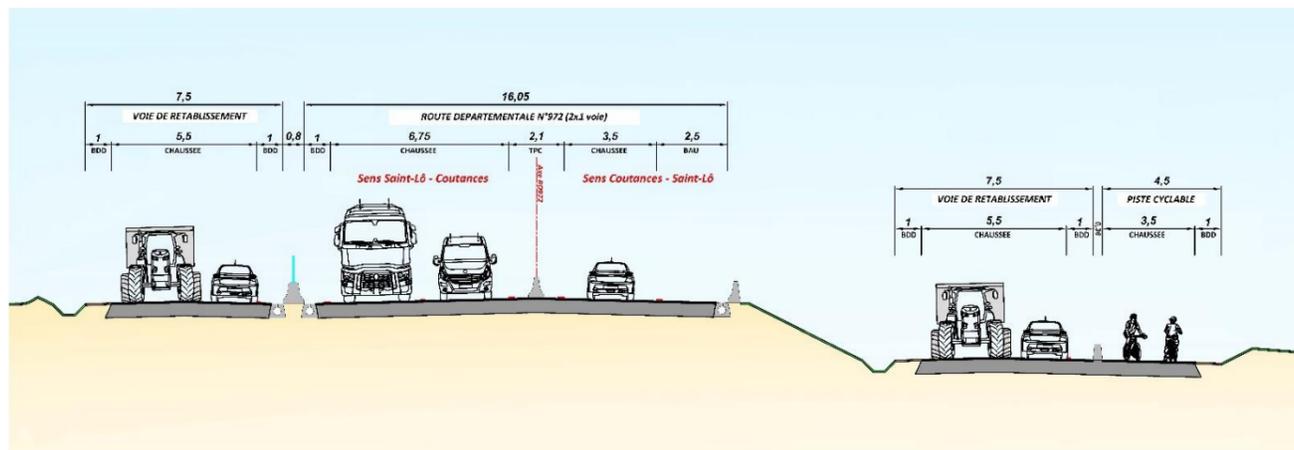


Figure 9 : Profil en travers aux abords de l'échangeur « La Hastonnière »

GIRATOIRE ENTREE OUEST DE « LA CHAPELLE »

En arrivant au lieu-dit « La Chapelle », un giratoire sera aménagé à l'entrée Ouest permettant de raccorder la 2+1 voies sur le reste du réseau existant et imposant une réduction de vitesse pour la traversée du hameau.

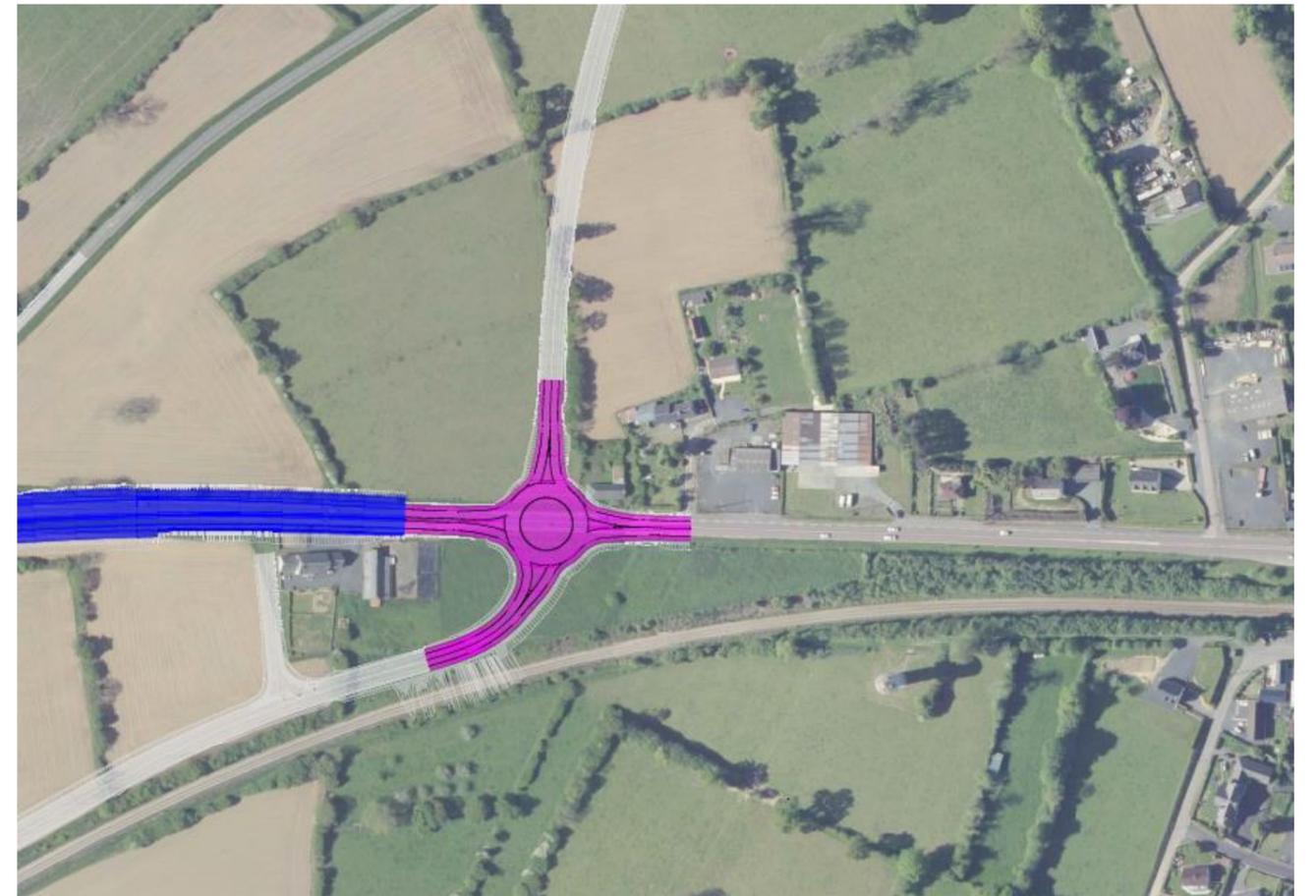


Figure 10 : Vue en plan du futur giratoire à l'entrée Ouest de « La Chapelle »



Figure 11 : Photo de la localisation du futur giratoire à l'entrée Ouest de « La Chapelle »

IV.1.3. LES VOIES DE RETABLISSEMENT (ACCES RIVERAINS, ITINERAIRE « VEHICULES LENTS », VOIE VERTE)

IV.1.3.1. LES ACCES RIVERAINS

RETABLISSEMENT DES VOIES COMMUNALES « VC4 » (AU NORD)

Actuellement, la voie communale « VC4 » menant à Cambernon sort directement sur la RD972. Afin de sécuriser son accès, elle sera raccordée vers l'échangeur de « La Hastonnière » via une nouvelle voie qui présentera une largeur de chaussée à 5,5m.

Figure 12 : Photo du tourne-à-gauche au niveau d'Espace Emeraude

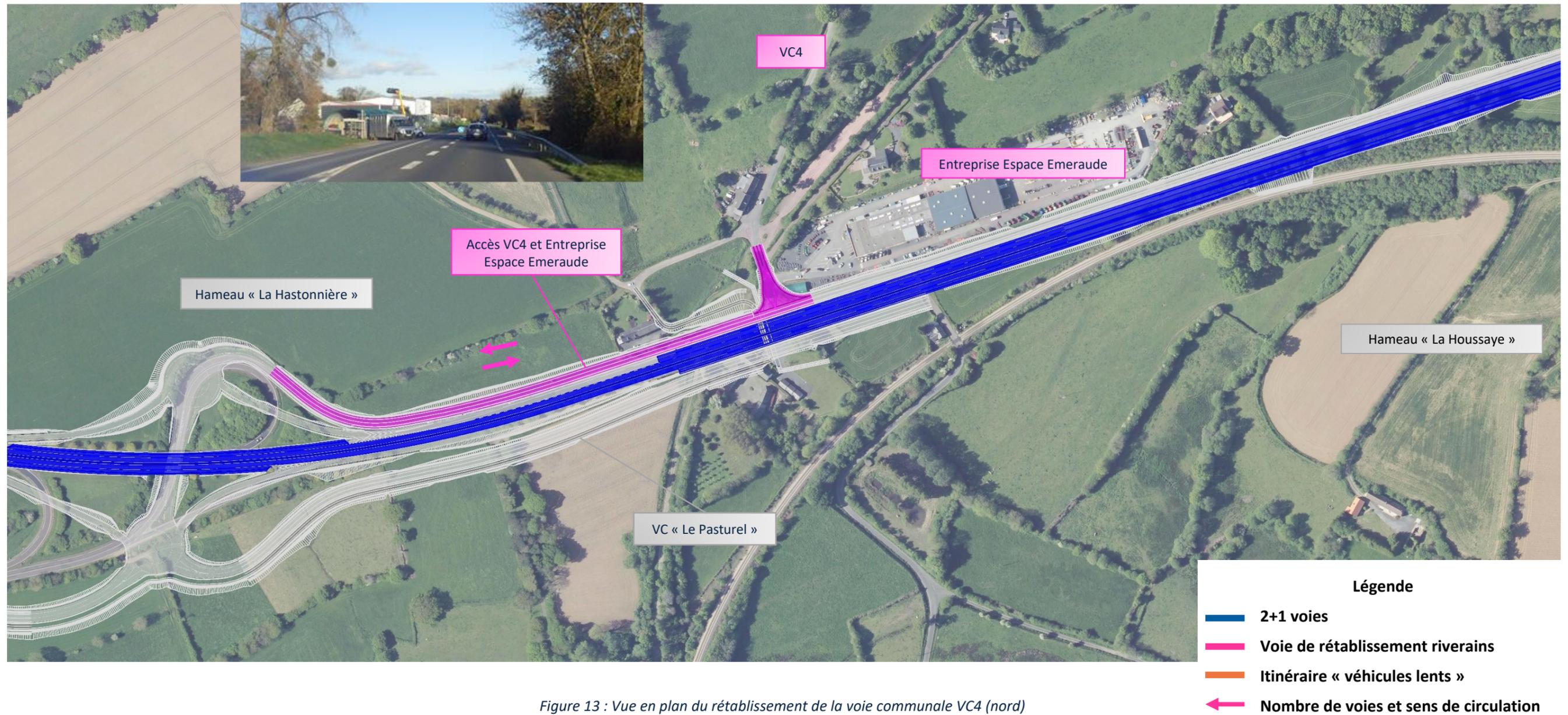


Figure 13 : Vue en plan du rétablissement de la voie communale VC4 (nord)

RETABLISSEMENT DU HAMEAU « LE RIDEL »

Lors de la pré-concertation, deux variantes ont été étudiées pour le rétablissement du hameau « Le Ridel ». La variante n°2 a été retenue comme préférentielle car elle permet de maintenir les accès actuels aux maisons tout en les sécurisant. De plus, elle présente moins d'impacts sur le foncier agricole et n'engendre pas de report de trafic sur la « VC Les Ridellières ».

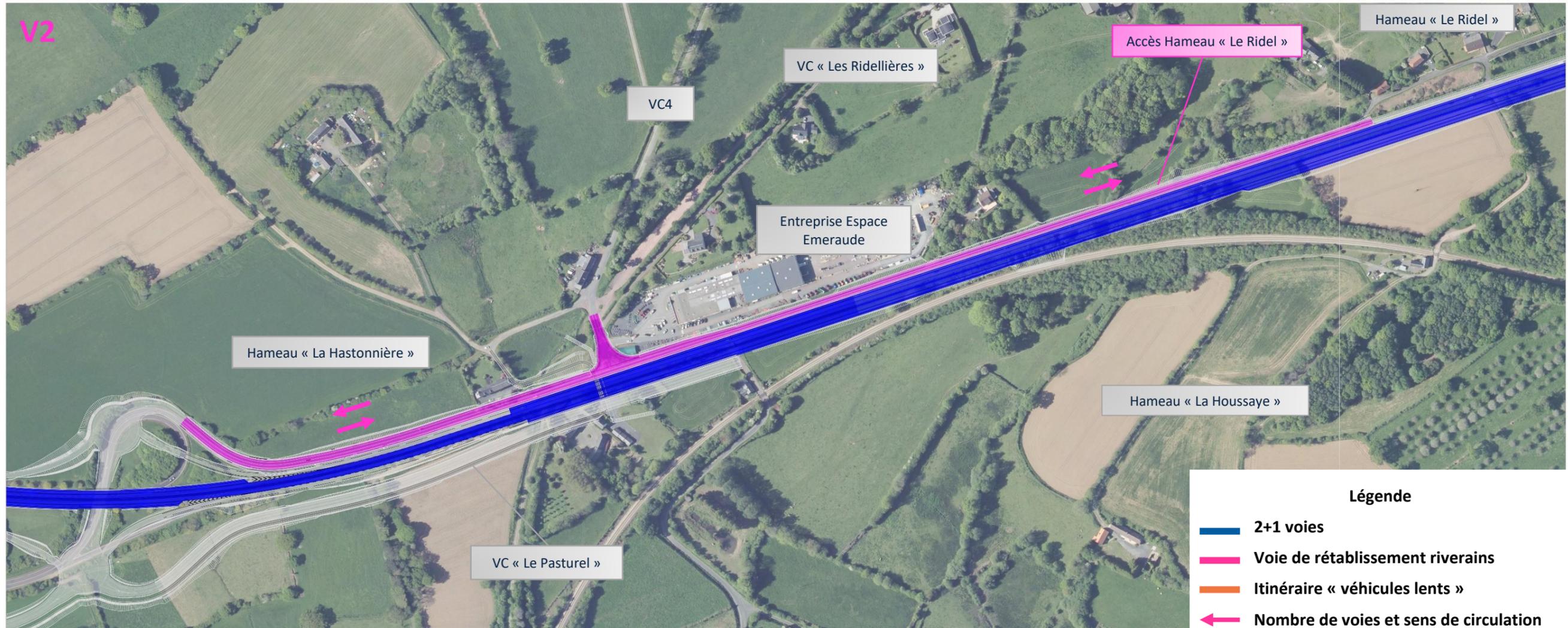


Figure 14 : Vue en plan du rétablissement du hameau « Le Ridel » - V2 – Variante préférentielle

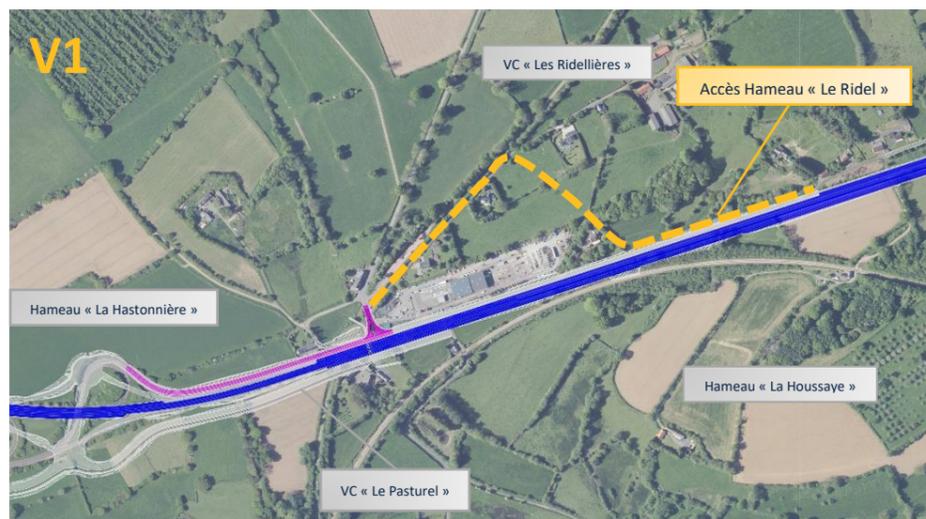
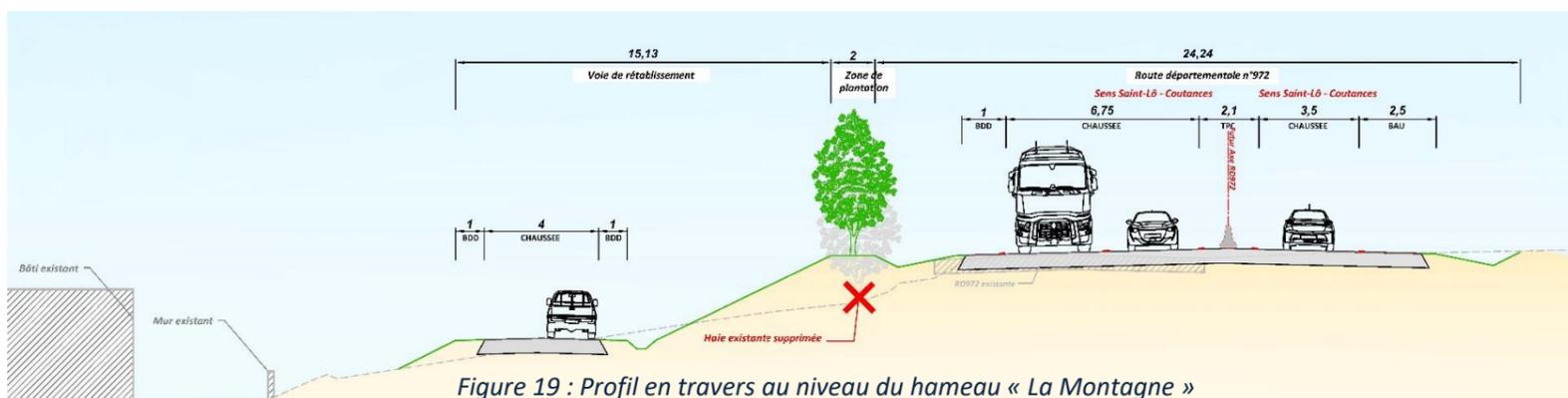


Figure 15 : Vue en plan du rétablissement du hameau « Le Ridel » - V1

	V1	V2
FONCTIONNALITE : confort de parcours	Orange	Vert
MILIEU PHYSIQUE : topographie	Rouge	nul
MILIEU NATUREL : haies et habitats naturels	Rouge	Orange
MILIEU HUMAIN : bruit et foncier	Orange	Orange
TECHNIQUE : linéaire et contraintes de réalisation	Rouge	Vert clair

RETABLISSEMENT « LA BRETONNIERE – LA CANSERIE – LA MONTAGNE – LE PISSOT » ET DE LA RD52

Sur cette portion l'élargissement en 2+1 voies se fera vers le sud, ainsi il sera possible d'utiliser une partie de la RD972 (chaussée actuelle) pour créer une voie de rétablissement au niveau de « La Bretonnière ». Cette dernière sera donc parallèle à la 2+1 voies et permettra de rejoindre « La Montagne ». La RD52 sera rétablie vers le giratoire à l'entrée Ouest de « La Chapelle », en passant à travers champs sur environ 300m, et gardera son caractère prioritaire. Au sud, les habitations du hameau « Le Pissot » seront rétablies vers la nouvelle voie longeant la voie ferrée pour rejoindre le giratoire.



IV.1.3.2. ITINERAIRE « VEHICULES LENTS »

RETABLISSEMENT DE LA VC « LE PASTUREL » ET DU HAMEAU « LA HOUSSAYE »

Une continuité d'itinéraire pour les véhicules lents va être créée entre l'échangeur de « La Hastonnière » et le nouveau giratoire de l'entrée Ouest de « La Chapelle ».

Cet itinéraire empruntera la VC « Le Pasturel », qui sera raccordée sur l'échangeur, puis utilisera un tracé neuf longeant la voie ferrée et permettant le raccordement de la RD276 sur le giratoire de l'entrée Ouest de « La Chapelle ». Les différents riverains longeant cet itinéraire seront rétablis sur ce dernier.

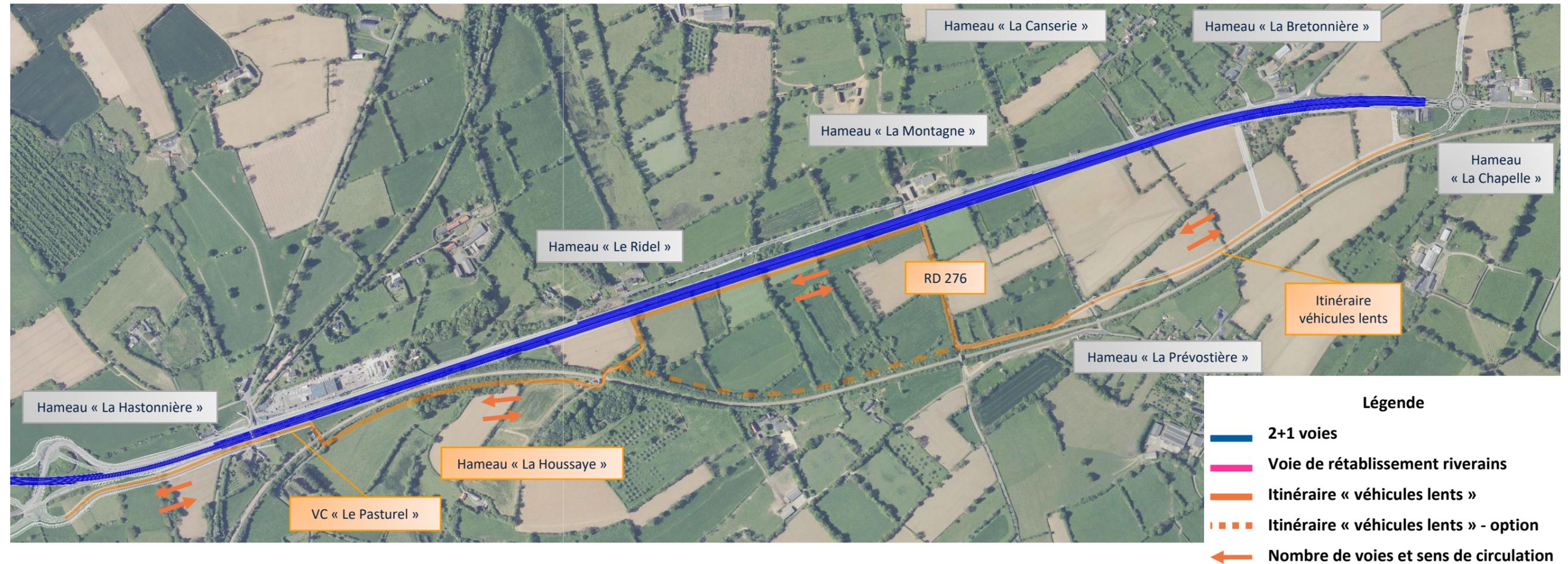


Figure 20 : Vue en plan de l'itinéraire véhicules lents entre « La Hastonnière » et « La Chapelle »

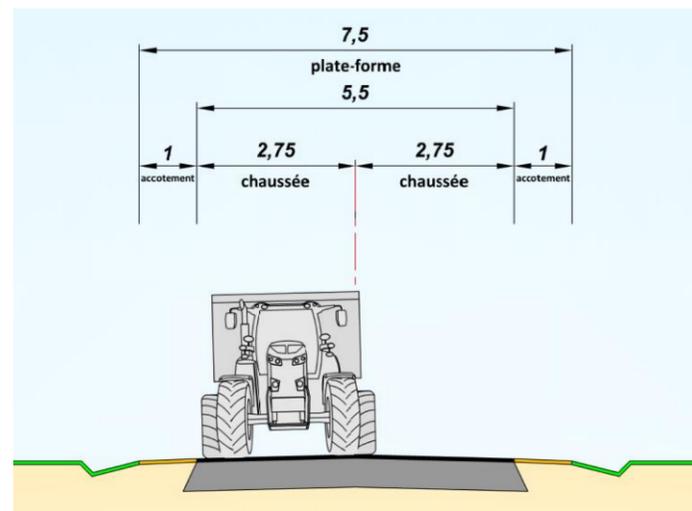


Figure 21 : Coupe graphique du profil en travers de l'itinéraire « véhicules lents »

IV.1.3.3. L'ITINERAIRE VELO

De Coutances à « La Chapelle », un choix technique a été fait pour la circulation des vélos. En effet, à l'approche des pôles stratégiques et économiques tel que Coutances la demande d'itinéraire cyclable pour les usagers pratiquant le trajet domicile-travail à vélo est plus importante.

Des échanges ont été menés avec la Communauté de communes Coutances Mer et Bocage afin de déterminer les éléments qui seront intégrés au projet d'aménagement de l'axe St-Lô-Coutances ou dans le Réseau Cyclable d'Intérêt Départemental (RCID). Les principes suivants ont été retenus :

- Recalibrage de la RD972E3 entre Coutances et « La Hastonnière » avec intégration d'une piste cyclable bidirectionnelle séparée physiquement du trafic routier (exemple : « muret véhicules légers ») (MVL)...

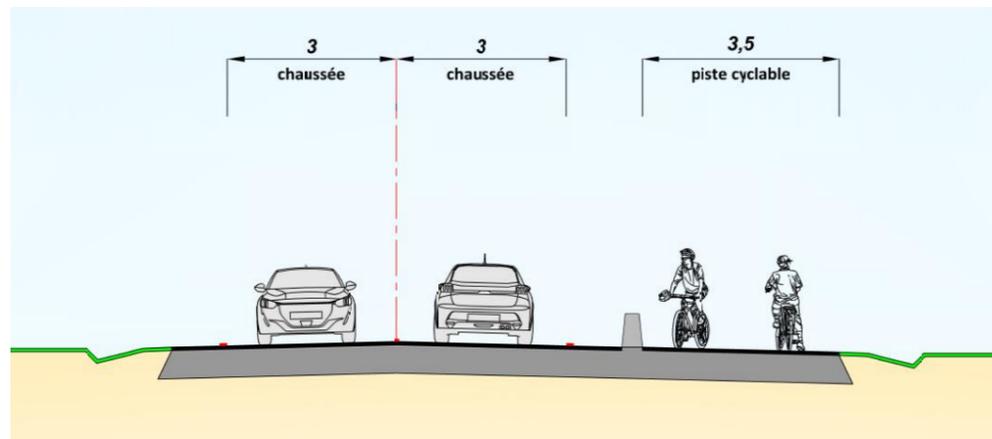


Figure 22 : Profil en travers de la RD972E3 avec intégration d'une piste cyclable

- Réalisation d'un ouvrage sous la future 2+1 voies pour relier la piste cyclable bidirectionnelle à la voie verte existante de Cambernon.
- Voie partagée sur les accès riverains entre la voie verte de Cambernon et « La Chapelle » au nord de l'axe routier RD972 sauf sur l'ancienne voie romaine qui sera réaménagée et consacrée uniquement à la circulation des vélos.

- o Itinéraire partagé entre la voie verte de Cambernon et « Le Ridel »

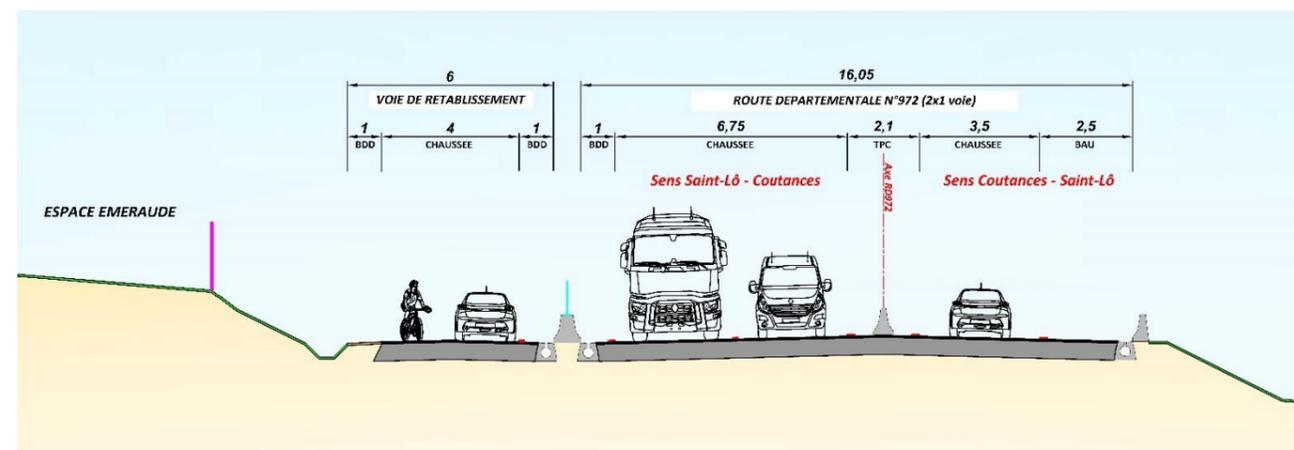


Figure 23 : Profil en travers de la voie partagée entre la voie verte de Cambernon et le hameau « Le Ridel »

- o Voie verte en site propre sur l'ancienne voie romaine

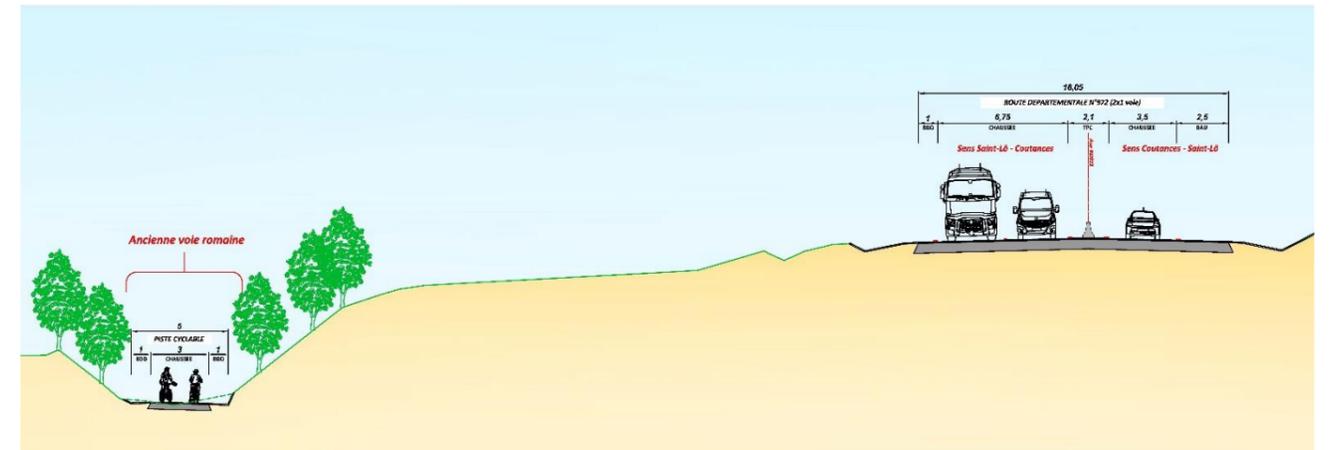


Figure 24 : Profil en travers de l'aménagement de l'ancienne voie romaine

- o Itinéraire partagé entre les hameaux « La Montagne » et « La Chapelle » avec passage par la RD52

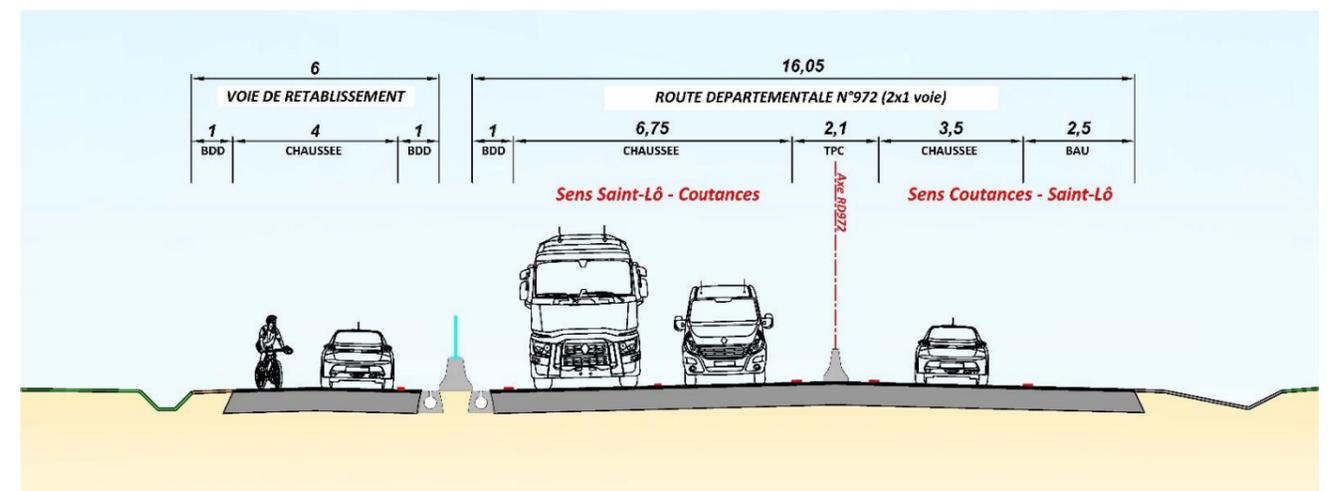


Figure 25 : Profil en travers de la voie partagée entre les hameaux « La Montagne » et « La Chapelle »

IV.1.3.4. LA TRAVERSEE DE « LA CHAPELLE »

Au niveau de « La Chapelle », aménagement de 2 giratoires. La RD972 restera en 2 voies à 70km/h et à 50km/h et la largeur de la chaussée sera réadaptée afin de sécuriser la sortie des riverains. Les places de parking, face au restaurant, seront conservées.



Figure 26 : Vue en plan de l'aménagement de la traversée de « La Chapelle »

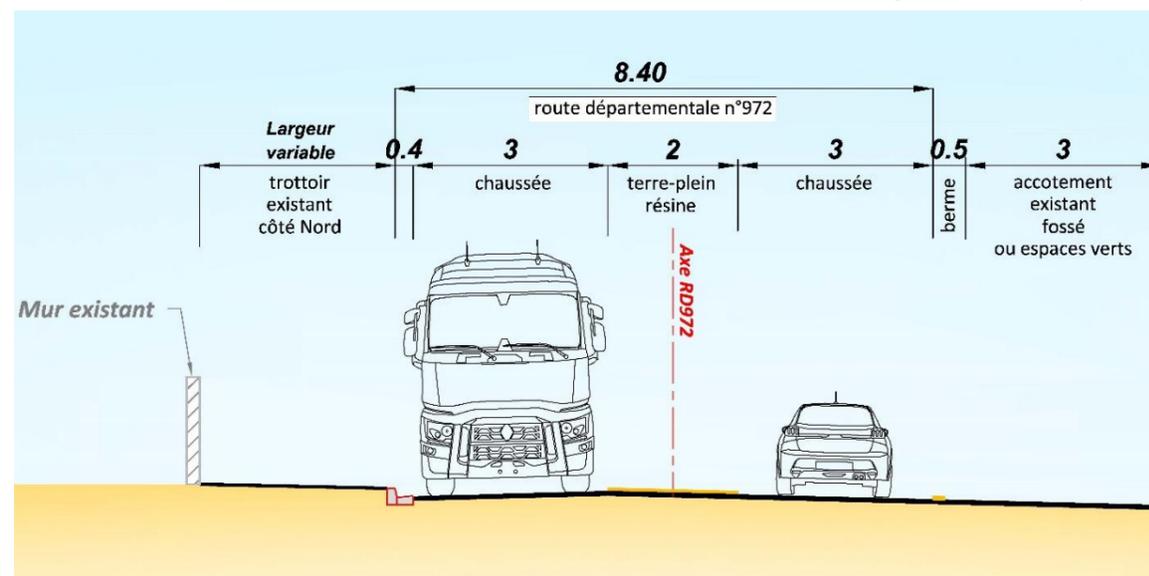


Figure 29 : Profil en travers de la traversée de « La Chapelle »



Figure 27 : Photo de la traversée de « La Chapelle » -
Vue vers Coutances



Figure 28 : Photo de la traversée de « La Chapelle » -
Vue vers St-Lô

IV.2. SYNTHÈSE DU SECTEUR N°1

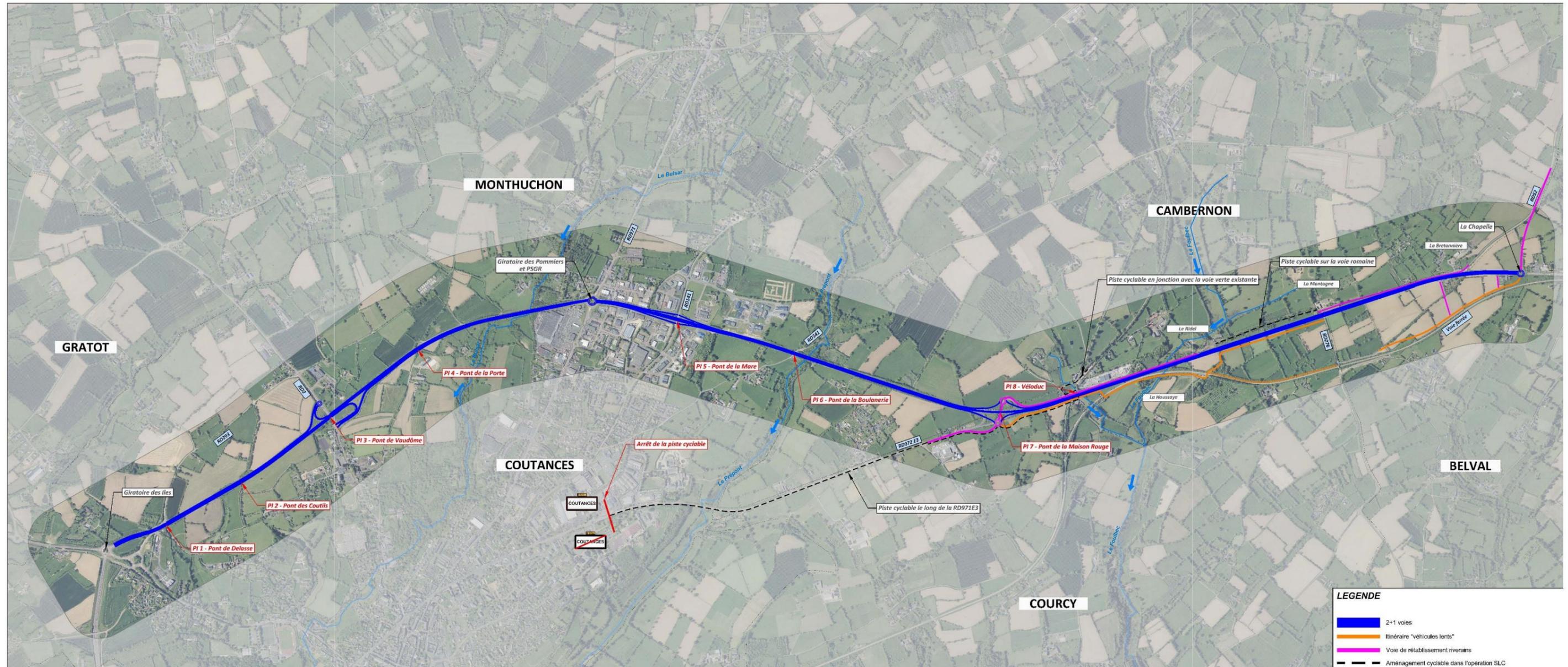


Figure 30 : Plan synoptique du secteur n°1

V. LES VARIANTES SOUMISES A LA CONCERTATION : SECTEUR 2

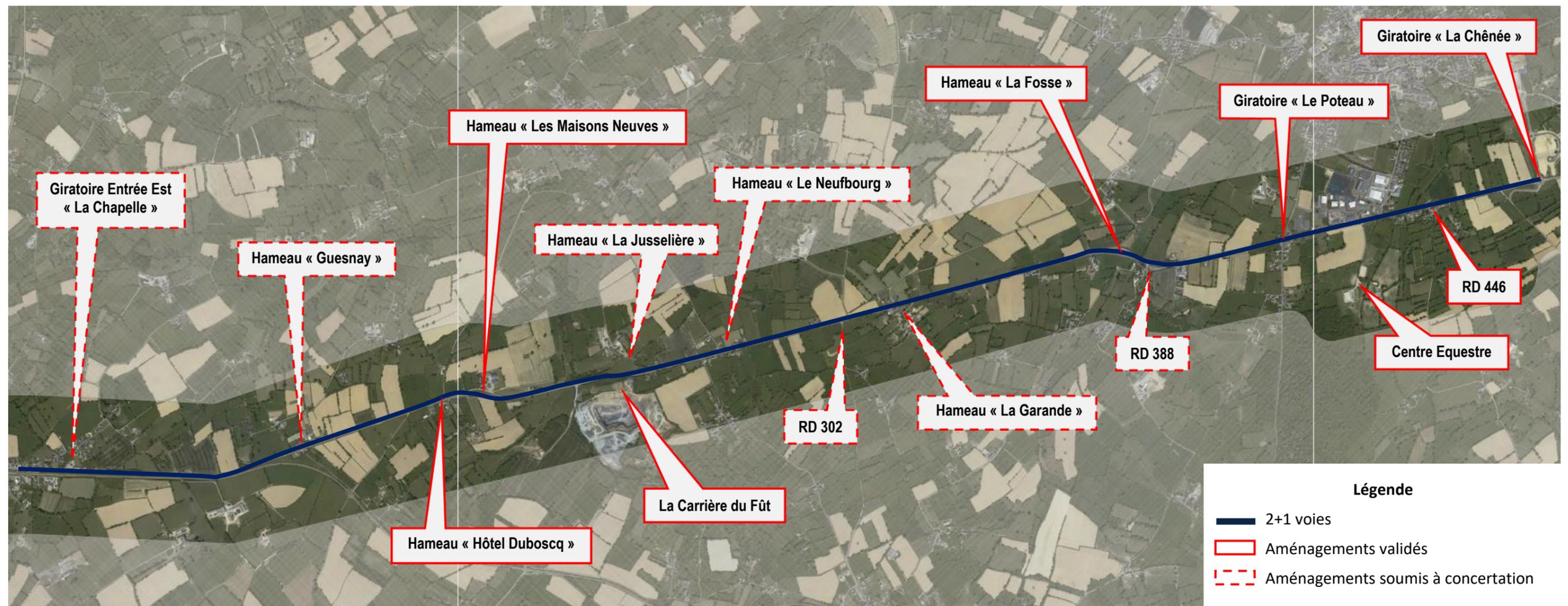
V.1. ETUDE DU SECTEUR 2

V.1.1. LES PARTICULARITES DU SECTEUR 2

- Nombreux accès directs d'axe secondaires sur la RD972 (Voies communales et routes départementales)
- Secteur avec 2 giratoires, 8 intersections RD/RD, 19 intersections RD/VC ou voies privées
- Plusieurs points d'échanges existants
- Beaucoup d'accès riverains donnent directement sur la RD972

V.1.2. L'AMENAGEMENT 2+1 VOIES

L'aménagement de la chaussée actuelle en 2+1 voies débute au nouveau giratoire à l'entrée Est de « la Chapelle » jusqu'au giratoire de « La Chênée » sur la commune de Marigny-le-Lozon sur un linéaire d'environ 9 km.



Carte 6 : Les aménagements prévus sur le secteur 2

V.1.2.1. ELARGISSEMENT DE LA RD972 EN 2+1 VOIES

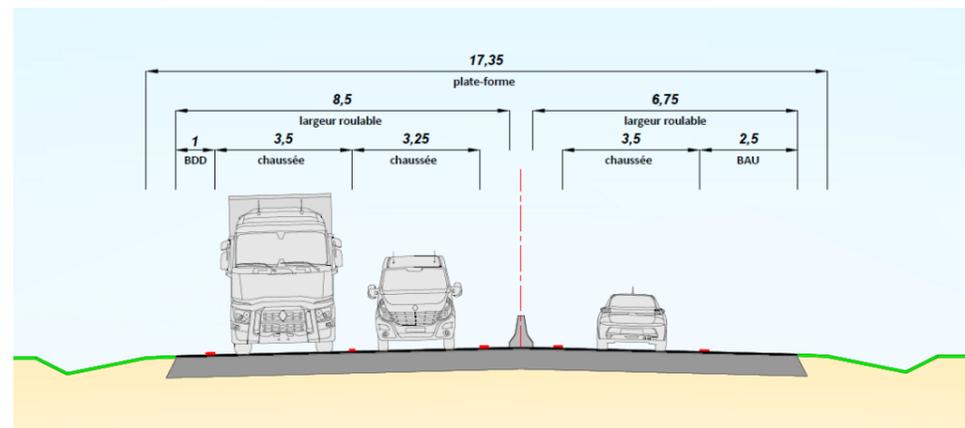
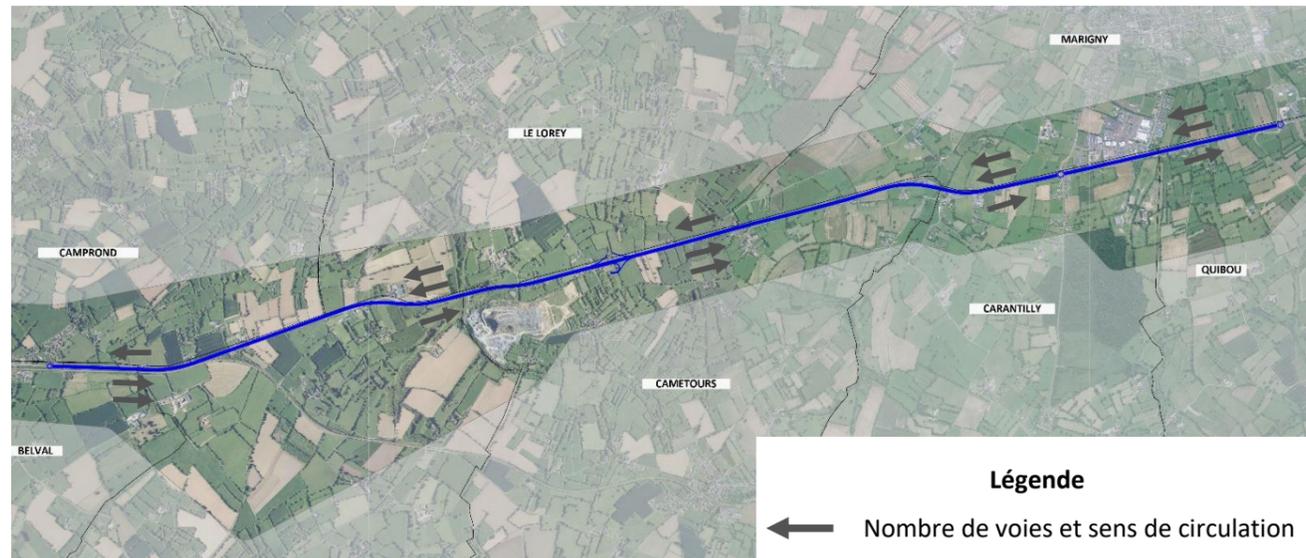


Figure 31 : Coupe en travers de la future 2+1 voies

- Aménagement en 2+1 voies sur l'ensemble du linéaire du secteur n°2
- La vitesse sera limitée à 110km/h et les véhicules lents n'y seront pas autorisés
- Les divers accès directs (sorties parcelles, riverains et intersections) sur la 2+1 voies seront supprimés
- Un itinéraire parallèle sera créé afin de garantir un itinéraire d'Ouest en Est pour les véhicules lents
- Plusieurs points d'échanges seront créés :
 - o 2 points d'échanges permettant de rejoindre la 2+1 voies à l'entrée Est de « La Chapelle » et au hameau « Le Neufbourg »
 - o 3 ouvrages d'art permettant les échanges Nord/Sud du réseau secondaire soit en passage supérieur (PS) soit en passage inférieur (PI)
- Les giratoires existants du « Poteau » et de « La Chênée » seront maintenus
- Les ouvrages d'art hydrauliques (OH) existants seront remplacés et les fonds de vallée améliorés

V.1.2.2. LES POINTS D'ÉCHANGES

GIRATOIRE ENTREE EST DE « LA CHAPELLE »

Un nouveau giratoire sera créé à l'entrée Est de « La Chapelle » afin de marquer l'arrivée sur le hameau et imposant une réduction de vitesse pour sa traversée.

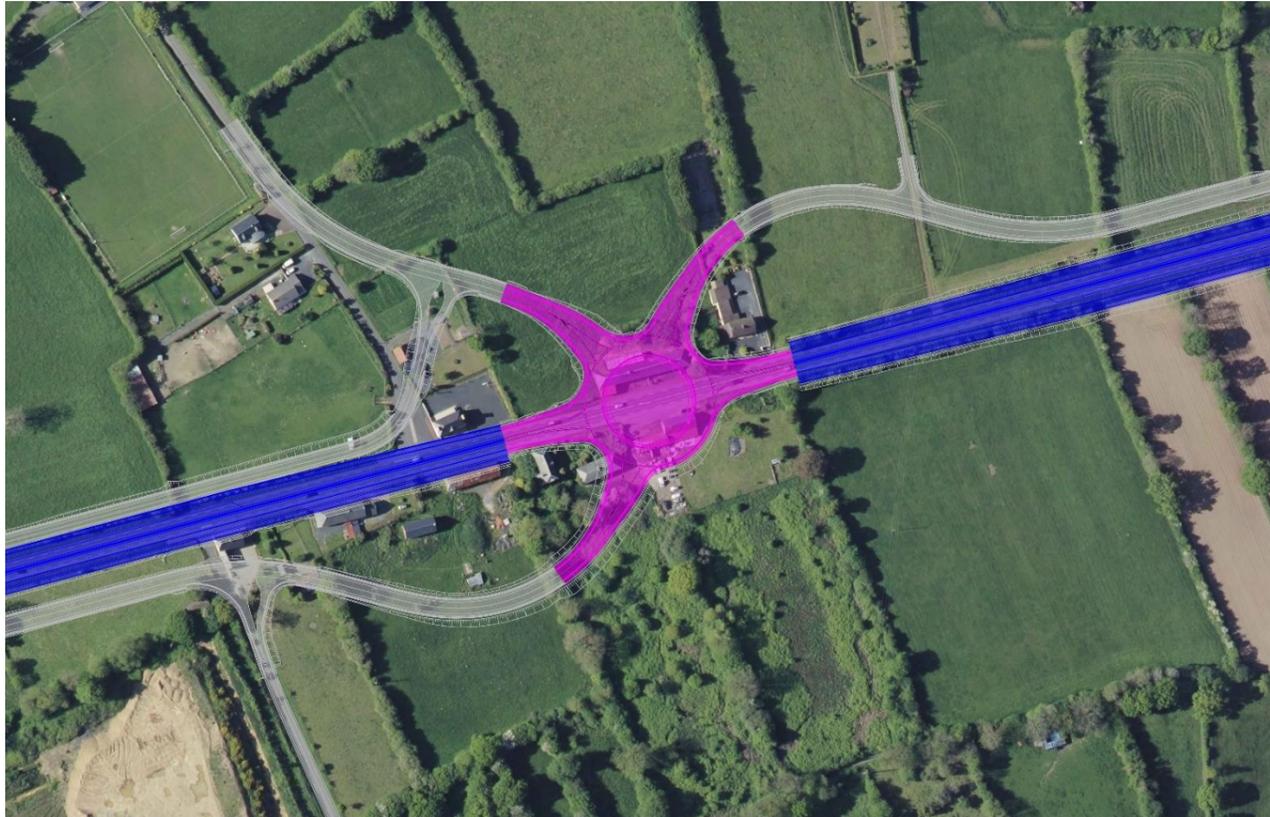


Figure 32 : Vue en plan de l'aménagement du giratoire à l'entrée Est de « La Chapelle »

POINT D'ÉCHANGES « LE NEUFBOURG » - ÉCHANGEUR DENIVELE

Lors de la pré-concertation, le scénario 2.2 a été privilégié par rapport au scénario 2.1. L'implantation d'un échangeur dénivelé au hameau « Le Neufbourg » permet de maintenir un trafic routier ininterrompu facilitant ainsi sa fluidification malgré une emprise foncière plus importante.

Scénario 2.1 : Giratoire



Scénario 2.2 : Echangeur dénivelé

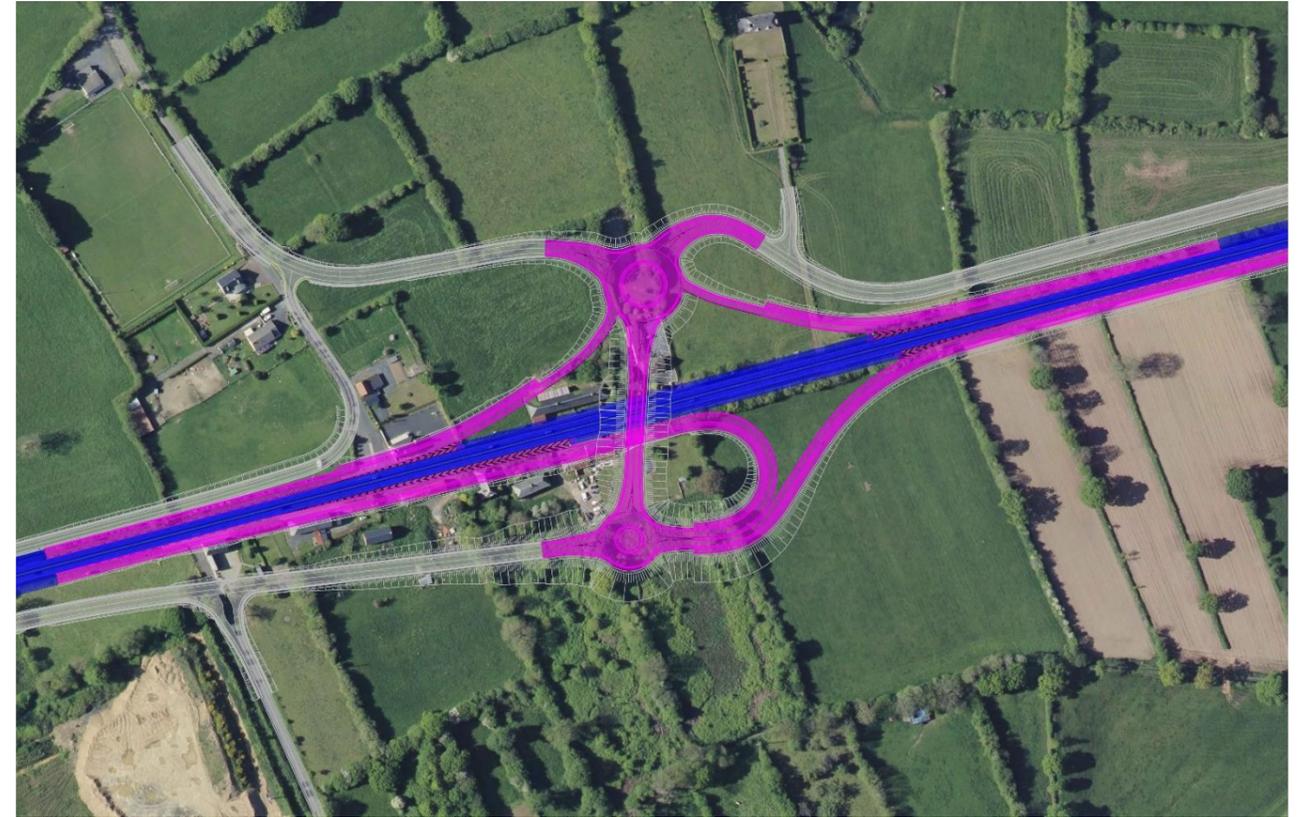


Figure 33 : Vue en plan de l'aménagement d'un giratoire au hameau « Le Neufbourg » - Scénario 2.1

Figure 34 : Vue en plan de l'aménagement d'un échangeur dénivelé au hameau « Le Neufbourg » - Scénario 2.2

	S2.1	S2.2
FONCTIONNALITE : confort de parcours		
MILIEU NATUREL : haies et habitats naturels		
MILIEU HUMAIN : paysage		
TECHNIQUE : réalisation et coût		



Figure 35 : Photos du hameau « Le Neufbourg »

GIRATOIRE « LE POTEAU »

Le giratoire du « Poteau », sur les communes de Carantilly et de Marigny-le-Lozon, gardera ses caractéristiques actuelles.

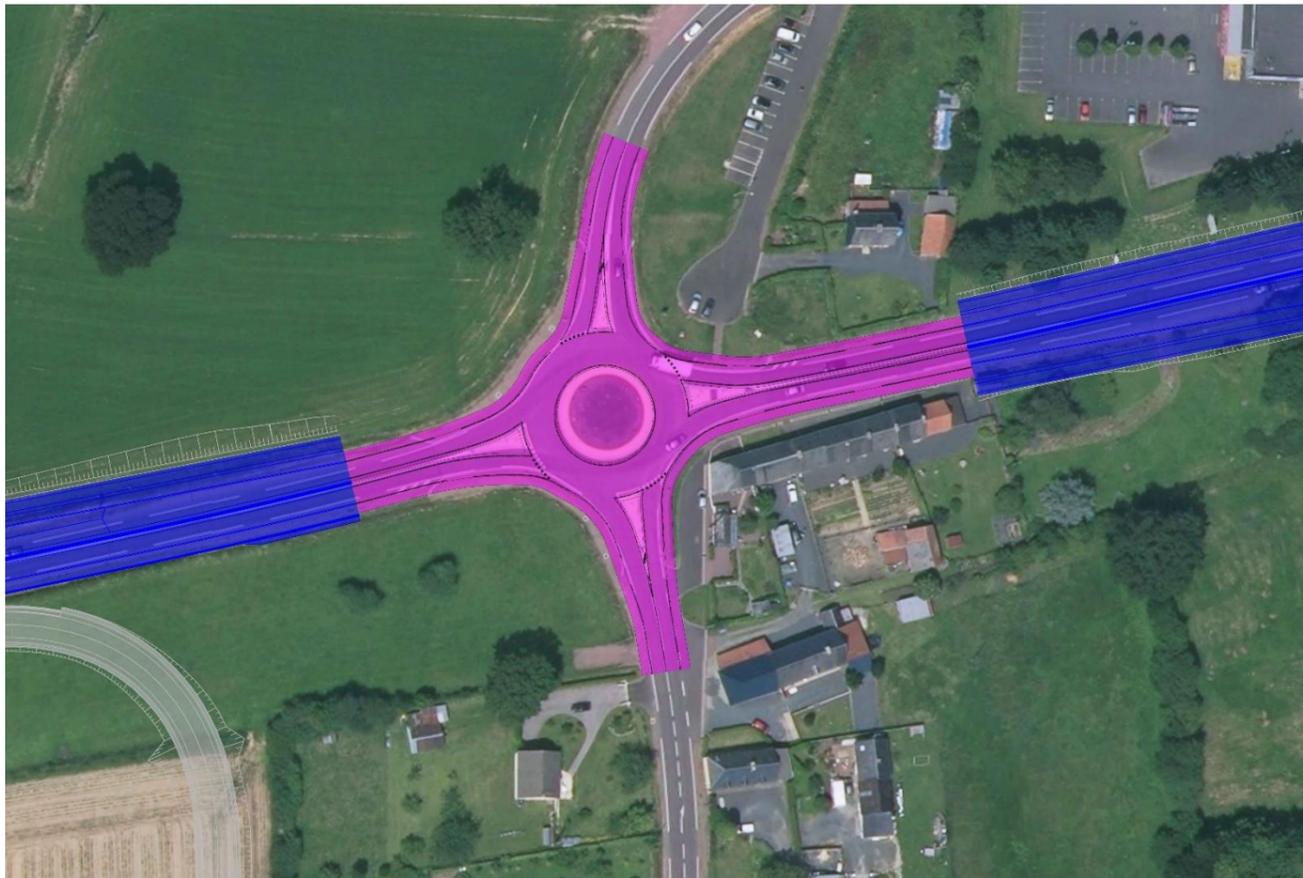


Figure 36 : Vue en plan du giratoire « Le Poteau »



Figure 37 : Photo du giratoire « Le Poteau »

GIRATOIRE « LA CHENEE »

Le giratoire de « La Chênee », sur les communes de Quibou et de Marigny-le-Lozon, sera modifié. Une 5^{ème} branche sera intégrée permettant le raccordement de la voie de rétablissement de la RD 53 directement sur le giratoire.

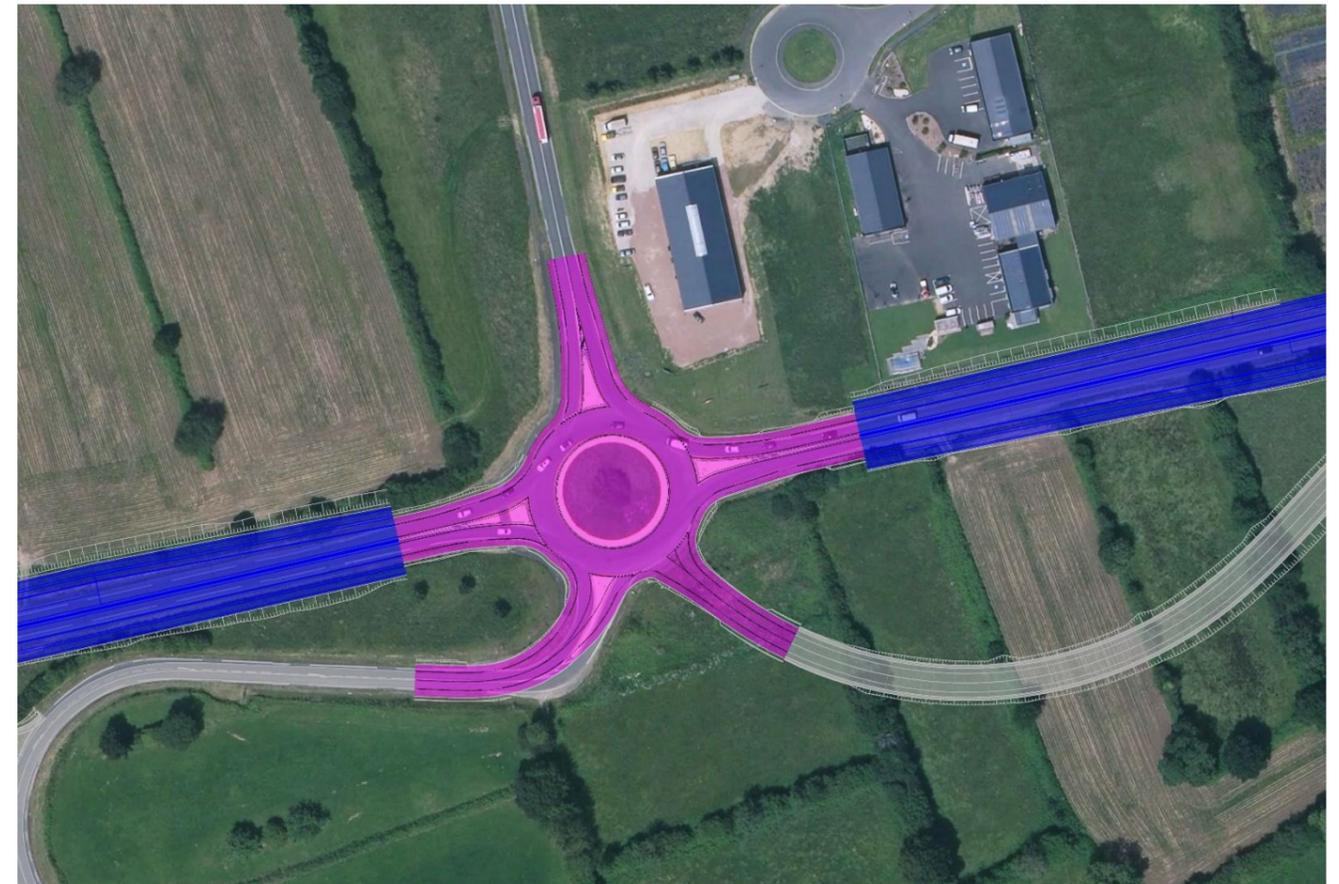


Figure 38 : Vue en plan de l'aménagement du giratoire « La Chênee »

La configuration de la RD399 reste inchangée afin de limiter les emprises supplémentaires sur le foncier agricole.



Figure 39 : Photo du giratoire « La Chênee »

V.1.3. LES VOIES DE RETABLISSEMENT (ACCES RIVERAINS, ITINERAIRE « VEHICULES LENTS », VOIE VERTE)

V.1.3.1. « LA CHAPELLE » AU « NEUFBOURG »

De « La Chapelle » jusqu'au hameau « Le Neufbourg », la RD972 sera aménagée en 2+1 voies, limitée à 110km/h et interdite aux véhicules lents. Tous les accès directs (sorties parcelles et riverains, intersections avec voies communales ou routes départementales) seront supprimés et rétablis vers de nouveaux points d'échanges créés à cet effet à l'entrée Est de « La Chapelle » et au « Neufbourg ».

De plus, les véhicules lents n'auront plus accès à cette route. Afin de leur permettre une continuité d'itinéraire d'Ouest en Est, un itinéraire parallèle est donc proposé. Ce dernier permettra aussi de desservir les riverains et les parcelles le long de l'axe St-Lô-Coutances et servira de voie partagée avec les vélos.

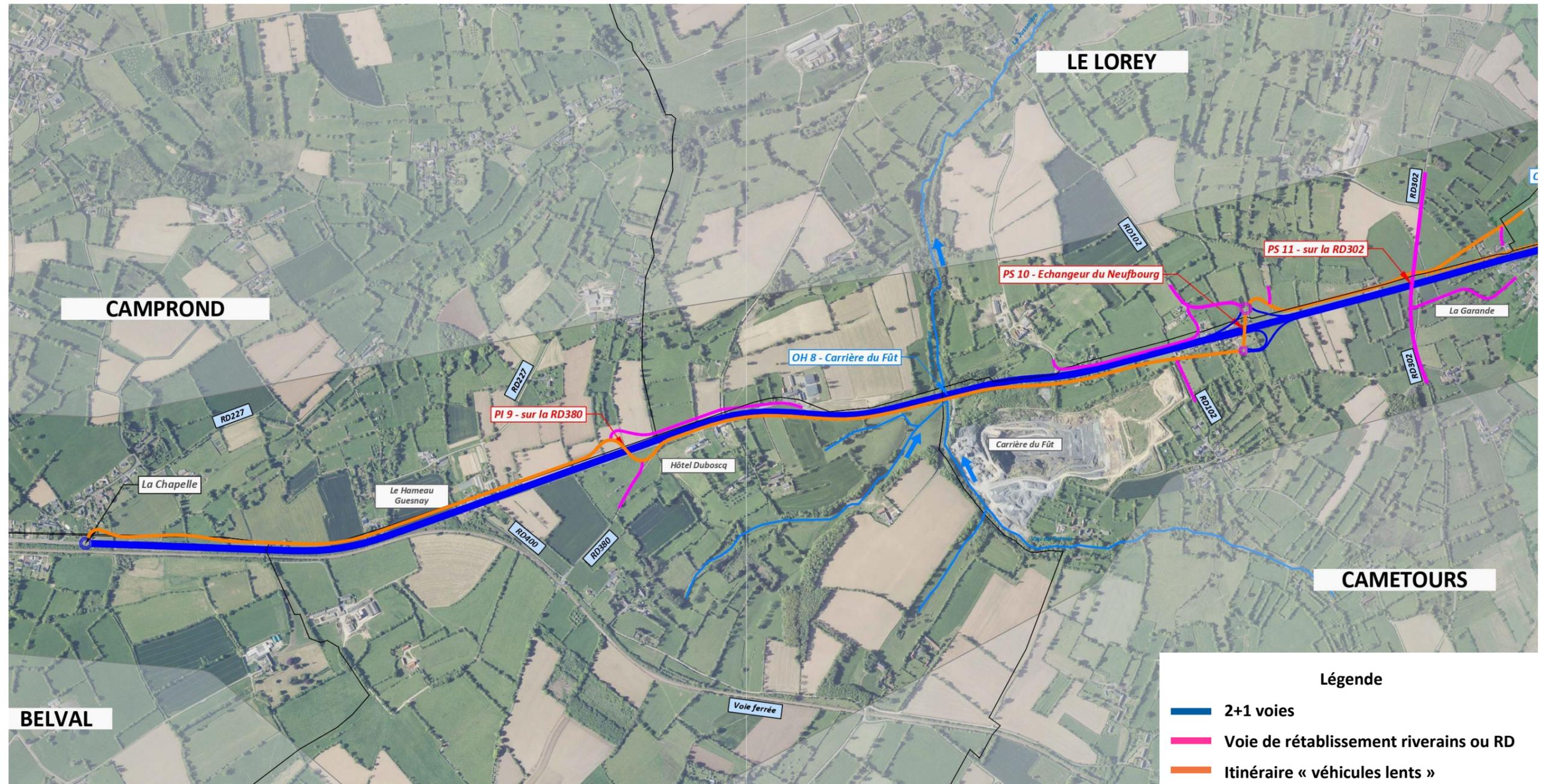


Figure 40 : Plan synoptique du hameau « La Chapelle » jusqu'au hameau « La Garande » – Secteur n°2

ITINERAIRE VEHICULES LENTS ENTRE « LA CHAPELLE » ET LE HAMEAU « GUESNAY »

Lors de la pré concertation, 3 variantes d'itinéraire entre « La Chapelle » et le hameau « Guesnay » ont été étudiées. La variante 3 est celle retenue comme préférentielle. Elle présente l'avantage d'une topographie plus adaptée car elle longe la 2+1 voies et est donc beaucoup moins sinueuse que l'utilisation de la RD227. De plus, grâce à une largeur de chaussée de 5,5 m, la cohabitation entre les différents usagers sera facilitée. L'accès de la RD227 sur la RD972, au niveau du hameau « La Chitelle », est maintenu tel quel.

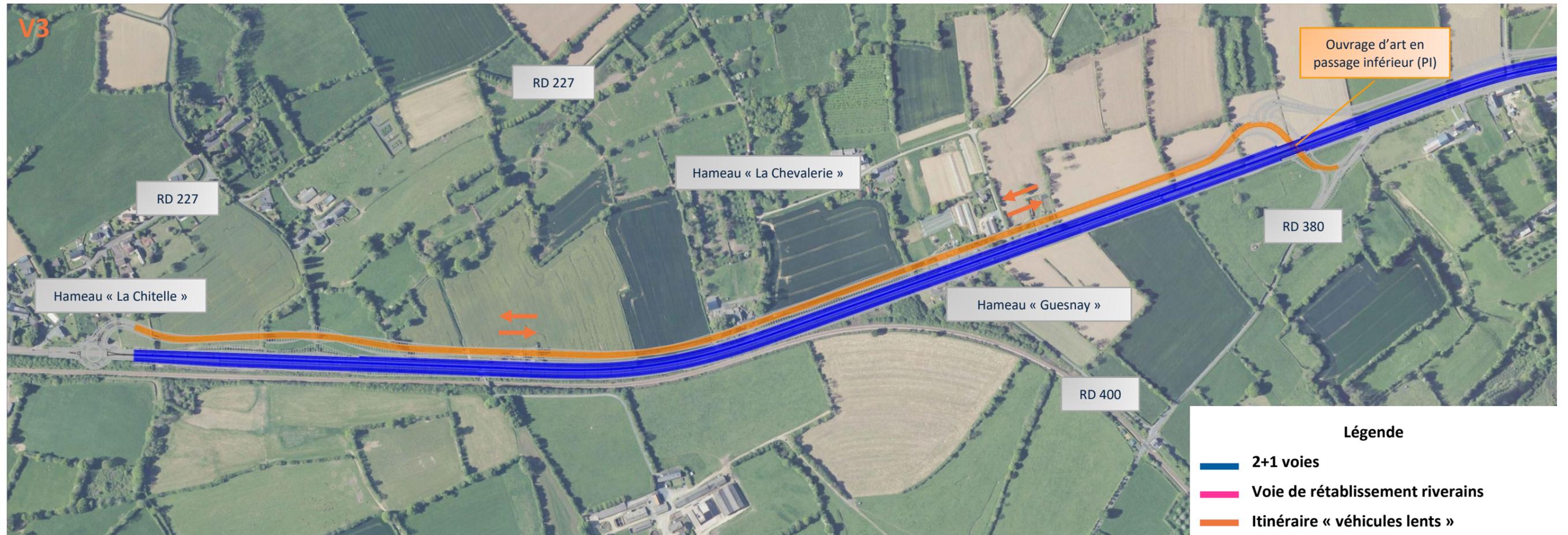
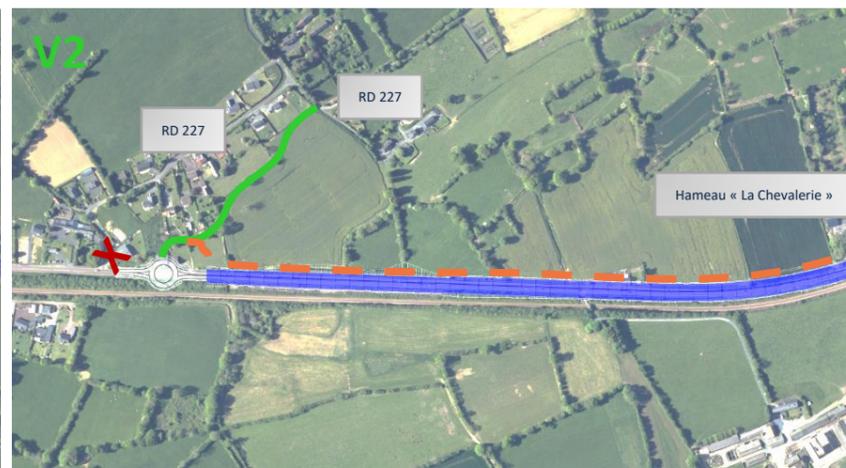


Figure 41 : Vue en plan de l'aménagement de l'itinéraire « véhicules lents » entre les hameaux « La Chitelle » et « Guesnay »



- Accès de la RD227 maintenu sur la RD972
- Itinéraire « véhicules lents » empruntant la RD227



- Accès de la RD227 sur la RD972 fermé
- Création d'un tronçon sécurisé vers le nouveau giratoire

	V1	V2	V3
FONCTIONNALITE : confort de parcours	rouge	vert	vert
MILIEU NATUREL : haies	nul	orange	orange
MILIEU HUMAIN : accès et activité agricole	rouge	orange	vert
TECHNIQUE : linéaire et coût	nul	orange	orange

RETABLISSEMENT RD400 ET RD380

Lors de la pré concertation, plusieurs variantes de rétablissements ont été étudiées. La variante 3 a été retenue comme préférentielle car elle permet les échanges Nord-Sud grâce à un ouvrage d'art et une bonne desserte Est-Ouest avec un tracé au plus proche de la 2+1 voies et rectiligne.

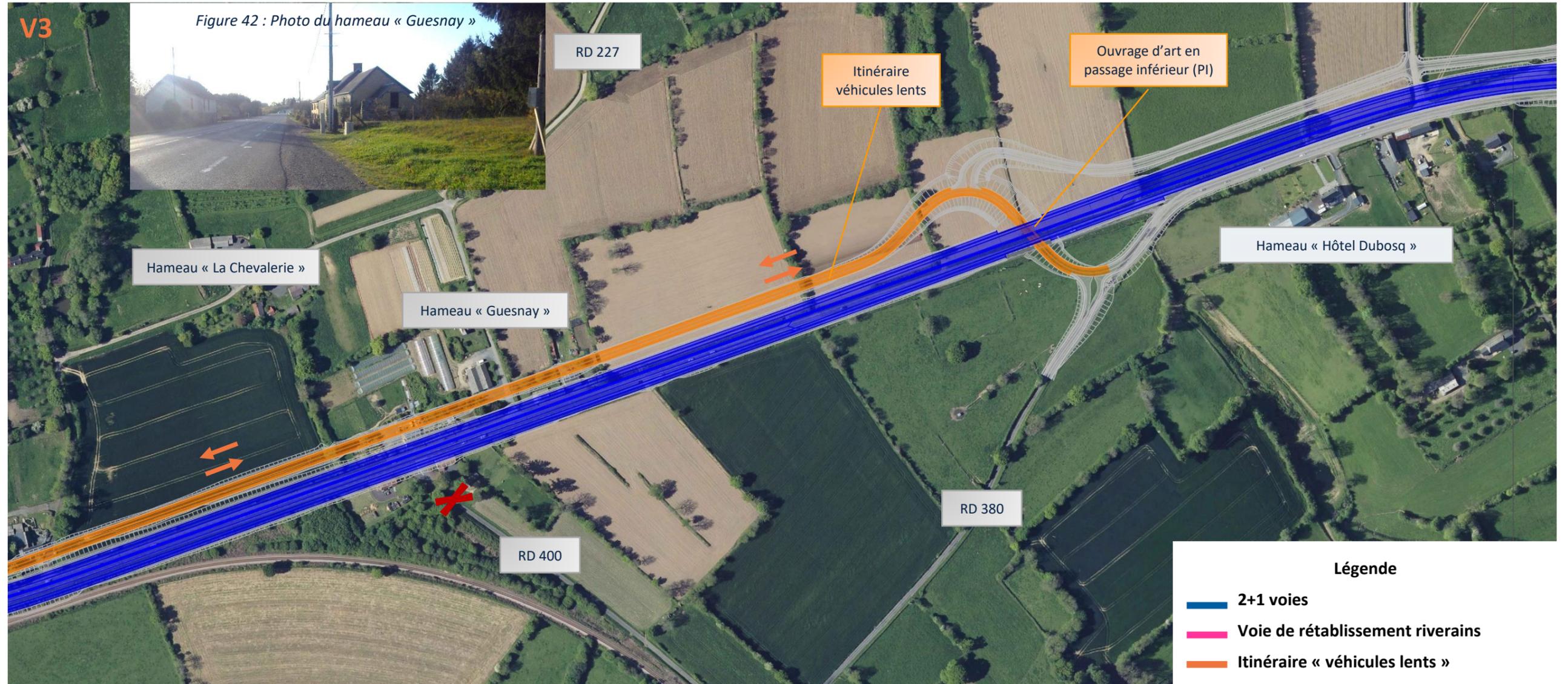
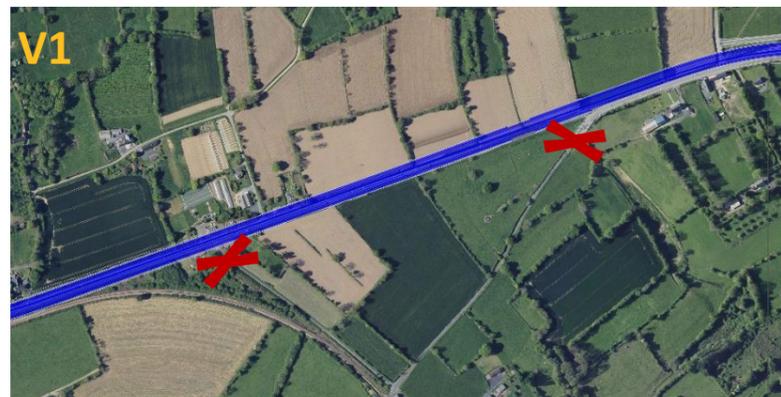
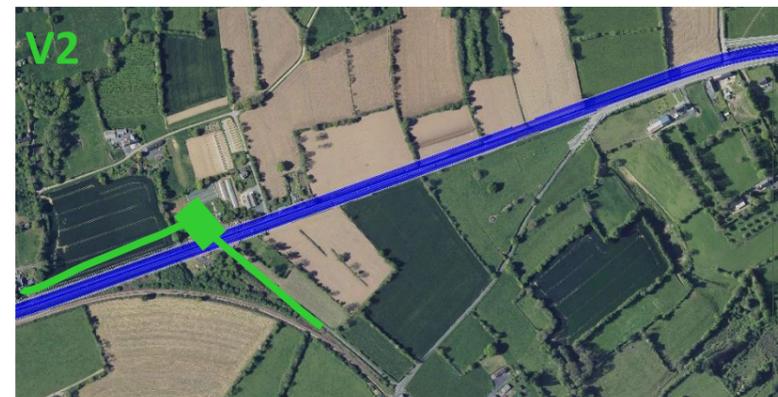


Figure 43 : Vue en plan de l'itinéraire « véhicules lents » au hameau « Guesnay »



Accès des RD 380 et 400 sur la RD 972 supprimés : pas d'aménagement particulier et utilisation des axes existants



Aménagement d'un ouvrage d'art au niveau de la RD 400 pour rejoindre le hameau « Guesnay » au nord.

	V1	V2	V3
FONCTIONNALITE : allongement de parcours			
MILIEU NATUREL : haies	nul		
MILIEU HUMAIN : activités et accessibilité			
TECHNIQUE : ouvrages d'art et linéaire	nul		

RETABLISSEMENT DES HAMEAUX « HOTEL DUBOSQ », « VILLAGE DE LA BOSQUELIERE » ET « LES MAISONS NEUVES »

Les hameaux « Village de la Bosquelière – Hôtel Dubosq » seront rétablis vers la RD380, menant à « La Chapelle », et en direction du point d'échanges au hameau « Le Neufbourg », pour rejoindre St-Lô. Cette voie de rétablissement servira aussi d'itinéraire « véhicules lents ».

Le hameau « Les Maisons Neuves », au nord, sera rétabli vers la voie communale de « La Tétuyère » menant au bourg du Lorey permettant ainsi aux riverains de se diriger soit vers « La Chapelle », en passant par le hameau « Guesnay », soit vers « Le Neufbourg » en utilisant la voie de rétablissement des hameaux « Village de la Bosquelière – Hôtel Dubosq ».



Figure 46 : Vue en plan de l'aménagement de la voie de rétablissement du hameau « Les Maisons Neuves » au nord ainsi que du hameau « Hôtel Dubosq/Village de la Bosquelière » servant d'itinéraire « véhicules lents »

RETABLISSEMENT « LA CARRIERE DU FUT »

La carrière du Fût sera rétablie vers le point d'échangeur au « Neufbourg ». Cette voie servira aussi d'itinéraire « véhicules lents ».

Figure 47 : Photo de la « carrière du Fût »

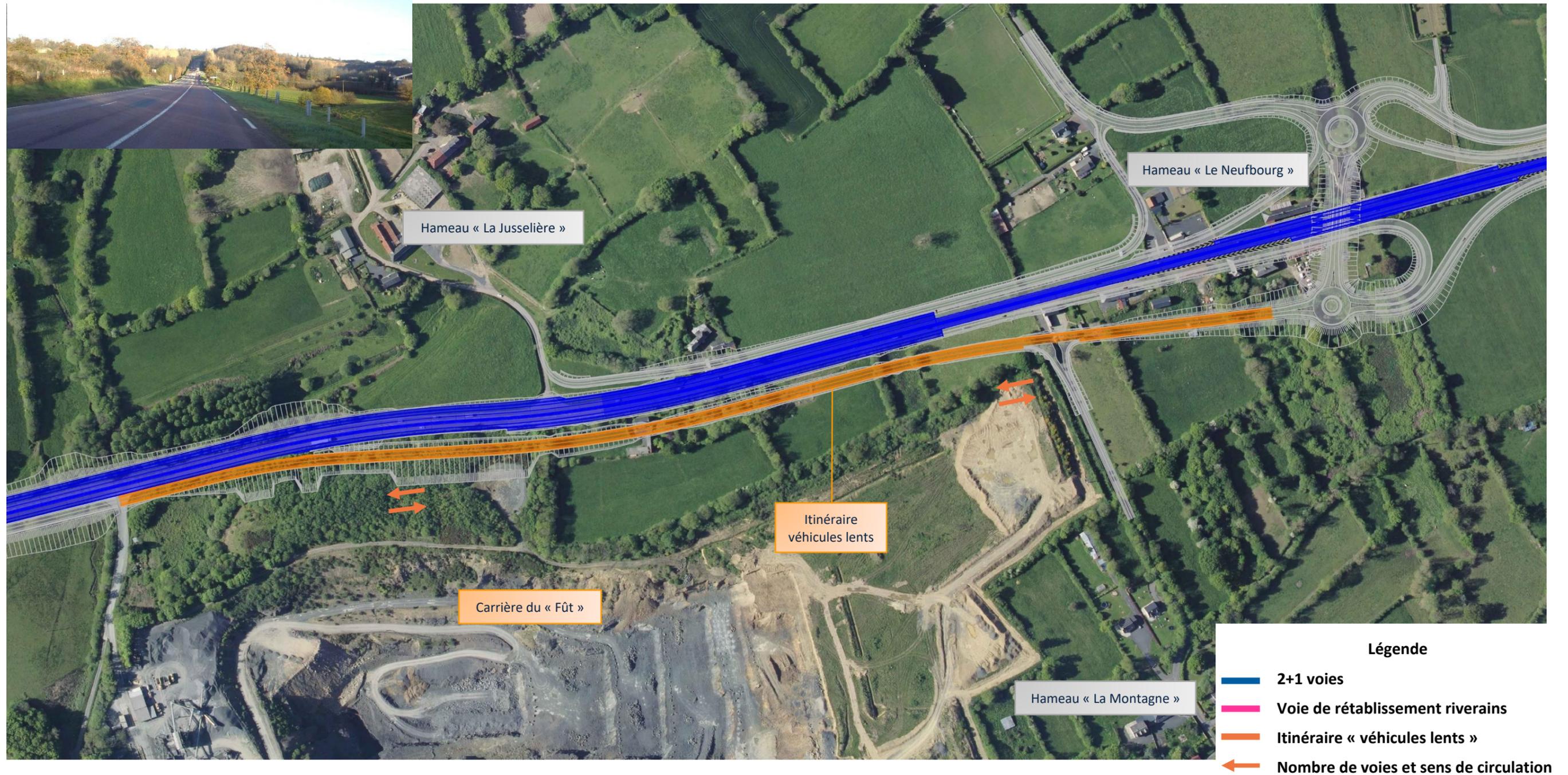


Figure 48 : Vue en plan de l'aménagement de la voie de rétablissement de la Carrière du « Fût » servant d'itinéraire « véhicules lents »

RETABLISSEMENT DU HAMEAU « LA JUSSÉLIERE »

Lors de la pré-concertation, deux variantes d'aménagement du rétablissement ont été étudiées. La variante retenue est celle permettant de rétablir le hameau « La Jusselière » vers le point d'échange au hameau « Le Neufbourg » afin d'éviter les allongements de parcours.



Figure 50 : Vue en plan de l'aménagement de la voie de rétablissement du hameau « La Jusselière »



- Accès de « La Jusselière » sur la RD 972 fermé
- Utilisation des axes existants, au Nord, pour rejoindre l'échangeur du « Neufbourg »

	V1	V2
FONCTIONNALITE : allongement et confort de parcours		
MILIEU NATUREL : haies	nul	
MILIEU HUMAIN : accessibilité		
TECHNIQUE : linéaire et coût	nul	

V.1.3.2. « LE NEUFBOURG » AU GIRATOIRE DU « POTEAU »

Du hameau « Le Neufbourg » jusqu'au giratoire « Le Poteau », la RD972 sera aménagée en 2+1 voies, limitée à 110km/h et interdite aux véhicules lents. Tous les accès directs (sorties parcelles et riverains, intersections avec voies communales ou routes départementales) seront supprimés et rétablis vers un nouveau point d'échanges créé à cet effet au « Neufbourg » ou vers le giratoire du « Poteau ».

De plus, les véhicules lents n'auront plus accès à cette route. Afin de leur permettre une continuité d'itinéraire d'Ouest en Est, un itinéraire parallèle est donc proposé. Ce dernier permettra aussi de desservir les riverains et les parcelles le long de l'axe St-Lô-Coutances et servira de voie partagée avec les vélos.

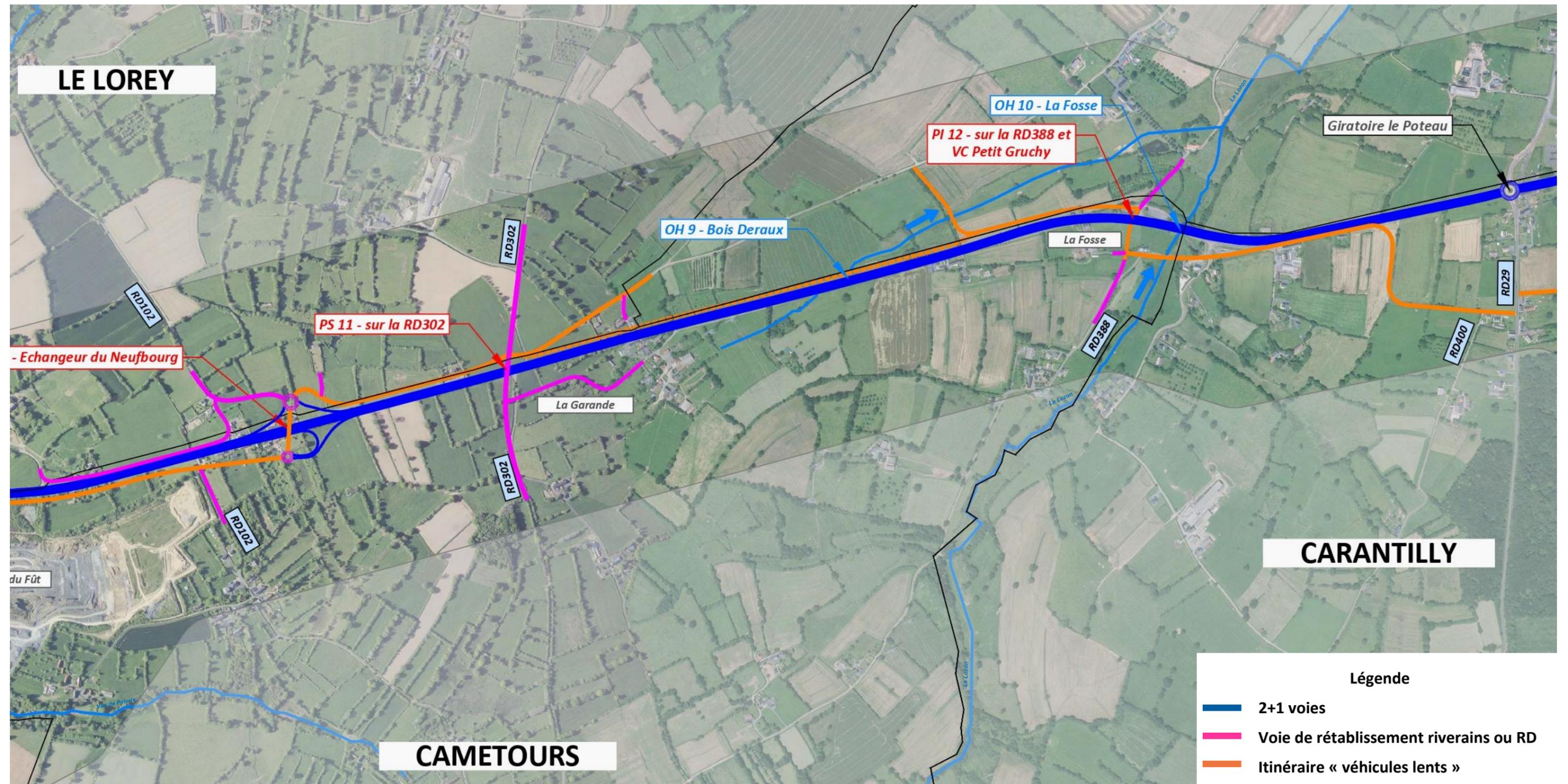


Figure 51 : Plan synoptique du hameau « Le Neufbourg » jusqu'au hameau « Le Poteau » – Secteur n°2

RETABLISSEMENT RD302

Lors de la pré concertation, plusieurs variantes de rétablissement ont été étudiées, celle qui a été définie comme préférentielle est la V2 car elle présente l'intérêt de maintenir un accès direct entre le nord et le sud via un ouvrage d'art et permet de rejoindre facilement l'échangeur du « Neufbourg », pour accéder à la 2+1 voies, grâce à la création d'une nouvelle voie au Nord. De plus, elle permet de raccorder le hameau « Les Bunes » au nord.

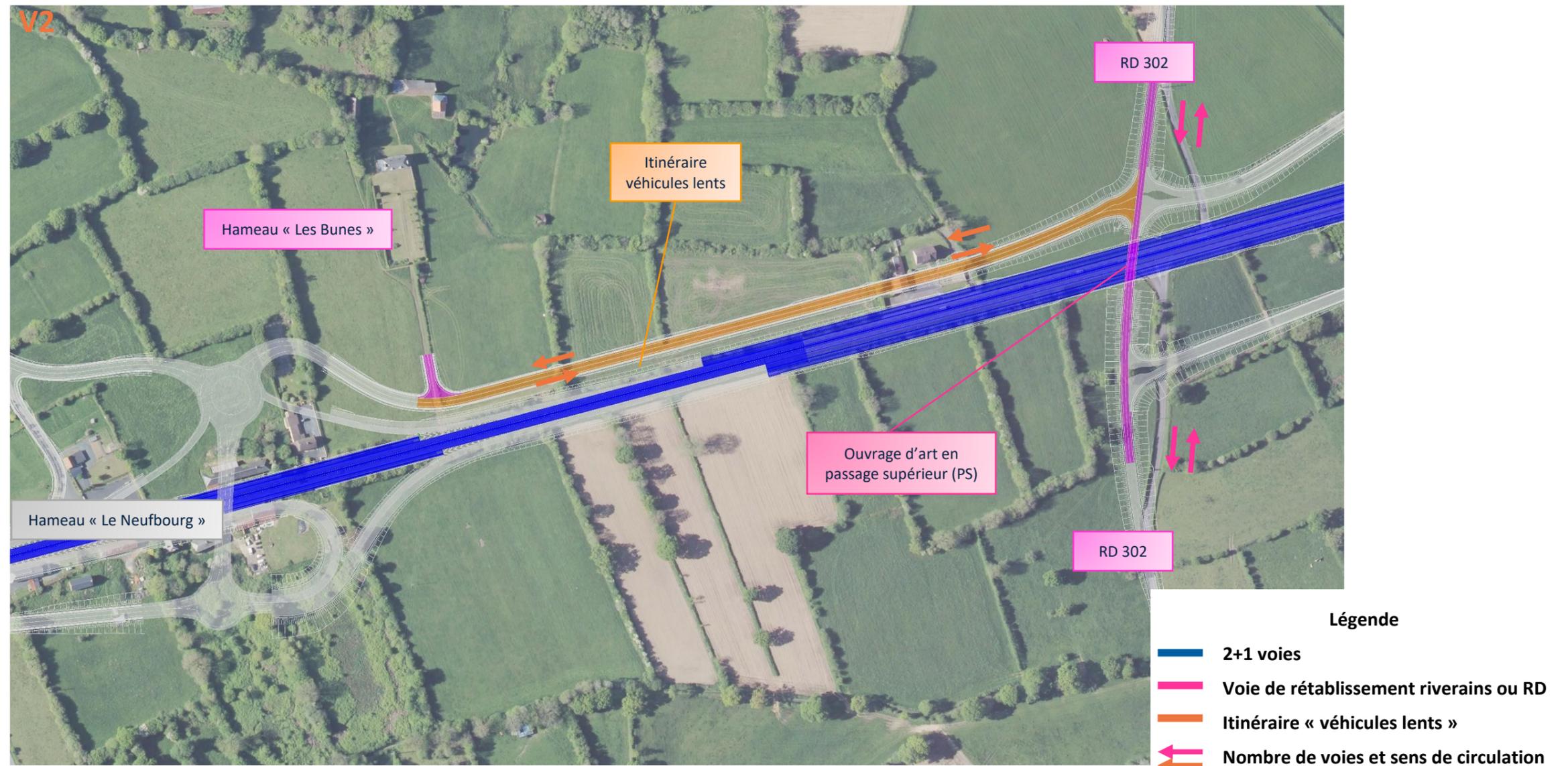


Figure 52 : Vue en plan de l'aménagement de la voie de rétablissement de la RD 302 servant d'itinéraire « véhicules lents »



Aménagement d'une voie parallèle au nord puis passage par l'échangeur du « Neufbourg » afin d'utiliser la voie parallèle au sud et rejoindre la RD 302 actuelle

	V1	V2
FONCTIONNALITE : allongement et confort de parcours	Orange	Green
MILIEU NATUREL : haies et habitats naturels	Red	Orange
MILIEU HUMAIN : foncier et impact visuel	Red	Orange
TECHNIQUE : ouvrages d'art et linéaire	Orange	Red

RETABLISSEMENT DU HAMEAU « LA GARANDE » NORD

Le rétablissement du hameau « La Garande », au nord, est tributaire de l'itinéraire « véhicules lents ». En effet, deux solutions sont envisageables :

- soit une nouvelle voie est créée en parallèle de la 2+1 voies depuis la RD 302 jusqu'au CR du « Petit Gruchy »,
- soit en utilisant la VC n°5 permettant de rejoindre la RD302 au CR du « Petit Gruchy ».

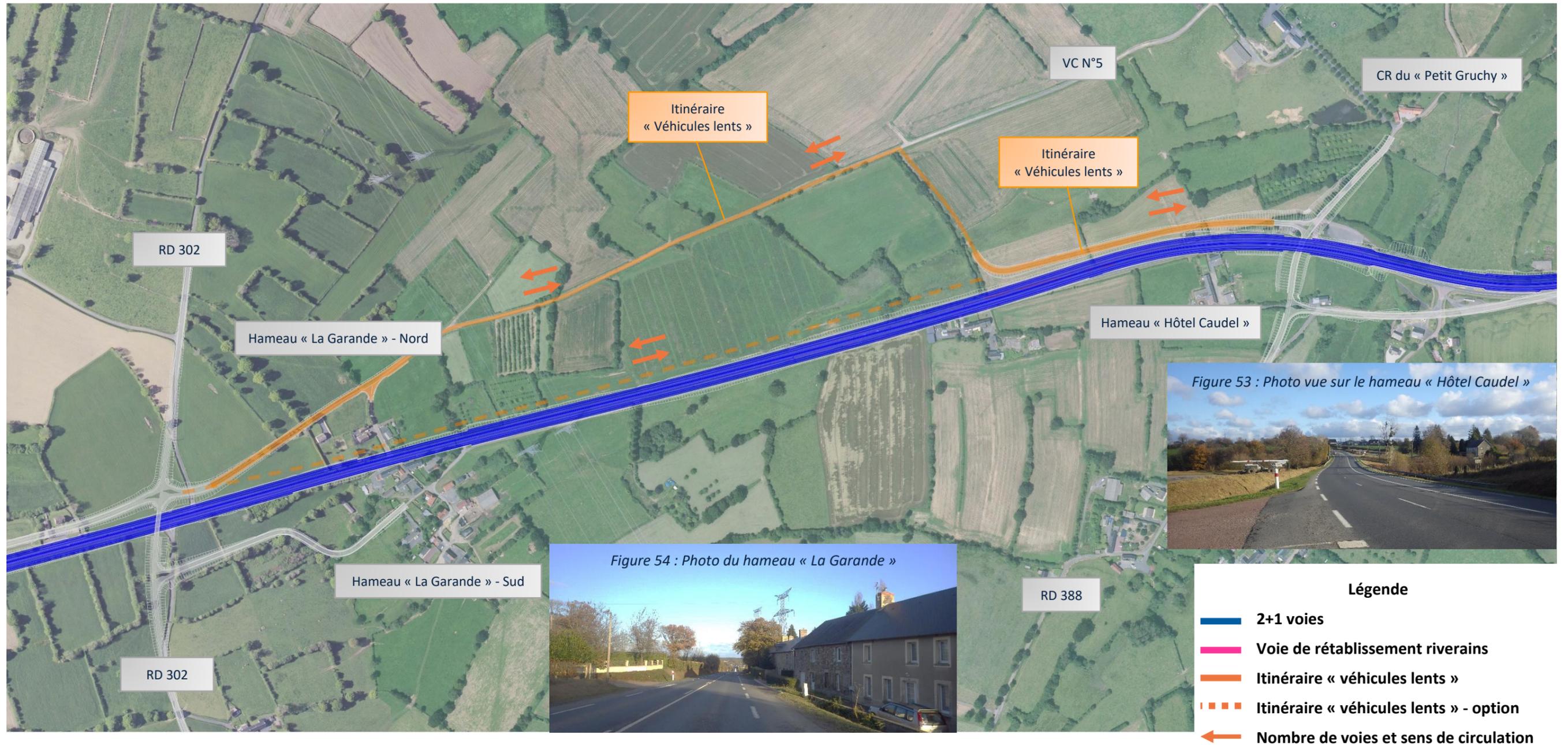


Figure 55 : Vue en plan de la voie de rétablissement du hameau « La Garande » servant d'itinéraire « véhicules lents » vers le CR du « Petit Gruchy »

RETABLISSEMENT DU HAMEAU « LA GARANDE » SUD

Lors de la pré-concertation, plusieurs variantes ont été étudiées. La V2 a été retenue comme préférentielle car elle préserve les habitations des riverains et limite les impacts sur le milieu agricole.

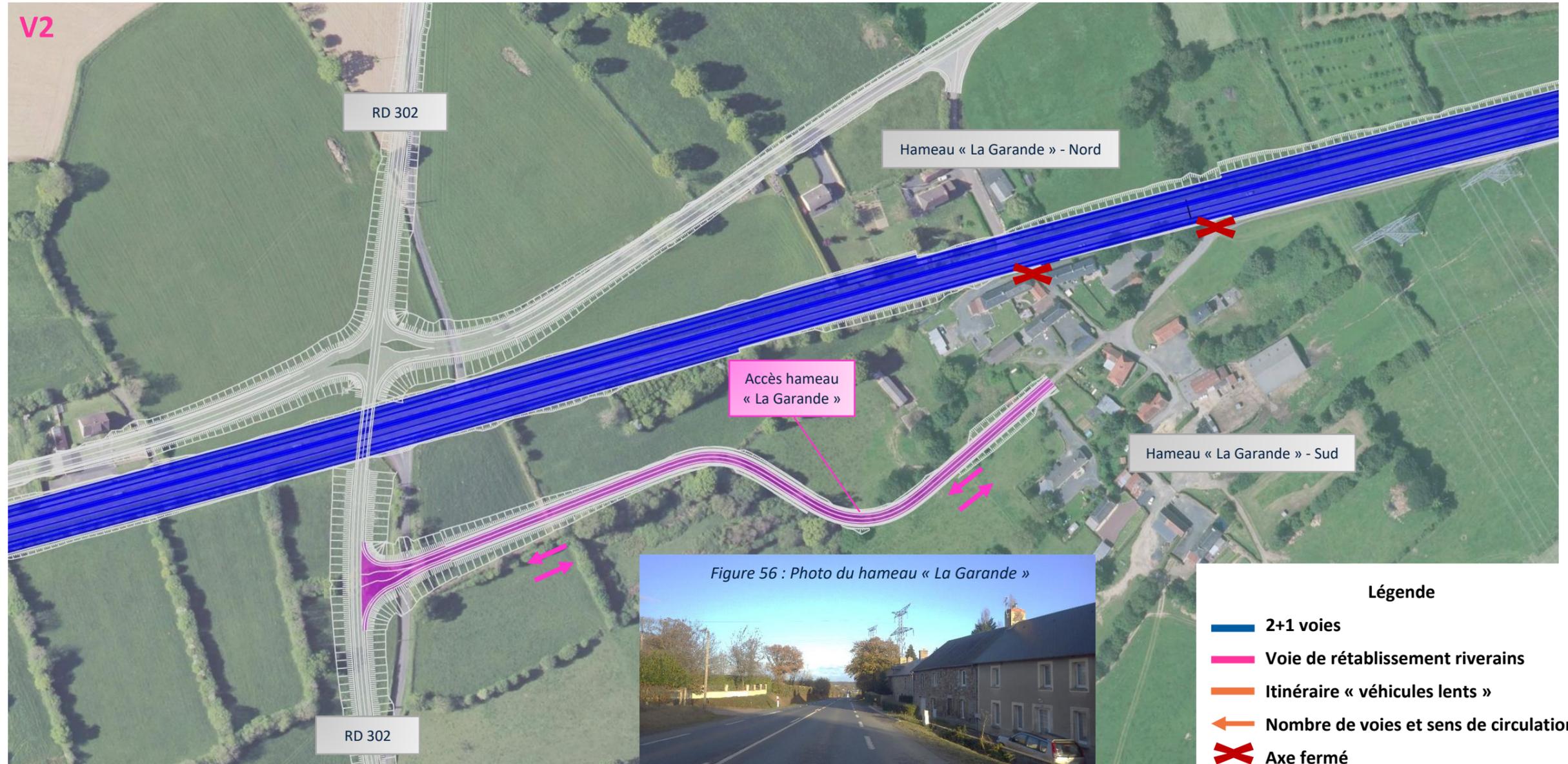


Figure 57 : Vue en plan de l'aménagement de la voie de rétablissement du hameau « La Garande »



Elargissement de la RD 972 vers le Nord permettant d'utiliser une partie de la chaussée actuelle pour rétablir le hameau vers la RD 972



- Elargissement de la RD 972 de part et d'autre de l'axe,
- Suppression des habitations longeant la RD972
- Utilisation la chaussée actuelle pour rétablir le hameau vers la RD 302

	V1	V2	V3
MILIEU NATUREL : haies et habitats naturels	Orange	Orange	nul
MILIEU HUMAIN : foncier et nuisances	Orange	Orange	Orange
TECHNIQUE : conception et coût	Orange	Orange	Orange

RETABLISSEMENT DE « L'HOTEL CAUDEL » ET DU CHEMIN RURAL DU « PETIT GRUCHY » SUR LA RD388

Afin de maintenir les échanges Nord/Sud et pour éviter le report du trafic agricole dans le bourg de Marigny-le-Lozon, le Chemin Rural (CR) du « Petit Gruchy » sera rétabli sur la RD388 via un ouvrage d'art en passage inférieur.

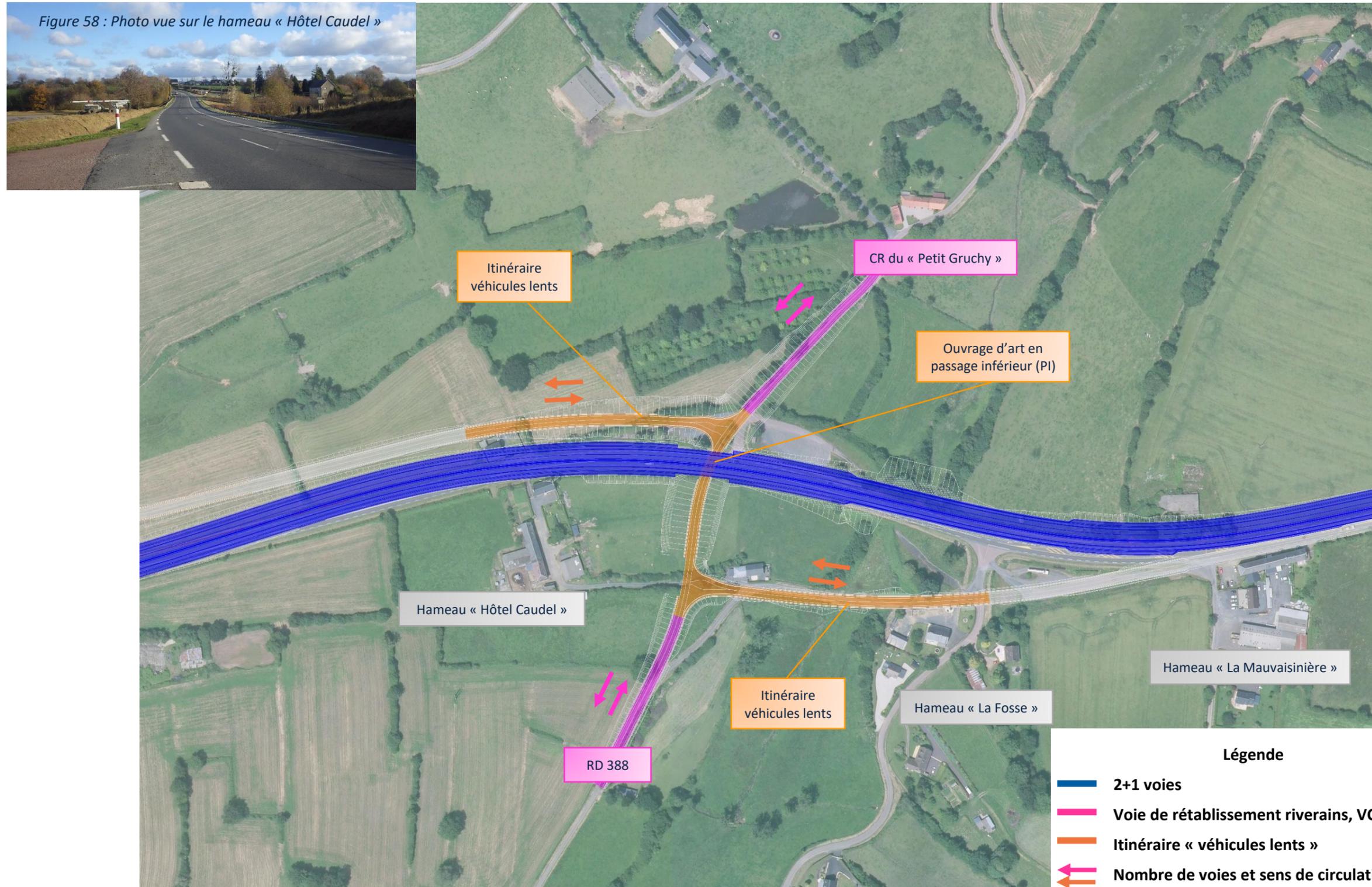


Figure 59 : Vue en plan de l'aménagement de la voie de rétablissement du CR « le Petit Gruchy »

RETABLISSEMENT DE LA RD388 VERS LA RD29

Lors de la pré-concertation, plusieurs variantes de rétablissement ont été étudiées. Celle retenue comme préférentielle permet de rejoindre la RD29 en passant par la RD400 et en évitant d'enclaver les habitants situés à l'ouest du hameau « Le Poteau ». Elle ne présente pas de difficultés techniques pour sa réalisation.

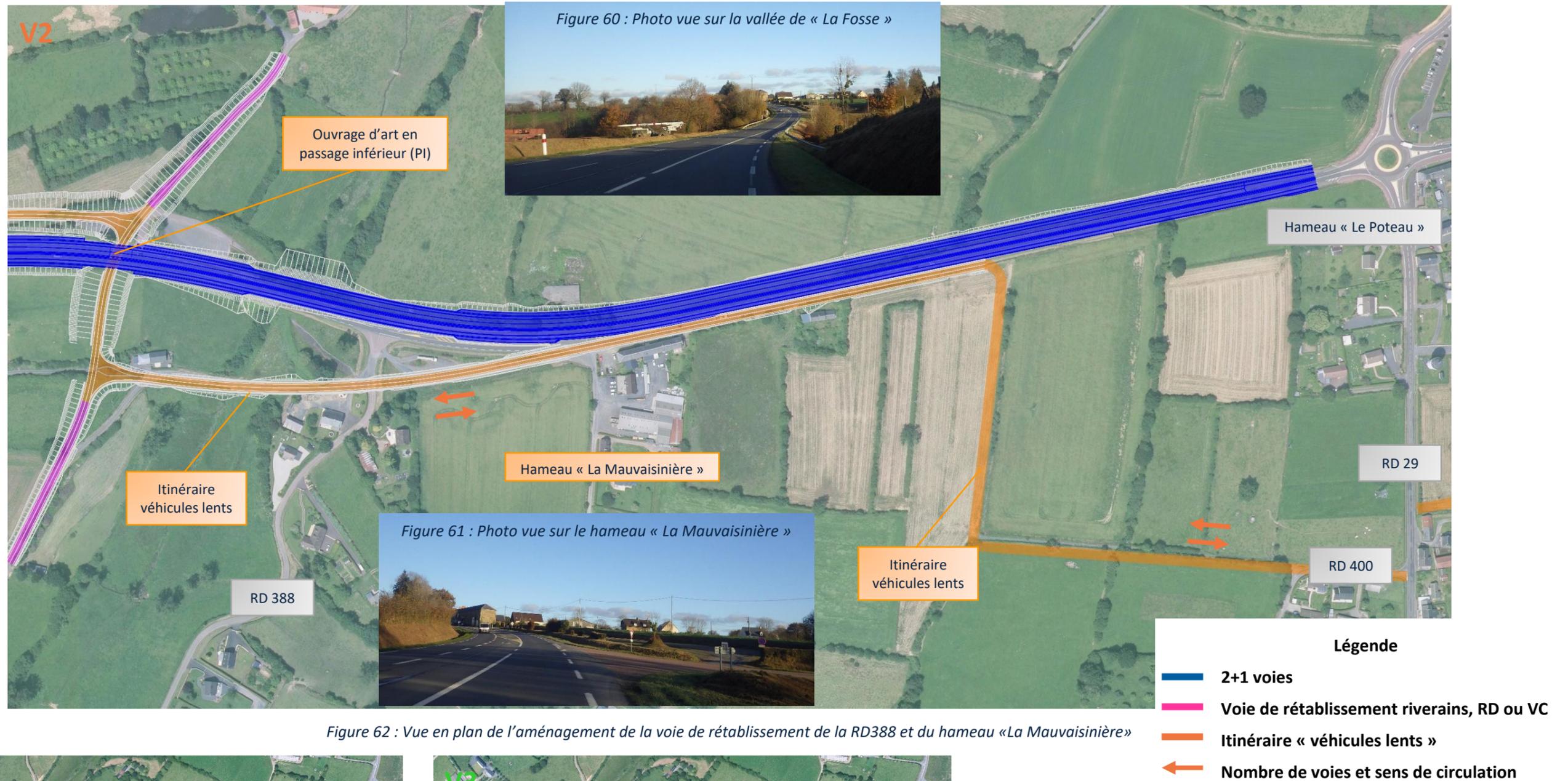
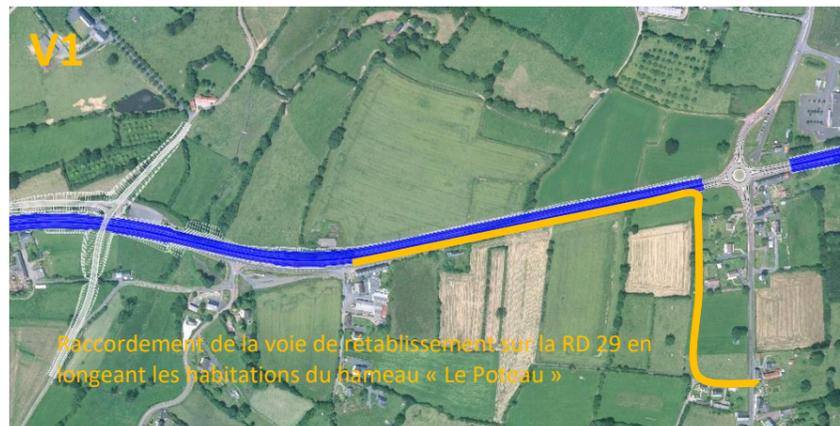


Figure 62 : Vue en plan de l'aménagement de la voie de rétablissement de la RD388 et du hameau «La Mauvaisinière»



	V1	V2	V3
FONCTIONNALITE : sécurité			
MILIEU NATUREL : zones humides			
MILIEU HUMAIN : foncier et cadre de vie			
TECHNIQUE : conception et coût			

V.1.3.3. GIRATOIRE DU « POTEAU » AU GIRATOIRE DE « LA CHENEE »

Du giratoire « Le Poteau » jusqu'au giratoire de « La Chênée », la RD972 sera aménagée en 2+1 voies à 110km/h. Tous les accès directs (sorties parcelles et riverains, intersections avec voies communales ou routes départementales) seront supprimés et rétablis vers les giratoires existants du « Poteau » et de « La Chênée ».

De plus, les véhicules lents n'auront plus accès à cette route. Afin de leur permettre une continuité d'itinéraire d'Ouest en Est, un itinéraire parallèle est donc proposé. Ce dernier permettra aussi de desservir les riverains et les parcelles le long de l'axe St-Lô-Coutances et servira de voie partagée avec les vélos.

RETABLISSEMENT DU CENTRE EQUESTRE ET DU HAMEAU LA JUSTICE ET DE LA RD 446

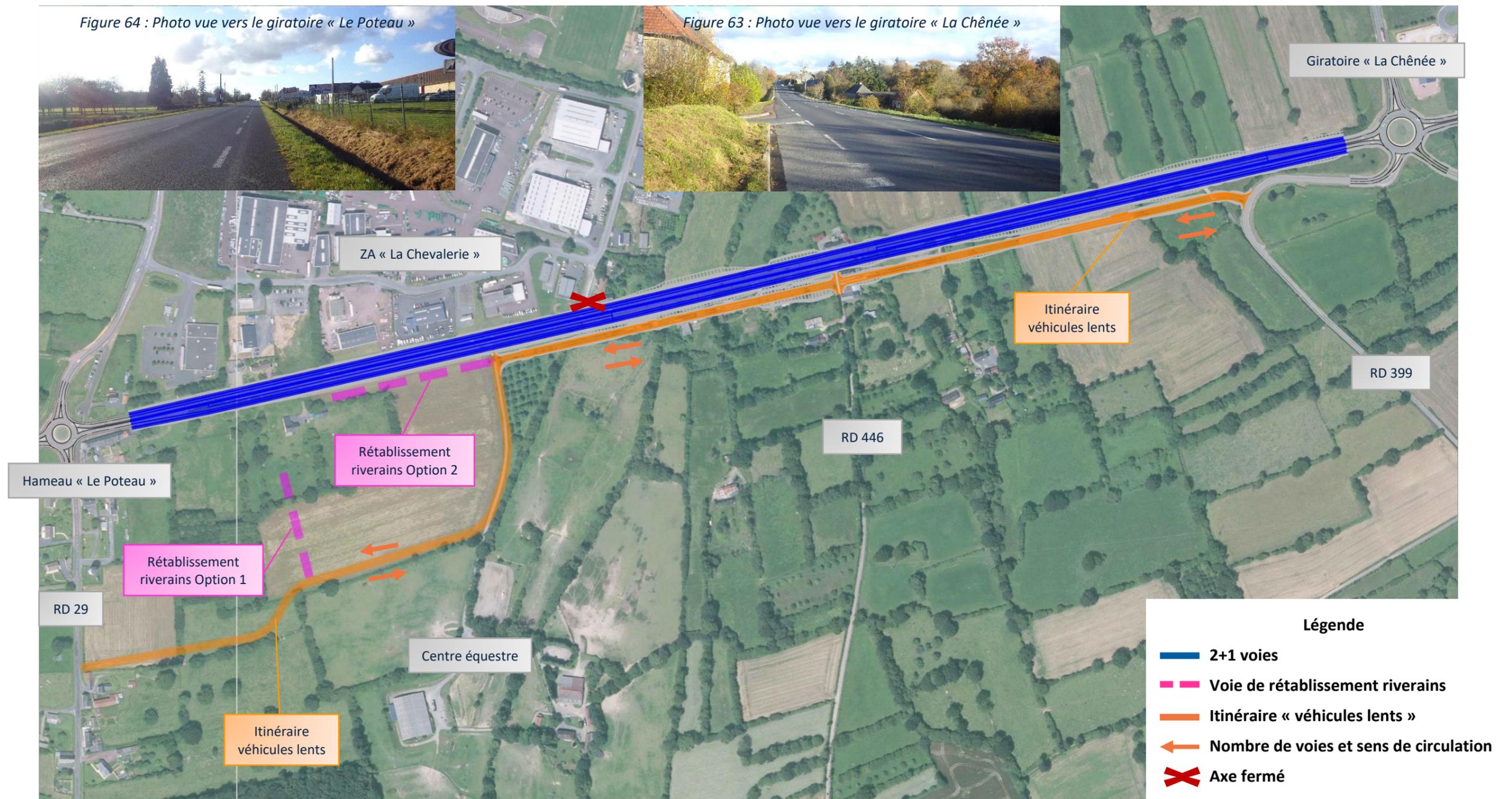


Figure 65 : Vue en plan de l'aménagement de l'itinéraire « véhicules lents » entre la RD29 et le giratoire de « La Chênée »

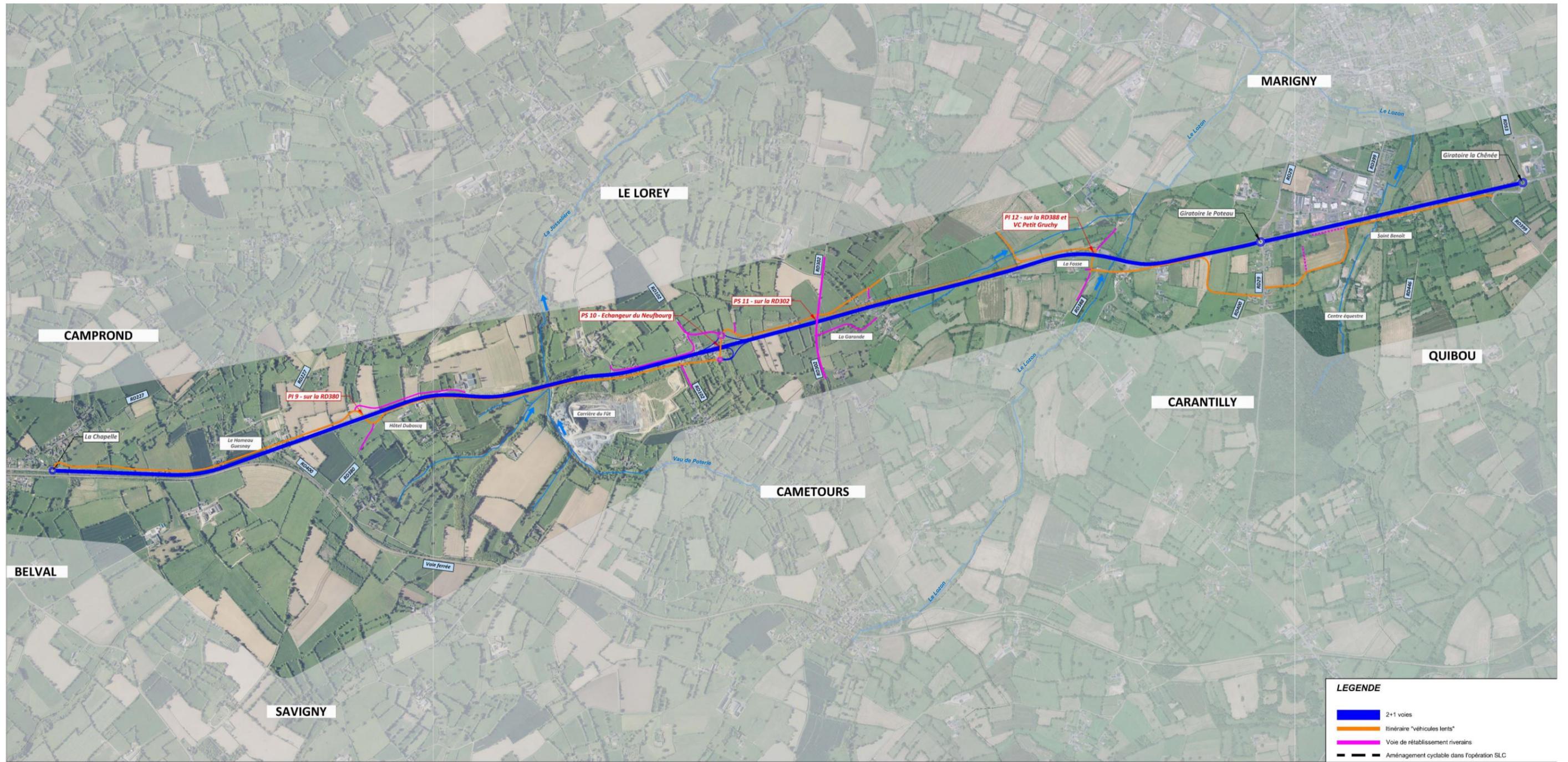


Figure 66 : Plan synoptique du secteur n°2

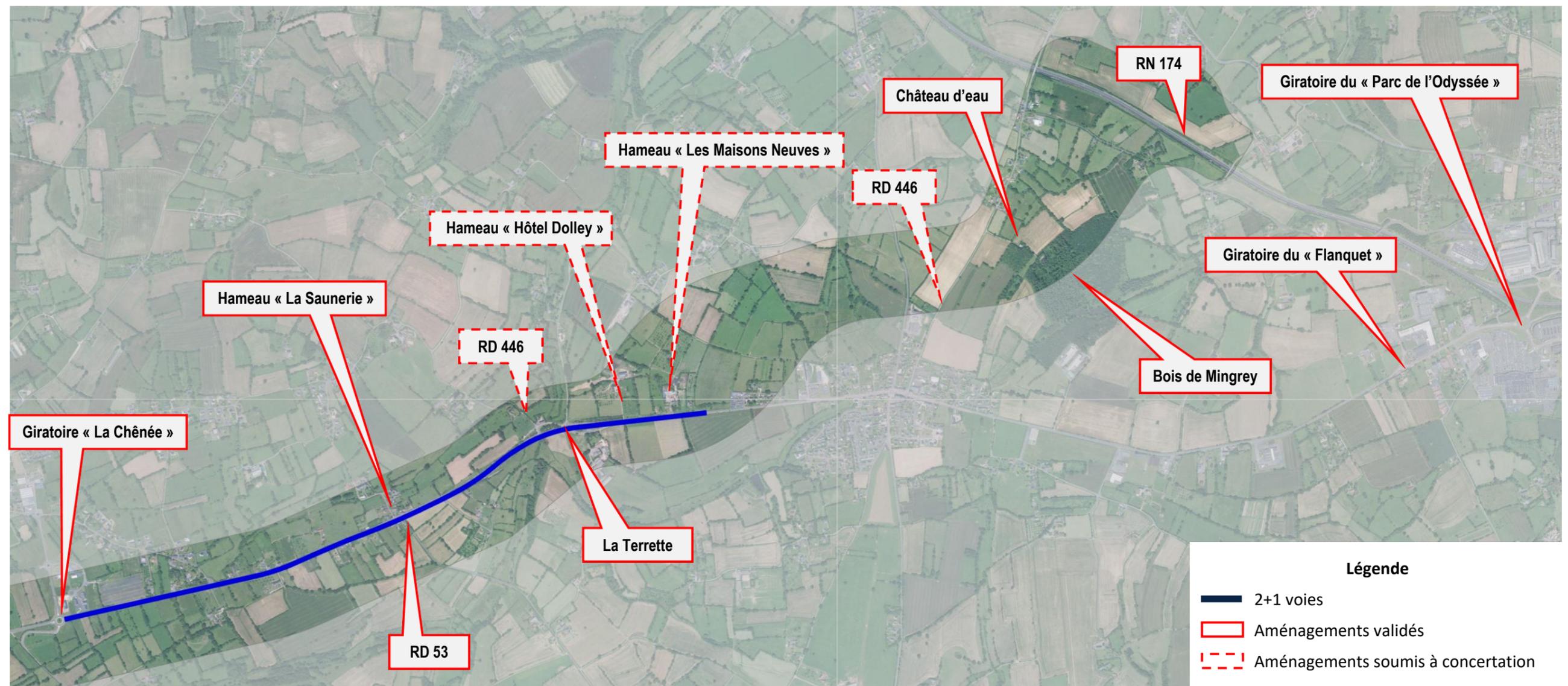
VI. LES VARIANTES SOUMISES A LA CONCERTATION : SECTEURS 3 ET 3 BIS

VI.1. ETUDE DES SECTEURS 3 ET 3 BIS

VI.1.1. LES PARTICULARITES DU SECTEUR 3

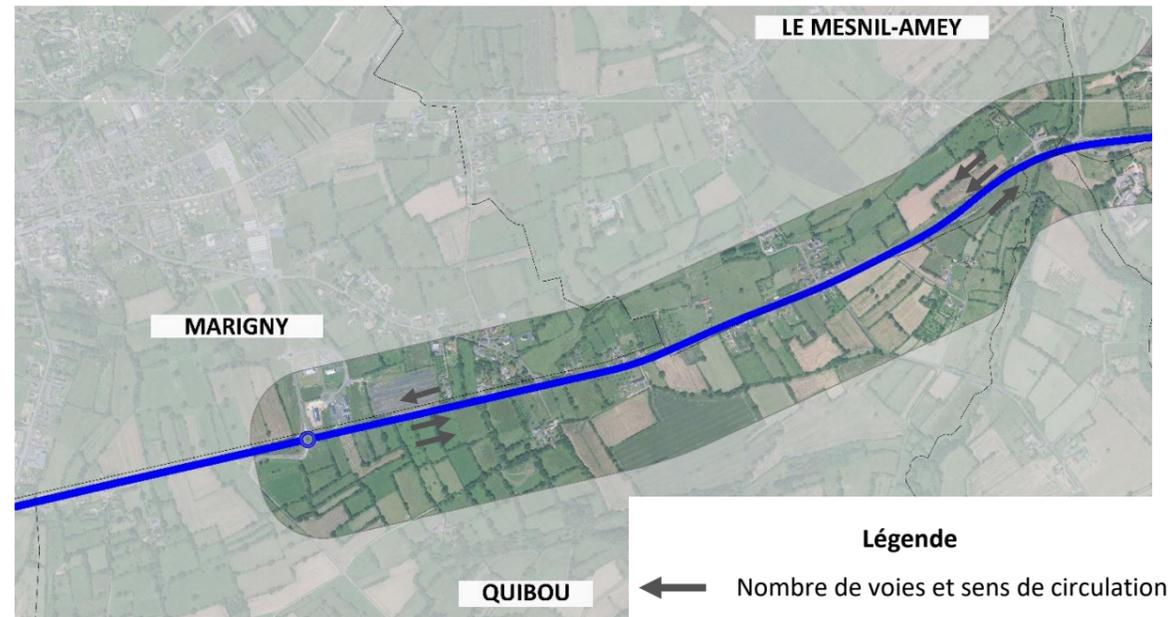
- Nombreux hameaux d'habitations le long de la RD972
- Beaucoup d'accès donnent directement sur la RD972 (sorties de riverains et accès parcelles)
- Un point d'échange existant : le giratoire de « La Chênée »
- Traversée de St-Gilles entraînant des ralentissements
- Actuellement le secteur 3 jusqu'au haut de Terrette est composé de : 1 giratoire, 2 intersections RD/RD, 10 intersections RD/VC ou RD/voie privée + tous les accès directs des riverains donnant sur RD972 ;
- Actuellement le secteur 3 bis jusqu'au giratoire du « Parc de l'Odysée » est composé de : 3 giratoires, 2 intersections RD/RD, 18 intersections RD/VC ou RD/voie privée + tous les accès directs des riverains donnant sur RD972

VI.1.2. L'AMENAGEMENT 2+1 VOIES : ELARGISSEMENT SUR PLACE



Carte 7 : Les aménagements prévus sur le secteur 3

VI.1.2.1. L'AMENAGEMENT EN 2+1 VOIES : SECTION ELARGISSEMENT SUR PLACE



- Aménagement en 2+1 voies sur place entre le giratoire de « La Chênée » et le « haut de Terrette »
- La vitesse sera limitée à 110km/h et les véhicules lents n'y seront pas autorisés
- Les divers accès directs (sorties parcelles, riverains, intersections avec RD) sur la 2+1 voies seront supprimés.
- Un itinéraire parallèle sera créé afin de garantir un itinéraire d'Ouest en Est pour les véhicules lents.
- Le point d'échanges existant, le giratoire de « La Chênée » sera maintenu et adapté
- Les ouvrages hydrauliques (OH) existants seront remplacés et les fonds de vallée améliorés
- Plusieurs points d'échanges Nord/Sud seront créés :
 - 1 ouvrage d'art au niveau du hameau « La Saunerie »
 - 1 ouvrage d'art au niveau du hameau « L'hôtel Dolley »

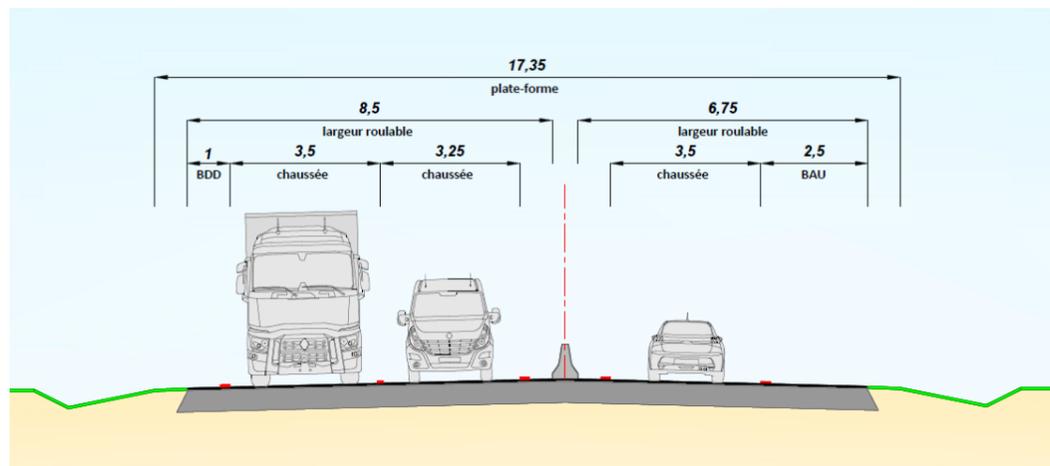


Figure 67 : Coupe en travers de la future 2+1 voies

VI.1.2.2. L'AMENAGEMENT EN 2+1 VOIES : SECTION NEUVE

TRACE NORD

- Aménagement en 2+1 voies en site propre entre le « haut de Terrette » et la RN174 sur environ 3km de distance pour un linéaire de voirie neuve d'environ 4,5km (échangeur inclus)
- La vitesse sera limitée à 110km/h et les véhicules lents n'y seront pas autorisés
- Les diverses voies interceptées par la 2+1 voies seront rétablies
- Plusieurs points d'échanges seront créés :
 - 2 points d'échanges permettant de rejoindre la 2+1 voies :
 - Echangeur dénivelé sur la RD77
 - Echangeur dénivelé sur la RN174
 - 3 ouvrages d'art permettant les échanges Nord/Sud du réseau secondaire (voie communale, RD446 et RD149)
 - 2 passages d'Homme permettant le passage des piétons au niveau du Bois de Mingrey et du CR « La Besnardière »
 - 1 passage Faune aux abords du Bois de Mingrey

COMPARAISON DES TRACES NEUFS

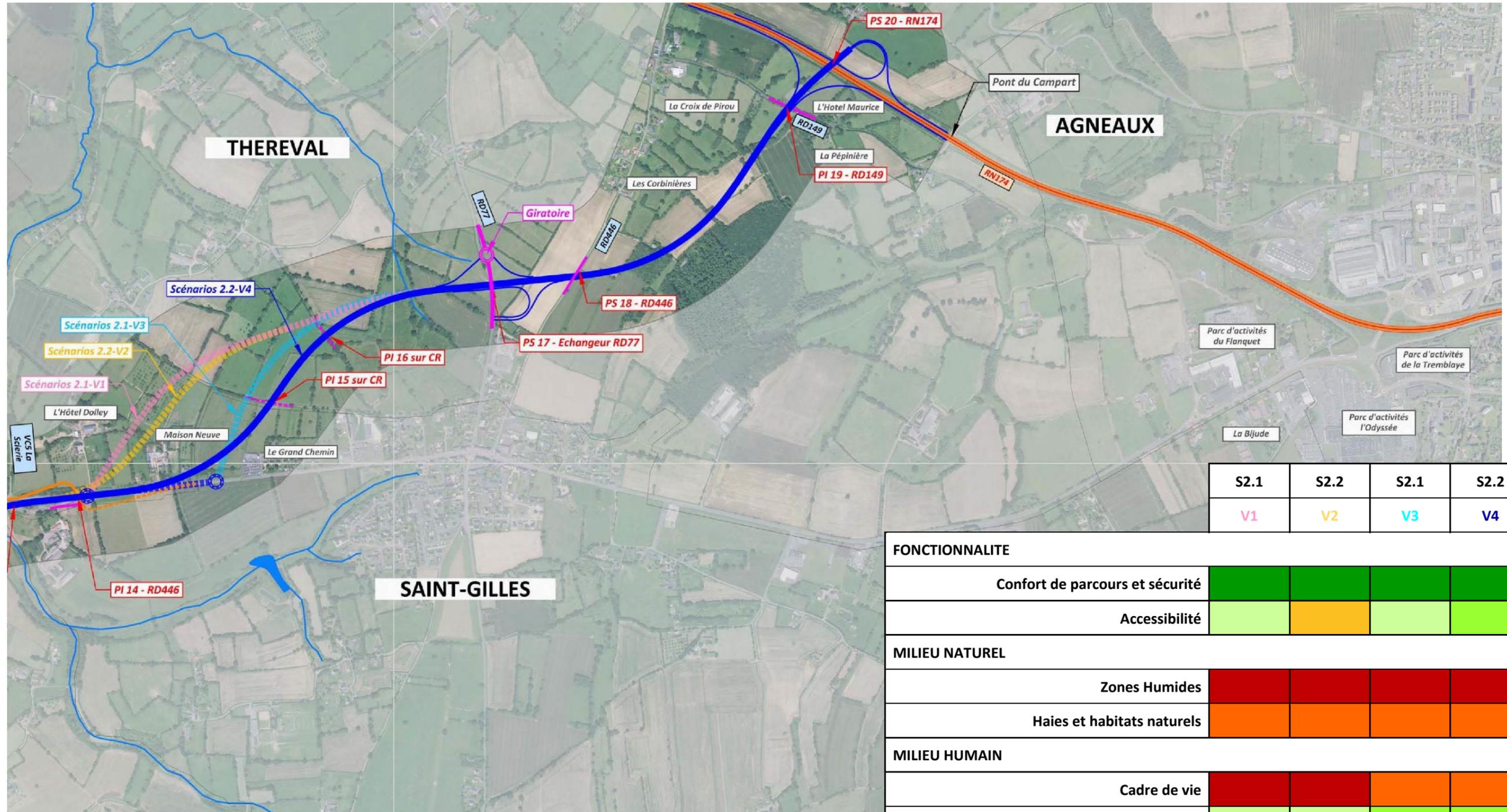


Figure 68 : Plan synoptique des différents tracés neufs du contournement de St-Gilles

Lors de la pré-concertation, les différents échanges avec les élus n'ont pas permis de déterminer une variante de tracé préférentiel. Cependant, le tracé du scénario 2.2 variante V4 est globalement le moins impactant.

VI.1.2.3. LES POINTS D'ÉCHANGES

GIRATOIRE DE « LA CHÊNÉE »

Le giratoire de « La Chênée », sur les communes de Quibou et de Marigny-le-Lozon, sera modifié. Une 5^{ème} branche sera intégrée permettant le raccordement de la voie de rétablissement de la RD 53 directement sur le giratoire.

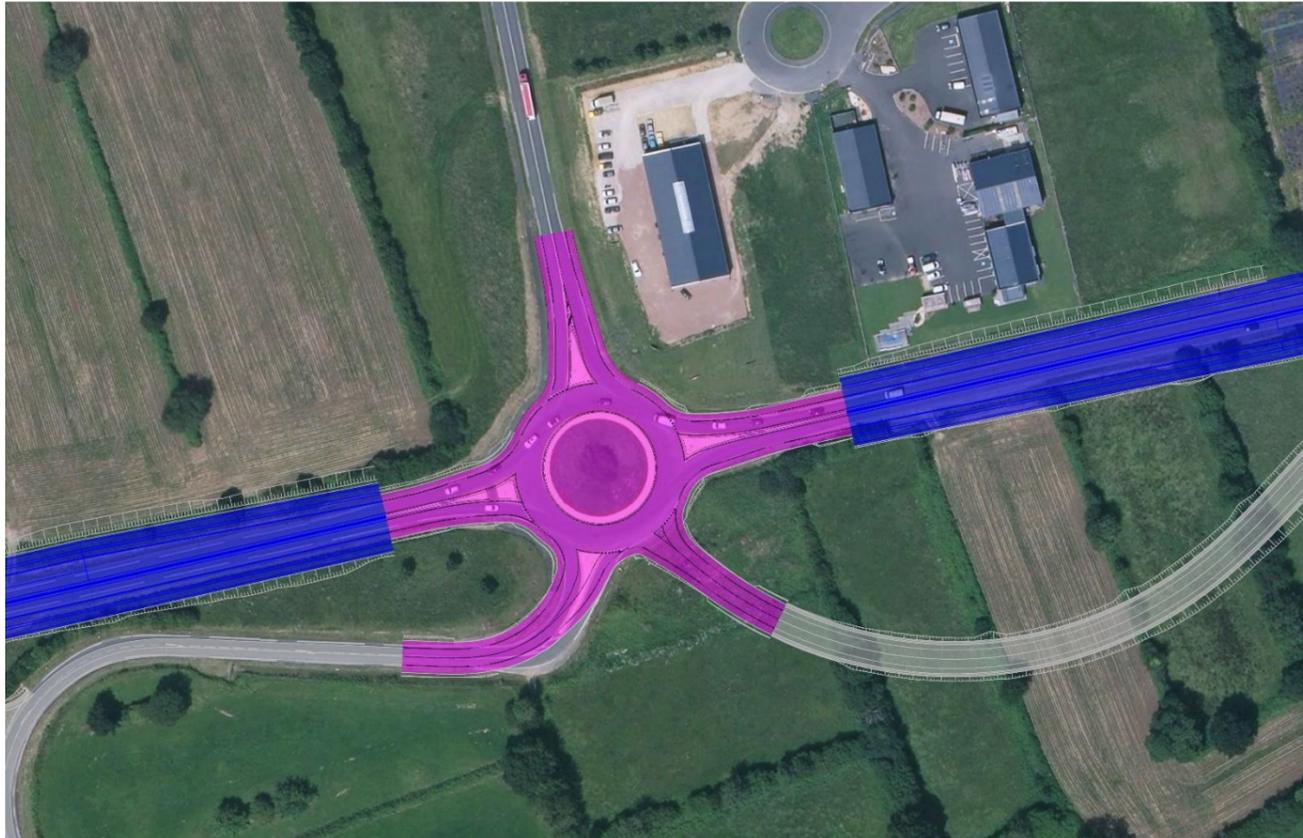


Figure 69 : Vue en plan de l'aménagement du giratoire « La Chênée »

La configuration de la RD399 reste inchangée afin de limiter les emprises supplémentaires sur le foncier agricole.



Figure 70 : Photo du giratoire « La Chênée »

SORTIE DE LA 2+1 VOIES VERS ST-GILLES

Une bretelle de sortie depuis la 2+1 voies va être intégrée afin de maintenir un accès direct à St-Gilles depuis Coutances.

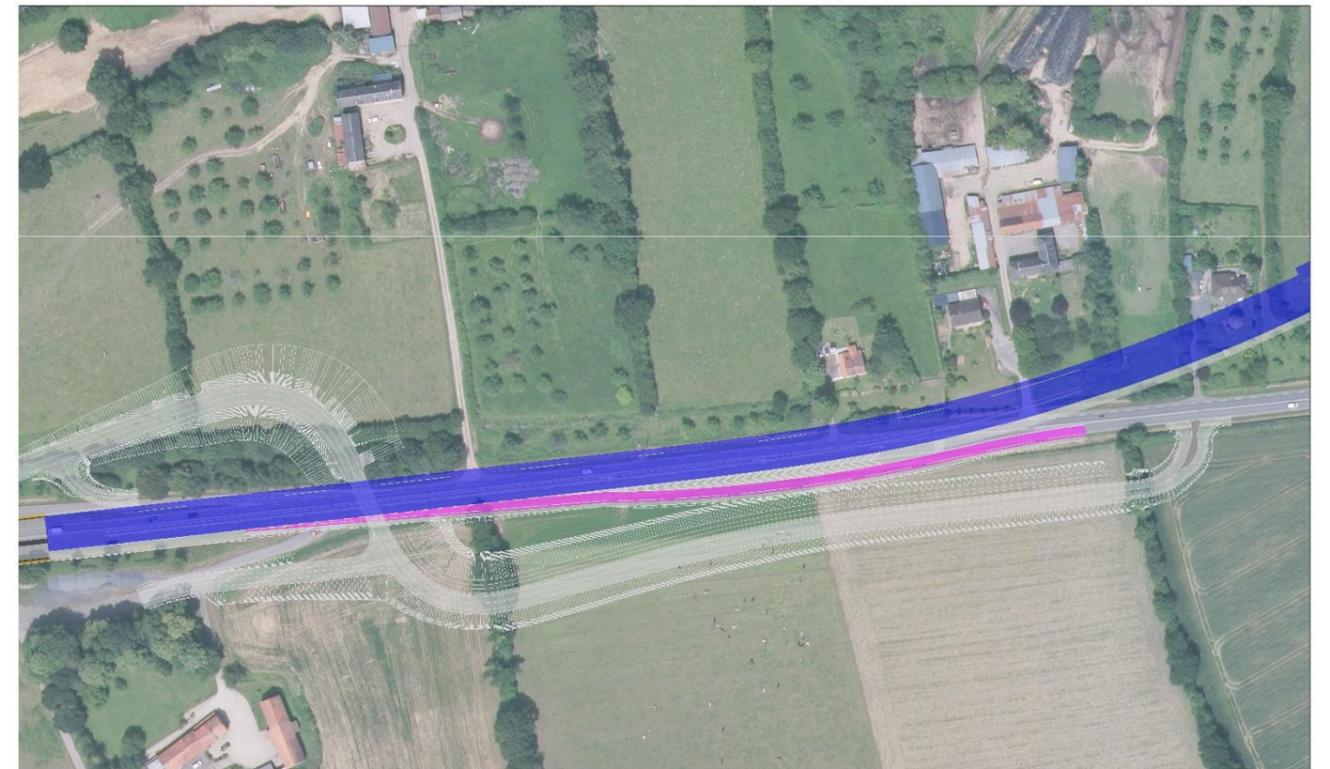


Figure 71 : Vue en plan de l'aménagement d'une sortie vers St-Gilles depuis la 2+1 voies



Figure 72 : Photo vue sur la « Vallée de Terrette »

ECHANGEUR DENIVELE SUR LA RD77

Après étude, et lors de la pré-concertation, il a été défini la mise en œuvre d'un échangeur dénivelé sur la RD77 :

- Mise en place d'un échangeur sur la 2+1 voies avec la RD77 avec ouvrage d'art en passage supérieur,
- Réalisation de bretelles d'entrée et de sortie,
- Création d'un giratoire sur la RD77 qui permettra de rejoindre l'échangeur mais également de ralentir la vitesse à l'approche de St-Gilles.

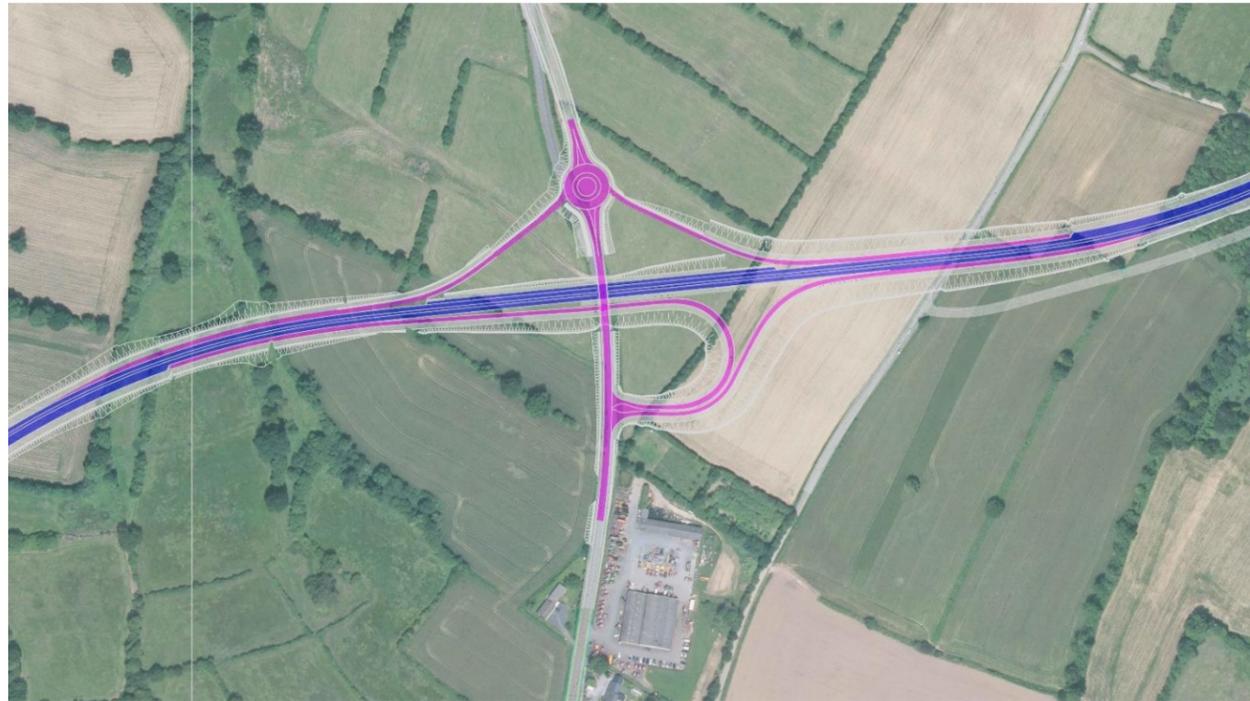


Figure 73 : Vue en plan de l'aménagement d'un échangeur dénivelé sur la RD 77



Figure 74 : Vue en 3D de l'aménagement d'un échangeur dénivelé sur la RD 77

ECHANGEUR DENIVELE SUR LA RN 174

Un échangeur complet sera réalisé sur la RN 174 au niveau du hameau « L'Hôtel Maurice ». Ce dernier permettra ainsi les échanges Nord/Sud et Est/Ouest.

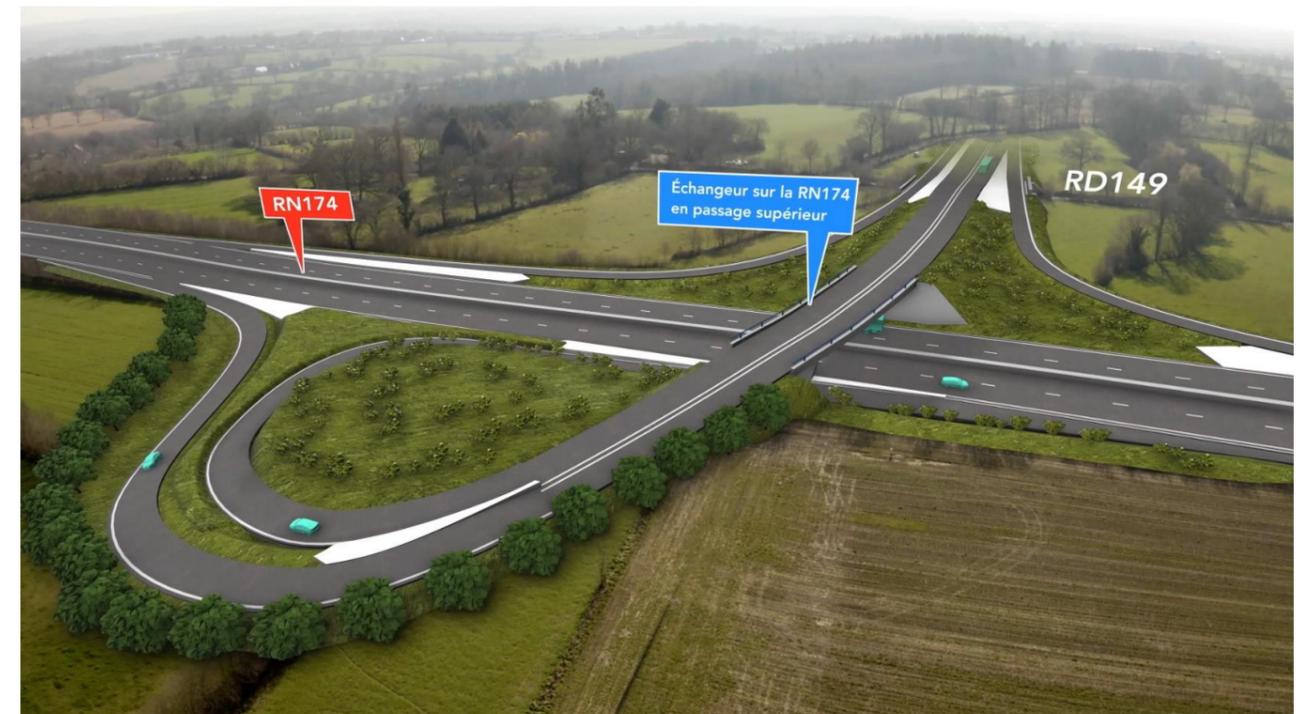


Figure 75 : Vues en 3D de l'aménagement d'un échangeur dénivelé sur la RN 174

Deux options d'aménagements de cet échangeur ont été étudiées avec la réalisation d'un ouvrage d'art permettant soit le passage de la 2+1 voies au-dessus de la RN174 (en passage supérieur : PS) soit le passage de la 2+1 voies sous la RN174 (en passage inférieur : PI).

Cette dernière a été écartée car elle présente de nombreuses contraintes techniques rendant sa réalisation trop difficile.

VI.1.3. LES VOIES DE RETABLISSEMENT (ACCES RIVERAINS, ITINERAIRE « VEHICULES LENTS », VOIE VERTE)

VI.1.3.1. GIRATOIRE DE « LA CHENEÉ » A ST-GILLES

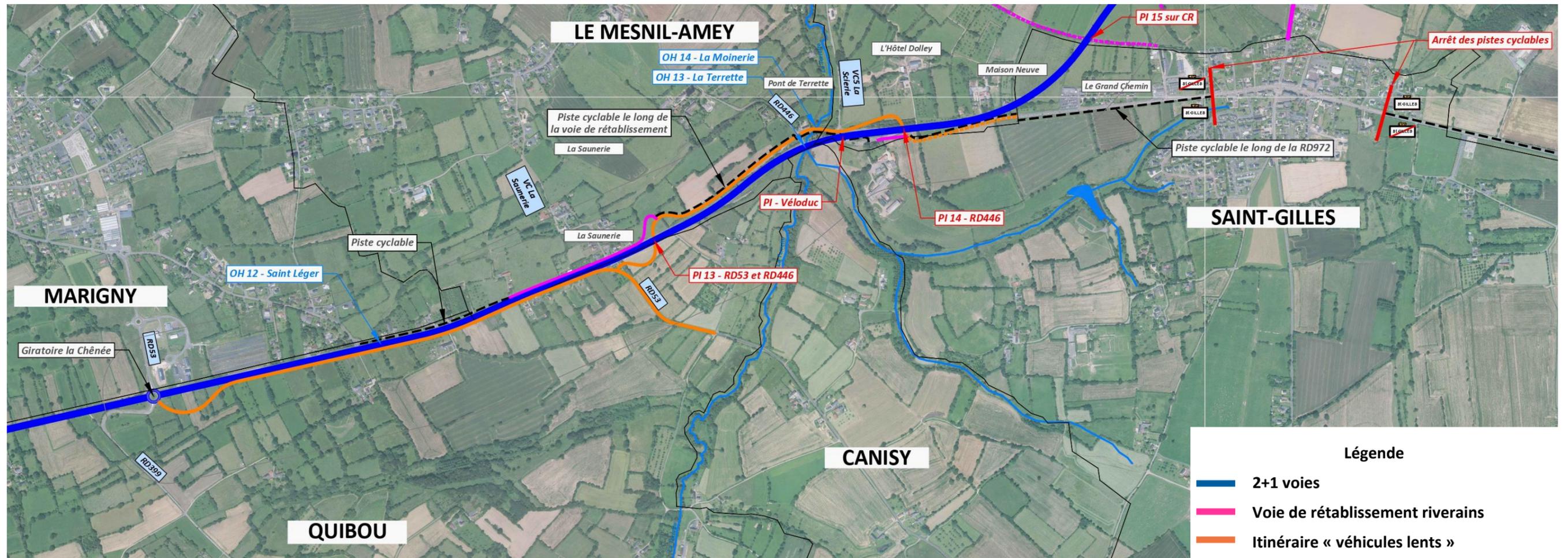


Figure 76 : Plan synoptique de la partie « Elargissement sur place » du secteur n°3

RETABLISSEMENT DE LA RD53

La RD 53 sera rétablie en parallèle de la 2+1 voies pour rejoindre le giratoire de « La Chênée ». Toutes les habitations du hameau de « St-Léger », au sud de la RD 972, seront raccordées sur cette nouvelle RD 53.



Figure 78 : Vue en plan de l'aménagement du rétablissement de la RD 53

RETABLISSEMENT DE LA RD446 VERS MARIGNY LE LOZON

Lors de la pré-concertation, plusieurs variantes de rétablissement de la RD 446, menant au Mesnil-Amey, ont été étudiées. La variante retenue comme préférentielle est celle comprenant la mise en œuvre d'un ouvrage d'art en passage inférieur (PI) à l'Est du hameau « La Saunerie » permettant à la RD 446 de se raccorder sur la RD 53 et ainsi aux riverains de pouvoir rejoindre facilement la 2+1 voies par le giratoire de « La Chênée ».

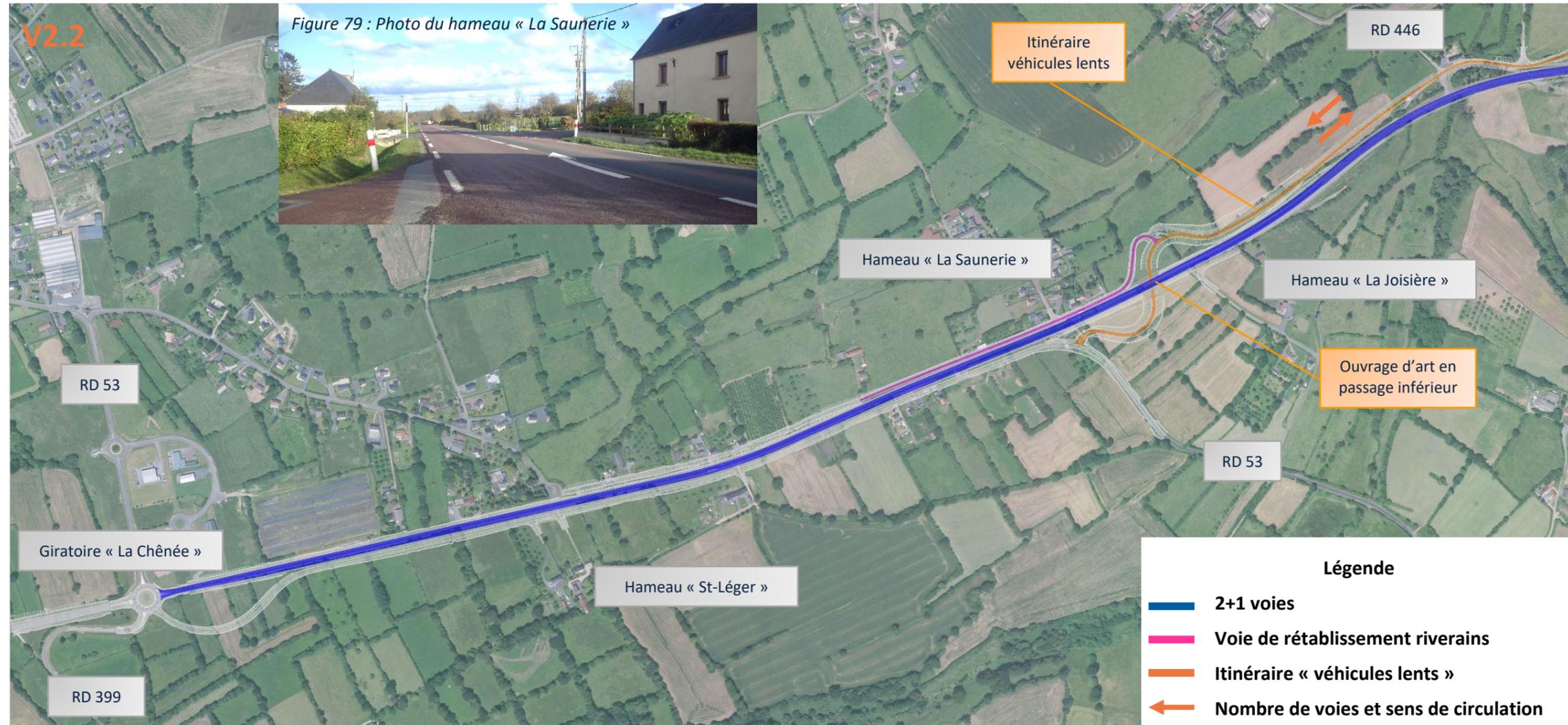
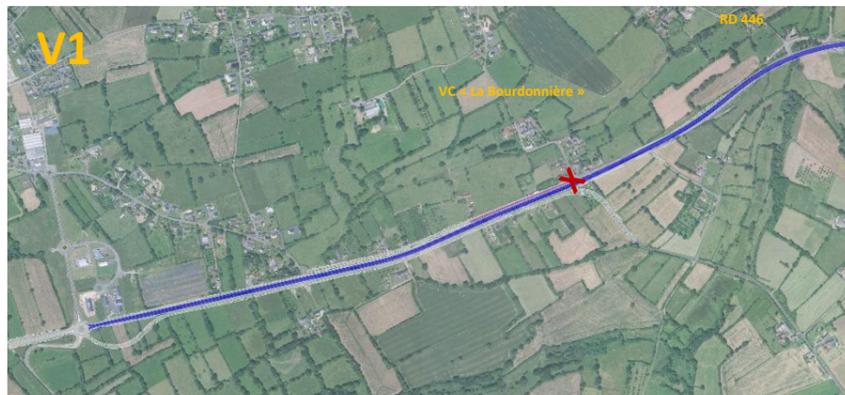


Figure 80 : Vue en plan de l'aménagement du rétablissement de la RD 446



- Accès de la VC « La Bourdonnière » sur la RD972 fermé
- RD446 non rétablie vers Marigny-le-Lozon
- Utilisation des axes existants



- RD446 rétablie vers la RD53 via un ouvrage d'art à l'Ouest du hameau « La Saunerie »
- Hameau « La Saunerie » rétabli vers la RD446 et l'ouvrage d'art
- Renvoi d'une partie du trafic de la RD53 dans le hameau « La Saunerie »

	V1	V2.1	V2.2
FONCTIONNALITE : continuité de parcours			
MILIEU NATUREL : haies	nul		
MILIEU HUMAIN : cadre de vie et foncier			

RETABLISSEMENT DE LA RD 446 – LE MESNIL AMEY

Le choix d'une des variantes pour le rétablissement de la RD446 vers St-Gikles nécessite une vue d'ensemble. En effet, le choix de la variante découlera du choix de tracé sur la section neuve. La variante 4 est donc celle présentée comme préférentielle.

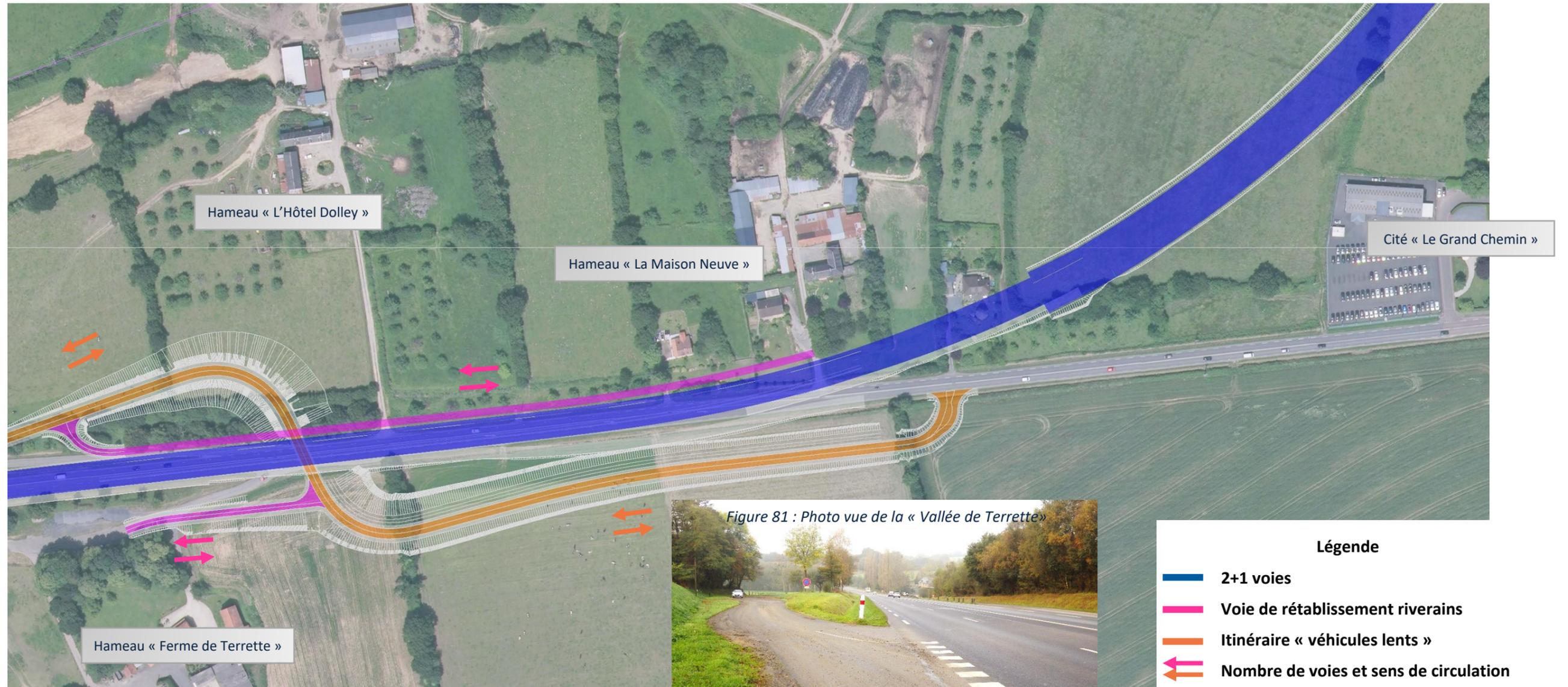


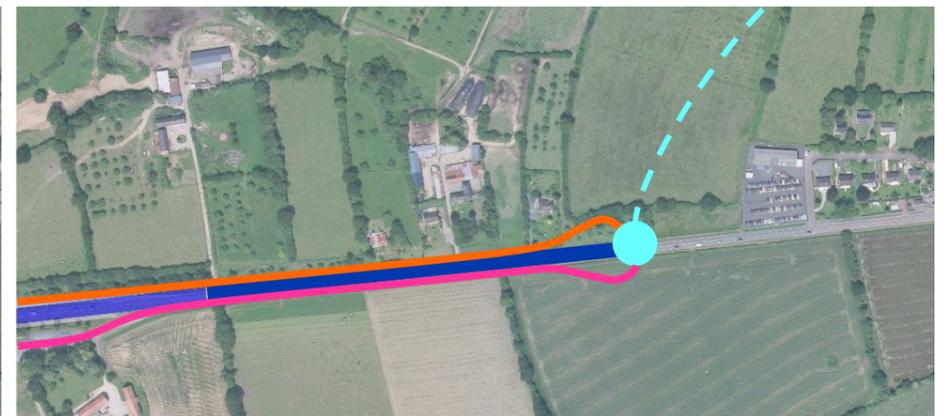
Figure 82 : Vue en plan de l'aménagement du rétablissement de la RD 446 avec la variante 4 du tracé neuf



Variante 1 : Raccordement de la RD 446 sur le giratoire



Variante 2 : Raccordement de la RD 446 vers St-Gilles via un ouvrage d'art



Variante 3 : Raccordement de la RD 446 sur le giratoire

VI.1.3.2. CONTOURNEMENT DE ST-GILLES – RD 972 – RN 174

RETABLISSEMENT DU CHEMIN RURAL – « SAINT-VAST »

Le chemin rural « Saint-Vast » sera maintenu par la mise en œuvre d'un ouvrage d'art en passage inférieur permettant la conservation des accès aux différentes parcelles agricoles entre St-Gilles et le hameau « Saint-Vast ».

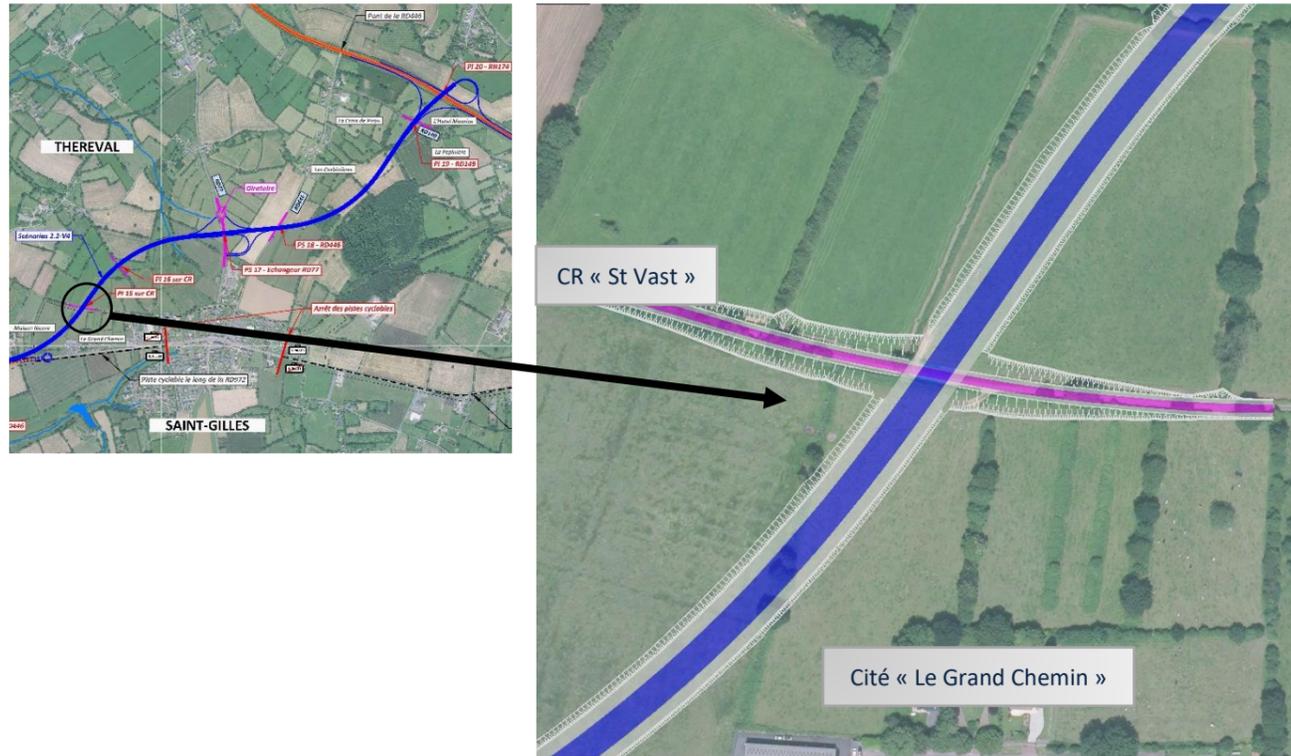


Figure 83 : Vue en plan de l'aménagement du rétablissement du CR « Saint-Vast »



Figure 84 : Vue en 3D de l'aménagement du rétablissement du CR « Saint-Vast »

RETABLISSEMENT DU CHEMIN RURAL – « LA BESNARDIERE »

Sur le chemin rural « La Besnardière », un passage d'Homme sera réalisé pour maintenir les accès aux chemins et circuits de randonnées existants.

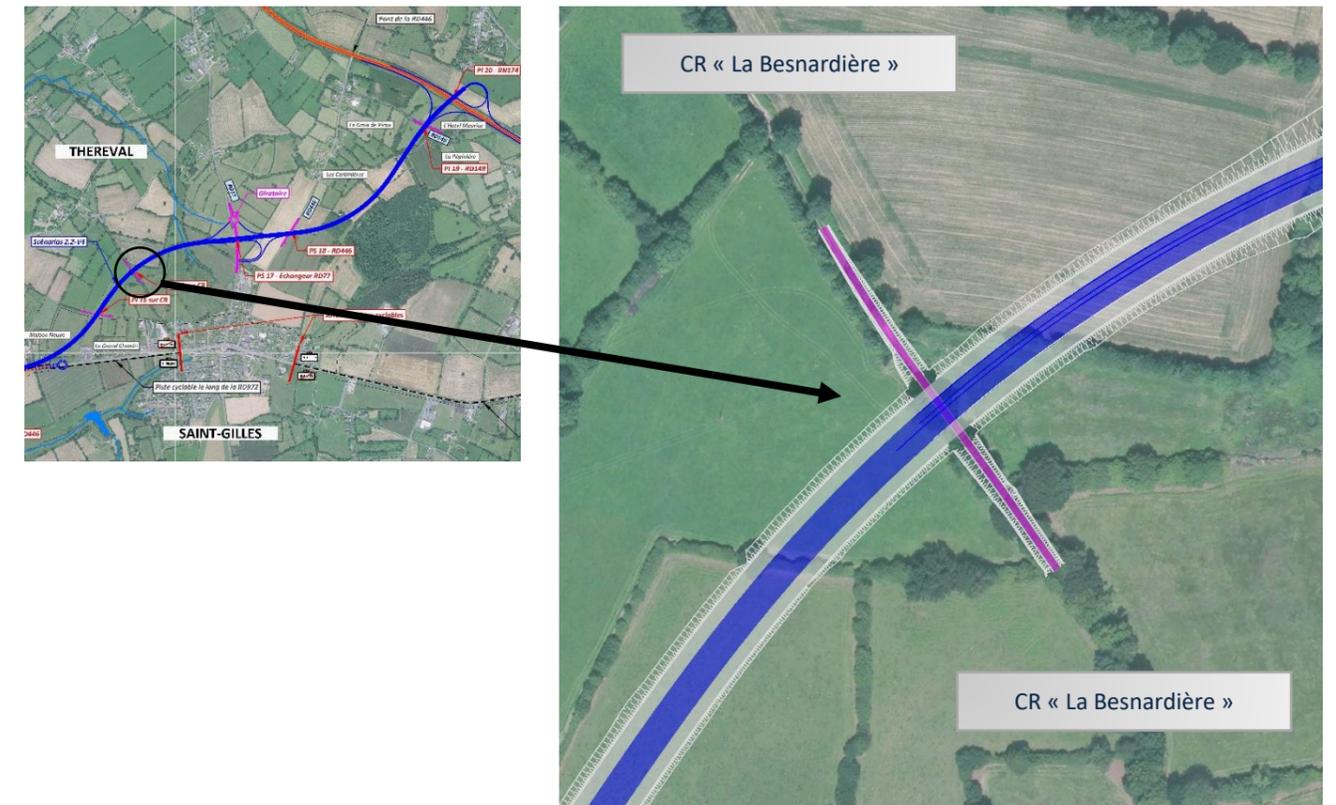


Figure 85 : Vue en plan de l'aménagement du rétablissement du CR « La Besnardière »



Figure 86 : Vue en 3D de l'aménagement du rétablissement du CR « La Besnardière »

RETABLISSEMENT DE LA RD446 COTE THEREVAL

Lors de la pré-concertation, plusieurs variantes de rétablissement de la RD 446 ont été étudiées. Celle définie comme préférentielle comprend la mise en œuvre d'un ouvrage d'art en passage supérieur permettant le maintien de la liaison actuelle entre les communes de St-Gilles et de Thèreval.

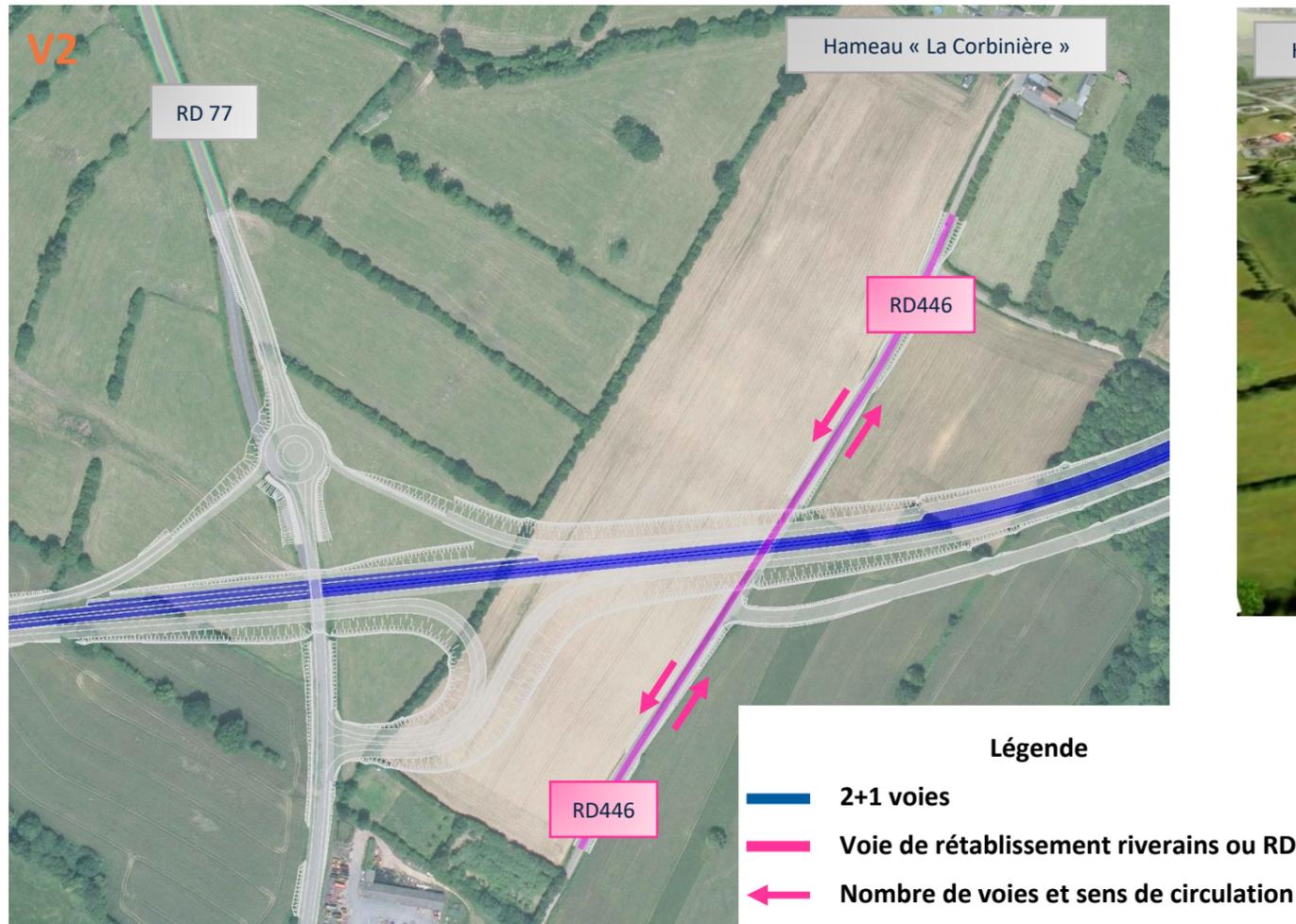
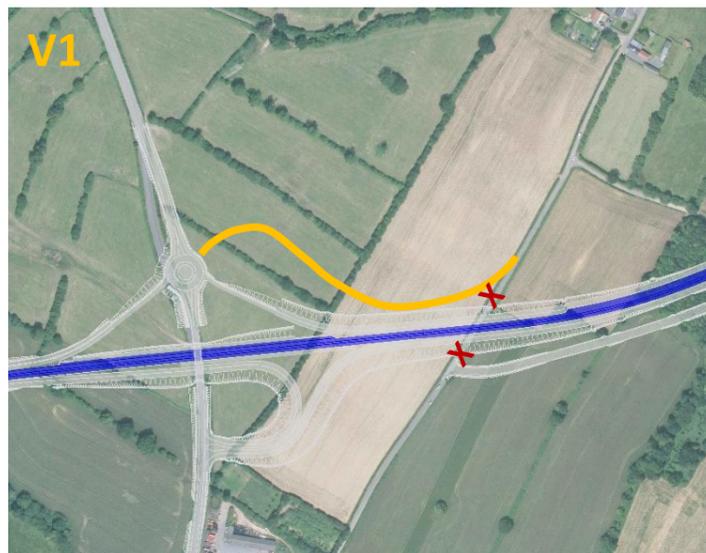


Figure 88 : Vue en plan de l'aménagement du rétablissement de la RD 446



Figure 87 : Vue en 3D de l'aménagement du rétablissement de la RD446



- Accès RD446 fermés
- Voie rétablie vers la RD77 au nord et non rétablie au sud



- Accès RD446 fermés et non rétablis
- Utilisation des autres axes existants

	V1	V2	V3
FONCTIONNALITE : allongement et confort			
MILIEU NATUREL : haies			nul
MILIEU HUMAIN : foncier et nuisances			
TECHNIQUE : linéaire et ouvrage d'art			

RETABLISSEMENT DE L'ACCES DU BOIS DE MINGREY

Le bois de Mingrey bénéficiera d'un nouvel accès depuis la RD 446, plus facilement praticable notamment pour les divers engins nécessaires à la gestion du bois par l'ONF. De plus, sur l'accès actuel un ouvrage d'art permettant le passage des Hommes sous la future 2+1 voies sera créé afin de maintenir les différents circuits de randonnée.

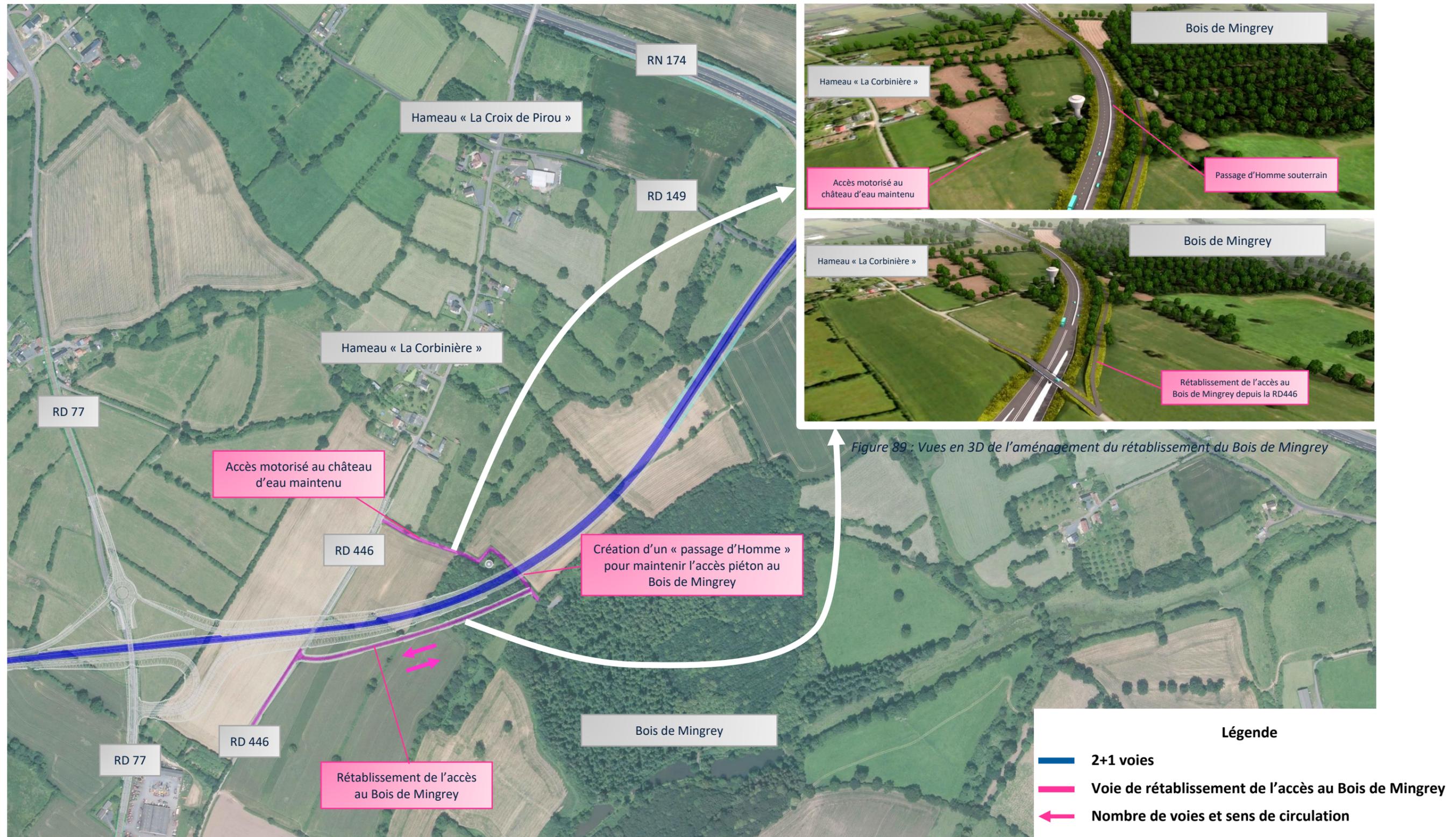


Figure 90 : Vue en plan de l'aménagement du rétablissement de l'accès au Bois de Mingrey

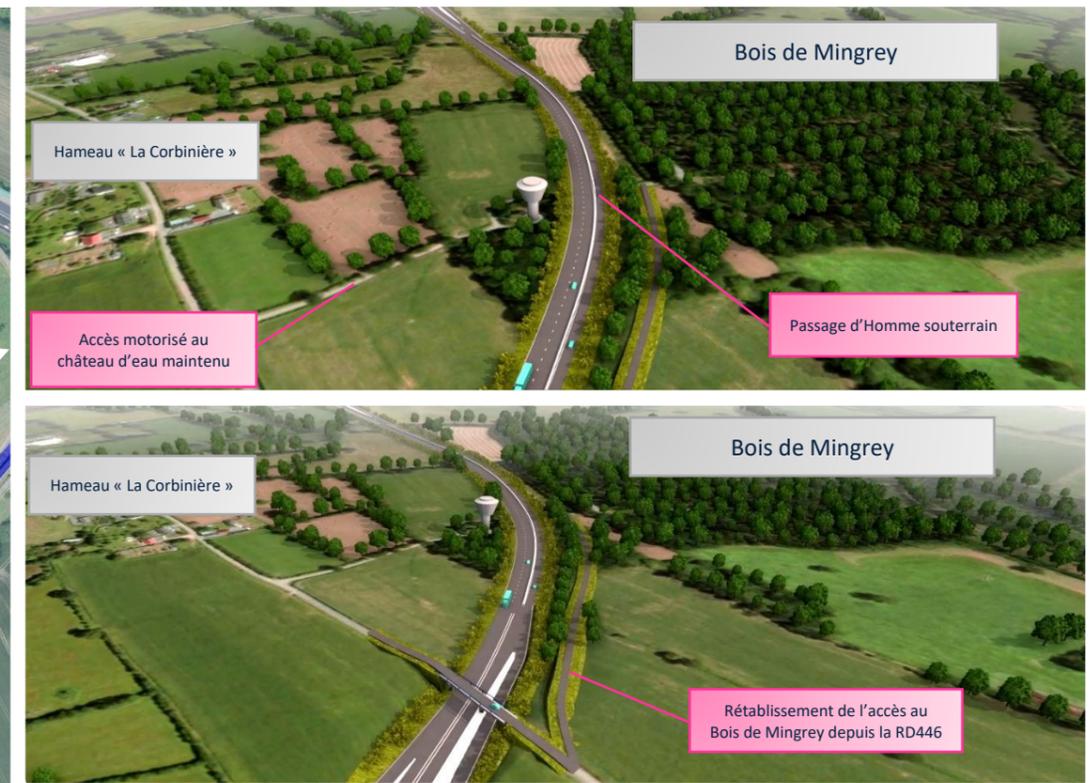


Figure 89 : Vues en 3D de l'aménagement du rétablissement du Bois de Mingrey

- Légende**
- 2+1 voies
 - Voie de rétablissement de l'accès au Bois de Mingrey
 - ← Nombre de voies et sens de circulation

RETABLISSEMENT DE LA RD 149

La RD 149 sera maintenue dans son tracé actuel grâce à la création d'un ouvrage d'art au droit de la future 2+1 voies.

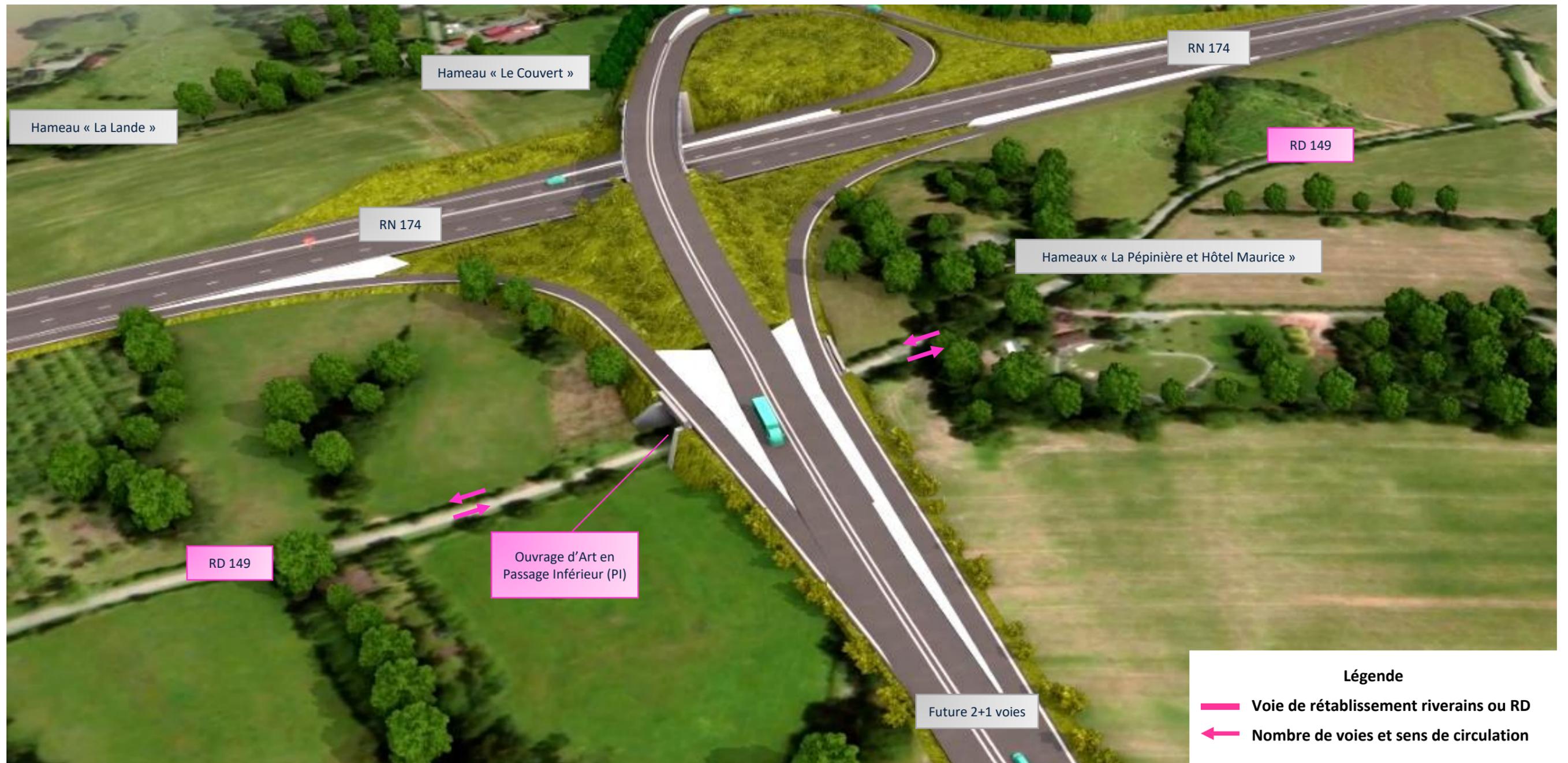
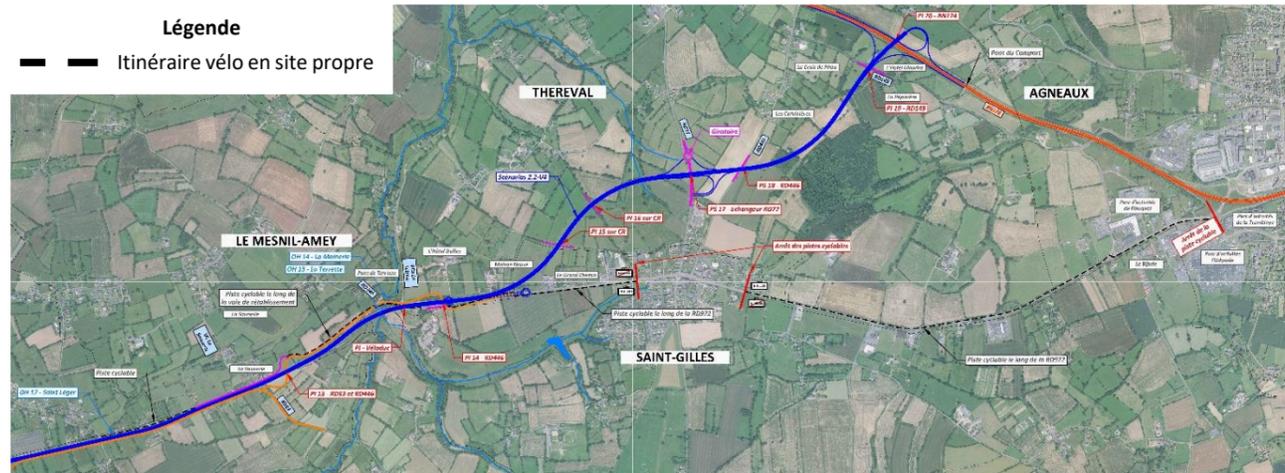


Figure 91 : Vue en 3D de l'aménagement du rétablissement de la RD 149

VI.1.3.3. L'ITINERAIRE VELO

De « La Rue de St-Lô » à Marigny-le-Lozon jusqu'au Parc de l'Odysée à Agneaux, un choix technique a été fait pour la circulation des vélos. En effet, à l'approche des pôles stratégiques et économiques que sont Agneaux et St-Lô, la demande d'itinéraire cyclables pour les usagers pratiquant le trajet domicile-travail à vélo est plus importante.



Des échanges ont été menés avec la Communauté d'agglomération St-Lô Agglo afin de déterminer les éléments qui seront intégrés au projet d'aménagement de l'axe St-Lô-Coutances ou dans le Réseau Cyclable d'Intérêt Départemental (RCID). Les principes suivants ont été retenus :

- Voie verte en site propre entre la « Rue de St-Lô » sur le hameau « La Bloutière »

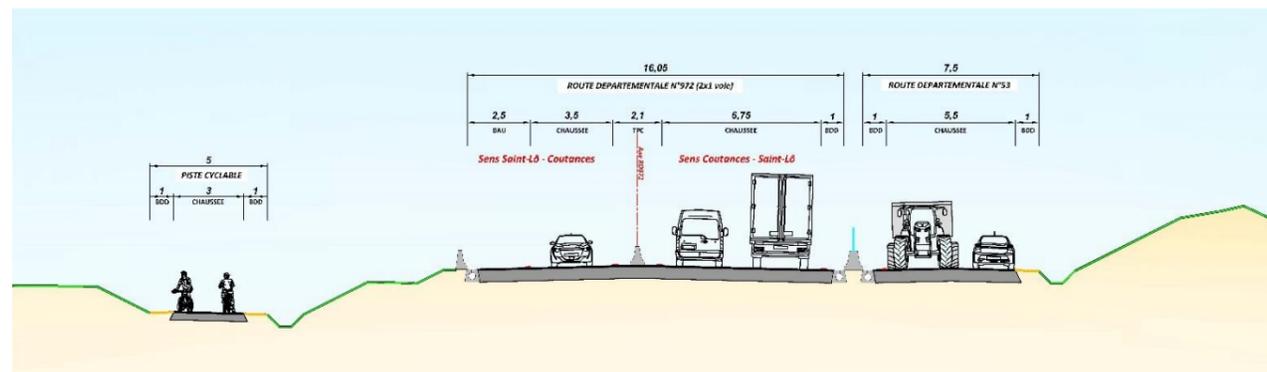


Figure 92 : Profil en travers de la voie verte entre la « Rue de St-Lô » et le hameau « La Bloutière »

- Voie partagée sur environ 600m entre les hameaux « La Bloutière » et « La Saunerie »

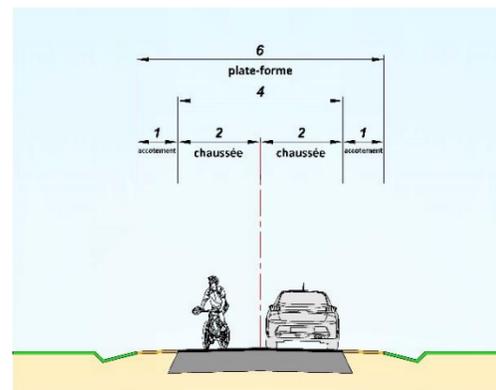


Figure 93 : Profil en travers de la voie partagée entre les hameaux « La Bloutière » et « La Saunerie »

- Voie verte en site propre entre le hameau « La Saunerie » et l'entrée du bourg de St-Gilles. Elle se situera au nord de la RD972, puis passera au sud via un ouvrage d'art au niveau de « la Ferme de Terrette ».

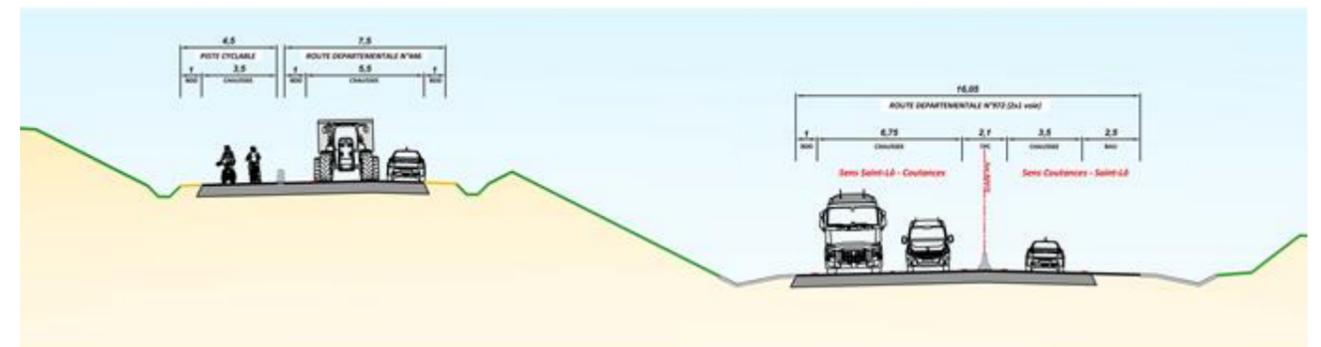


Figure 94 : Profil en travers de la voie verte entre le hameau « La Saunerie » et St-Gilles

- Recalibrage de la RD972 entre St-Gilles et Agneaux avec rétrécissement de la chaussée à 6m (actuellement 7m) afin d'intégrer une voie verte bidirectionnelle séparée physiquement du trafic routier. L'aménagement de la voie verte le long de l'axe existant est uniquement possible grâce au transfert du trafic routier prévu par la création du contournement nord de St Gilles se raccordant à la RN174.

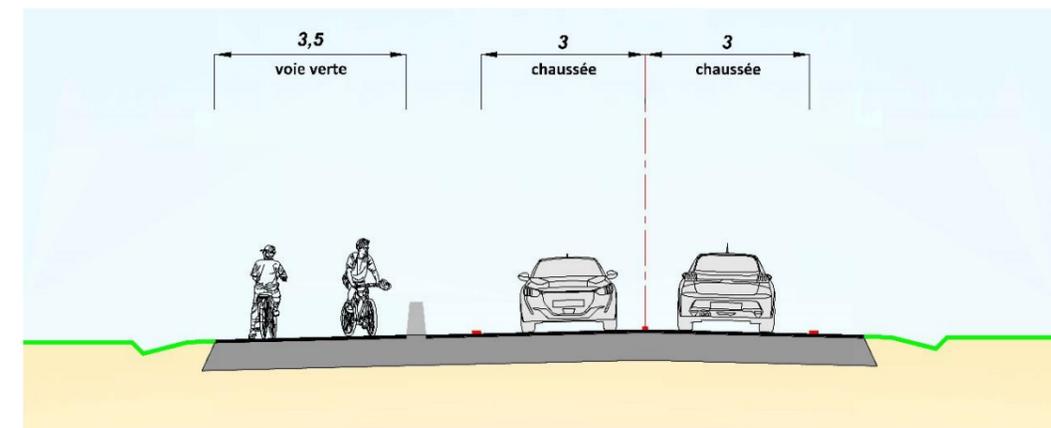


Figure 95 : Profil en travers de la voie verte entre St-Gilles et Agneaux

En complément, sont inscrits au RCID les éléments suivants :

- « Rue de St-Lô » aménagée en chaudiou selon le schéma directeur cyclable de St-Lô Agglo (SLA)
- Traversée de St-Gilles en bandes cyclables, selon le schéma directeur cyclable de SLA
- Entre, le parc de l'Odysée et celui de la Tremblaye, différentes connexions seront étudiées en interaction avec les divers intervenants de SLA et du CD50 (hors projet SLC).

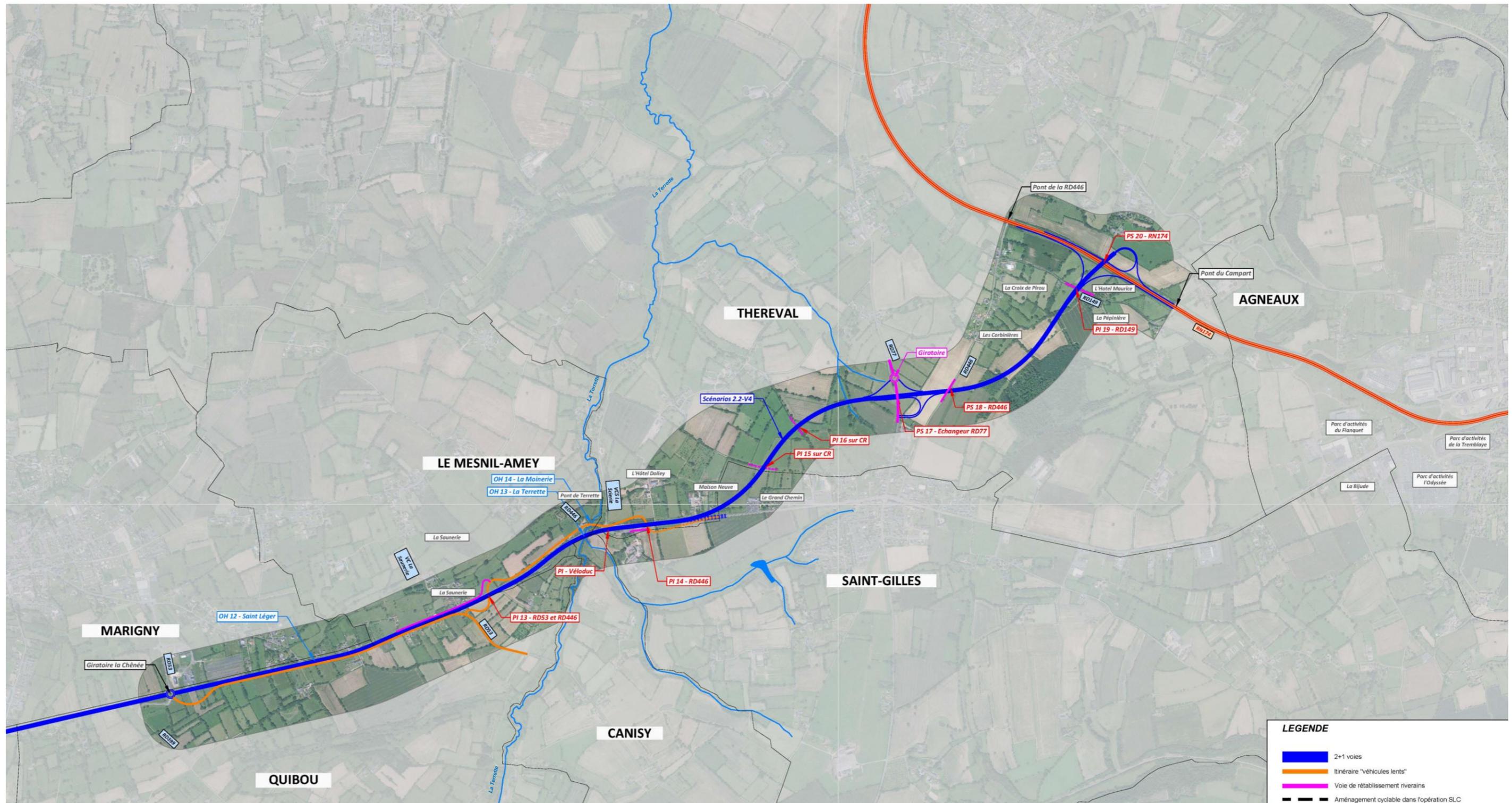


Figure 96 : Plan synoptique du secteur n°3 – Variante préférentielle de tracé neuf

VII. LE PROJET DE RECALIBRAGE DE LA RD44 : SECTEUR 5

VII.1. ZOOM SUR LE SECTEUR 5

VII.1.1. LES PARTICULARITES DU SECTEUR 5

- Axe classé d'intérêt départemental avec un trafic d'environ 5 000 véhicules/jour,
- Chaussée existante d'une largeur actuelle de 5,80m à 6m,
- Accidentologie faible sur cet axe
- Présence d'accès riverains ou de parcelles nécessitant d'être sécurisés,
- Très peu d'habitations présentes au bord de l'axe,
- Maillage bocager présent le long de la route avec nombreuses haies multistrates présentant un intérêt écologique fort.

VII.1.2. LA RD 44



VII.2. ETUDE DU SECTEUR 5

VII.2.1. L'AMENAGEMENT 1+1 VOIES ET PISTE CYCLABLE

Le projet de recalibrage de la RD44, de la sortie de Tourville-sur-Sienne au giratoire de « La Belle Croix » (4 km) :

- La vitesse sera maintenue à 80km/h,
- L'élargissement de la RD 44 permet d'intégrer la réalisation de bandes multifonctions,
- Quelques virages seront rectifiés afin de d'améliorer la visibilité et la sécurité,
- Les divers accès riverains et de parcelles seront sécurisés,
- La préservation des haies existantes, aux abords de la RD 44, sera pris en compte lors de l'aménagement,
- Une voie verte sera créée entre le giratoire de « La Belle Croix » et l'entrée de Tourville sur Sienne.
- La voie verte longera la RD 44, au sud, et sera physiquement séparée de la chaussée essentiellement par des haies actuelles préservées ou de nouvelles replantées

VII.2.1.1. RD44 : HAIES MAINTENUES ET HAIES REPLANTEES

Lors de la pré-concertation, l'importance du maillage bocager et son maintien ont fait l'objet de nombreux échanges. Suite à ces derniers, le parti d'aménagement choisi a été de maintenir au maximum les haies existantes, surtout celles présentant un fort intérêt écologique, et de replanter de nouvelles haies afin de compléter le maillage existant.

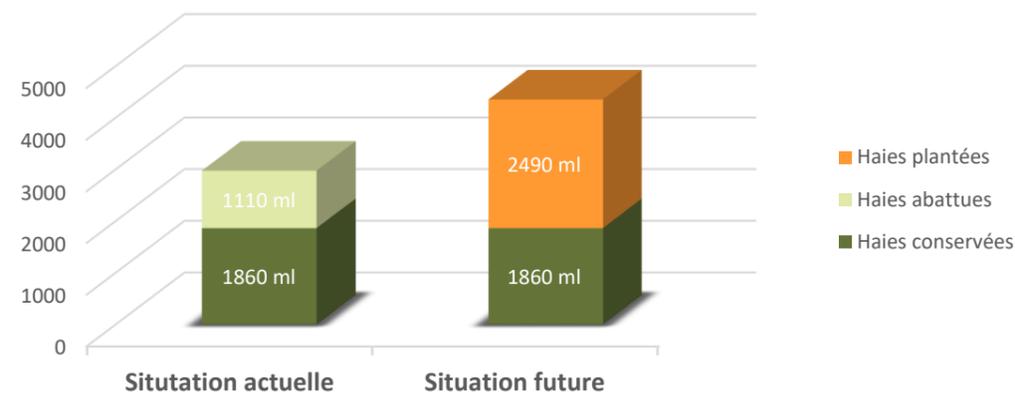


Figure 97 : Histogramme - Linéaire des haies maintenues, abattues et replantées

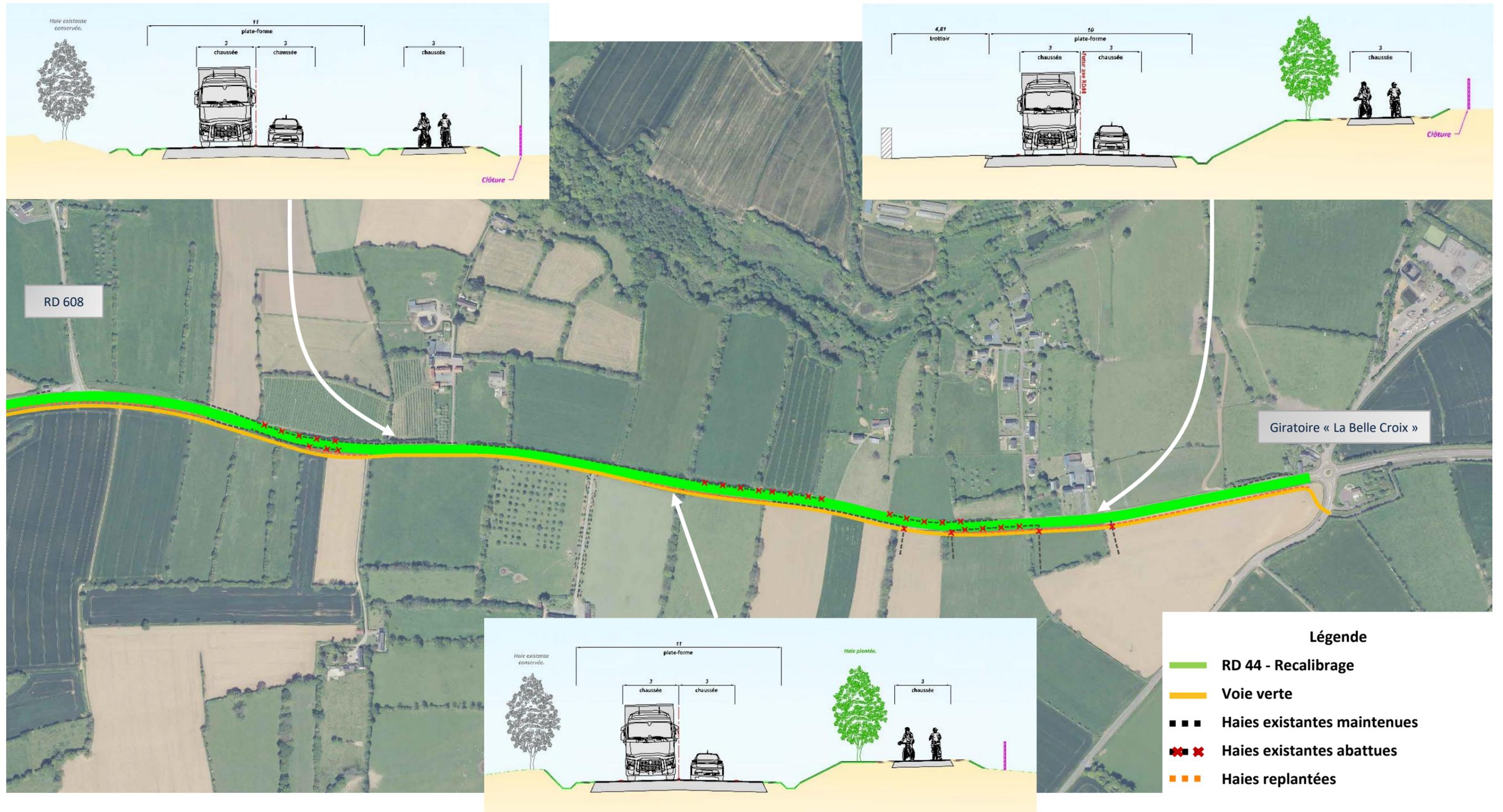
VII.2.1.2. RD44 : EXEMPLES DE PROFILS APPLIQUES

ENTREE DE TOURVILLE-SUR-SIENNE JUSQU'À LA RD608



Figure 98 : Plan synoptique du secteur n°5 – Tronçon entrée de Tourville-sur-Sienne-RD 608 et exemples de profils en travers appliqués sur cette section

RD608 JUSQU'AU GIRATOIRE DE « LA BELLE CROIX »



- Légende**
- RD 44 - Recalibrage
 - Voie verte
 - ■ ■ Haies existantes maintenues
 - ✕ ✕ Haies existantes abattues
 - ■ ■ Haies replantées

Figure 99 : Plan synoptique du secteur n°5 – Tronçon RD 608- Giratoire de « La Belle Croix » et exemples de profils en travers appliqués sur cette section

VIII. GLOSSAIRE

Accès riverains : accès à un champ ou une habitation directement depuis la route principale actuelle (RD972)

TVB : Trame Verte et Bleue

BAU : Bande d'arrêt d'urgence

BDD : Bande dérasée droite

Bretelle d'échangeur : chaussée qui relie deux routes sur des niveaux différents ou deux routes parallèles et par laquelle les véhicules peuvent entrer sur une chaussée déterminée ou la quitter

COVNM : Composés Organiques Volatiles Non Méthaniques

Echangeur dénivelé : croisement dénivelé entre une route et une autre route

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ERC : Eviter, Réduire, Compenser

NH₃ : Ammoniac

NO_x : Oxyde d'azote

NO₂ : Dioxyde d'azote

OA : Ouvrage d'Art

PI : Passage Inférieur

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PM_{2,5} : Particules fines en suspension dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres

PM₁₀ : Particules fines en suspension dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres

PNB : Point Noir de Bruit

PS : Passage Supérieur

PSGR : Passage Souterrain à Gabarit Réduit

RCID : Réseau Cyclable d'Intérêt Départemental

RD : Route Départementale

RN : Route Nationale

SO₂ : Dioxyde de soufre

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale



Coordonnées :

Maison du Département
98 route de Candol
50 050 SAINT-LÔ
02 33 05 55 50

manche.fr

